



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	9
A. Services consultatifs sectoriels	13
1. Affaires économiques et sociales	14
2. Commerce et développement.	36
3. Établissements humains	49
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	53
5. Droits de l'homme	56
6. Aide humanitaire	60
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux.	65
1. Développement économique et social en Afrique	66
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	80
3. Développement économique en Europe	99

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

** A/69/6/Rev.1.



4.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	117
5.	Développement économique et social en Asie occidentale	149

Vue d'ensemble

Tableau 23.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	57 792 200
Variation découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (nouvelles réductions)	(856 000)
Total	(856 000)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	56 936 200

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Orientation générale

- 23.1 Établi en 1946 par la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, le programme ordinaire de coopération technique a pour objectif de soutenir les efforts de renforcement des capacités menés par les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit. Ces efforts visent à favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et l'application des décisions prises lors des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif général du programme est de soutenir et d'améliorer, grâce à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions, les processus visant à développer les capacités des pouvoirs publics de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement économique et social durable. Le programme recourt notamment au partage de données d'expérience entre pays et régions, à la coopération Sud-Sud, à l'utilisation la plus large possible des compétences spécialisées disponibles dans les pays bénéficiaires et à la création de réseaux d'échange de connaissances afin de faciliter la poursuite des échanges et des activités d'assistance et d'assurer une action durable.
- 23.2 Par le biais du programme ordinaire de coopération technique, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies permet aux États Membres d'accéder aux nombreuses compétences spécialisées et connaissances en matière de développement dont disposent les entités responsables aux échelons mondial et régional, à savoir le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales – Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) –, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- 23.3 Les activités de renforcement des capacités s'appuient largement sur les travaux normatifs et analytiques des entités responsables et font suite aux directives de politique générale et aux plans d'action arrêtés par les États Membres dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux. Les pays en développement peuvent ainsi bénéficier tant des savoirs résultant de ces activités que de l'expérience acquise par d'autres régions et mettre en commun et échanger les pratiques novatrices et optimales. Tout aussi important est l'intérêt que présente le renforcement des capacités pour les activités normatives et analytiques des entités responsables et, en fin de compte, pour l'appui au dialogue intergouvernemental. Pour mettre en œuvre le programme de développement pour

l'après-2015, les pays devront inscrire la durabilité dans leurs plans d'action, politiques publiques, budgets, législations et institutions. Il leur faudra des institutions intégrées qui soient efficaces et des ressources humaines dotées des compétences et des moyens nécessaires. Dans ce cadre, le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 devrait inciter fortement les pays à faire des demandes de services au titre du programme ordinaire de coopération technique.

- 23.4 Dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a réaffirmé les principales orientations du programme : la coopération Sud-Sud, la promotion et le transfert de nouvelles technologies, l'utilisation des compétences nationales et l'appui à l'échange de connaissances, notamment par la collecte des bonnes pratiques et des données relatives aux expériences de développement réussies. L'examen quadriennal a en outre permis de mettre en évidence un certain nombre d'orientations stratégiques visant à la mise en place d'activités de renforcement des capacités, dont l'intégration systématique du développement durable et l'appui aux pays en vue de l'établissement de processus nationaux qui soient inclusifs, équitables, participatifs et transparents, engageant la responsabilité de leurs acteurs et donnent la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté et au renforcement des capacités nationales en vue d'y parvenir. Par ailleurs, dans son rapport sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/69/63-E/2014/10), le Secrétaire général a souligné que le suivi effectif de la mise en œuvre de l'examen quadriennal devait être replacé dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 qui ne cesse d'évoluer.
- 23.5 Le programme continue d'apporter un important complément d'assistance technique, permettant à l'Organisation de répondre à des demandes particulières de renforcement des capacités dans des domaines qui relèvent du mandat d'entités du système des Nations Unies, mais qui peuvent ne pas coïncider avec les priorités fixées dans le cadre des programmes financés par des contributions volontaires et être hors du domaine de compétence des équipes de pays des Nations Unies. Il constitue donc un moyen par lequel les pays peuvent tirer des compétences existant dans le système de développement des Nations Unies, en particulier dans les entités non résidentes, afin d'exécuter la large gamme des activités requises pour respecter les objectifs, les normes et les principes de développement arrêtés au niveau international. La capacité du programme ordinaire de coopération technique de répondre avec souplesse et à bref délai à des demandes précises formulées par des pays en développement qui ont besoin d'une aide modeste mais urgente, et de donner à ces pays la possibilité de concevoir des mesures et des solutions communes en vue de régler des problèmes touchant des pays avec lesquels ils partagent une frontière ou qui se trouvent dans une situation semblable à la leur, tout en échangeant et transférant de nouvelles connaissances, compétences et technologies, est ce qui le différencie des autres formes d'appui apportées par le système des Nations Unies en matière de coopération technique.
- 23.6 Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe V.114 de son rapport A/68/7, a recommandé que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement soit maintenue et approfondie afin de tirer le meilleur parti de l'effet conjugué des activités réalisées au moyen de ces deux mécanismes.
- 23.7 L'utilisation stratégique des ressources du programme est désormais mieux définie dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités des différentes entités responsables et vient compléter d'autres cadres de coopération pour le développement, dont le Compte pour le développement et les ressources extrabudgétaires, ce qui accroît son impact, grâce au renforcement des liens et du suivi de l'exécution. Certaines entités ont élaboré des plans de travail intégrés

relatifs à leurs activités de renforcement des capacités afin de mieux corrélérer les thèmes entre eux et de fournir un appui à l'échelle régionale et dans les pays.

- 23.8 Les entités internationales et régionales du Secrétariat de l'ONU qui exécutent des activités au titre du programme coordonnent celles-ci par le biais de mécanismes établis au niveau interne. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont le principal objectif est d'harmoniser les programmes de ses membres, aide à rationaliser la répartition des tâches et à assurer la complémentarité des entités internationales et régionales en promouvant la coordination des programmes et en dégagant des synergies dans les activités opérationnelles. À une autre échelle, la participation des entités responsables au Groupe des Nations Unies pour le développement permet à un groupe plus large d'entités de mieux connaître les compétences spécialisées et les capacités opérationnelles disponibles dans le système des Nations Unies, ce qui accroît les possibilités de coopération aux fins de l'exécution de projets et d'activités opérationnelles au niveau national, et améliore la cohérence des processus et cadres de coopération nationaux à l'échelle du système.
- 23.9 Les entités responsables du programme ordinaire de coopération technique sont toutes des organismes non résidents. En tant que tels, elles collaborent avec le coordonnateur résident et les organismes résidents afin de maximiser l'impact des activités de développement menées à l'échelle des pays. Cette collaboration leur permet d'avoir accès à des informations à jour sur les priorités nationales de développement et de mieux se placer sur le terrain de la coopération pour le développement. Les organismes résidents ont, pour leur part, accès aux connaissances et compétences des organismes non résidents. Cette coopération peut prendre la forme d'une programmation conjointe, notamment dans le cadre du bilan commun de pays, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que d'activités communes d'évaluation des besoins et, lorsqu'il y a lieu, de collecte de fonds.
- 23.10 De nombreux organismes non résidents ont conclu des accords de coopération institutionnelle avec des organismes résidents, souvent sous la forme de mémorandums d'accord. Certains coordonnateurs résidents ont un attaché de liaison chargé des relations avec les organismes non résidents. La coopération entre organismes résidents et non résidents s'est améliorée, en particulier sur le plan de la communication et de la coordination, grâce notamment à une meilleure connaissance de leurs mandats respectifs, à leur participation à une mise en réseau des connaissances et à une meilleure planification des missions dans les pays par les organismes non résidents qui prennent directement contact avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les organismes résidents pour mener leur travail à l'échelle nationale. L'élaboration et l'adoption d'instructions permanentes destinées aux pays qui souhaitent participer à l'initiative « Unis dans l'action » marquent une étape importante dans l'action visant à fournir des solutions concrètes et flexibles aux équipes de pays des Nations Unies qui respectent le programme de réforme formulé dans la résolution sur l'examen quadriennal.
- 23.11 La coopération avec d'autres organismes d'aide au développement, comme les institutions de Bretton Woods, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les banques régionales de développement et d'autres organisations régionales se poursuivra, les différents partenaires travaillant de concert pour harmoniser les priorités de développement fixées pour les différents groupes de pays (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement), au sein des groupements régionaux et sous-régionaux, et en renforcer la cohérence, et pour faire en sorte que les activités menées sur le terrain dans le cadre du programme produisent des effets accrus à l'échelle des pays.
- 23.12 Conformément à la résolution 2514 (XXIV) de l'Assemblée générale et à la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social, les activités financées au titre du présent chapitre

du budget continuent de mettre l'accent sur les services consultatifs à court terme, la formation et les projets opérationnels, comme il est indiqué ci-après. Les activités viseront à répondre aux besoins exprimés par les États Membres et les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux, à la demande d'un État ou conformément au processus intergouvernemental, sans perdre de vue les critères applicables aux objectifs et aux utilisations du programme.

- 23.13 L'objectif primordial qui inspire la programmation des ressources allouées à telle ou telle entité au titre du programme, la stratégie d'ensemble et les critères qui président à l'exécution sont les suivants :
- a) *Objectif.* L'objectif est de soutenir, grâce au transfert de connaissances et de compétences spécialisées, les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de donner suite aux textes et décisions issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies;
 - b) *Stratégie.* La stratégie de réalisation de l'objectif susmentionné se décompose comme suit :
 - i) Fournir en urgence aux gouvernements qui en font la demande des avis sur des questions de politique générale;
 - ii) Fournir aux gouvernements des avis précis sur des questions sectorielles intéressant leurs stratégies et programmes de développement;
 - iii) Aider les gouvernements à formuler des programmes et des projets propices au renforcement des programmes nationaux et à les évaluer;
 - iv) Créer des réseaux d'experts et de praticiens dans les différents secteurs, pour favoriser les échanges d'information, les effets de synergie et d'éventuelles collaborations, notamment dans le cadre d'ateliers et de séminaires utilisant les technologies de l'information et des communications;
 - c) *Critères.* Les critères applicables par toutes les entités responsables du programme sont les suivants :
 - i) Les activités doivent en premier lieu répondre aux demandes des pays en développement et être de courte durée (c'est-à-dire conçues et exécutées en moins de deux années civiles); les initiatives à plus long terme, qui nécessitent une démarche progressive et qui sont fondées sur les connaissances acquises lors d'interventions antérieures peuvent éventuellement se poursuivre, en attendant la mobilisation de ressources extérieures;
 - ii) Les activités doivent relever de l'un des domaines d'intervention de l'entité responsable tels que définis par son organe directeur, et l'entité doit jouer un rôle moteur manifeste pour ce qui est des fonctions normatives et analytiques;
 - iii) Les activités doivent servir à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment celles dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les traités et instruments normatifs connexes, et, grâce au partage des données d'expérience acquises au niveau des pays, enrichir les fonctions analytiques de l'entité responsable dans l'intérêt de tous les États Membres;
 - iv) Les activités qui servent à établir les volets spécialisés de la stratégie de développement d'un pays ou à formuler les demandes de financement à plus grande échelle auprès d'autres sources sont en outre encouragées.

- 23.14 Les activités les plus généralement financées au titre du programme ordinaire de coopération technique qui répondent à l'objectif, à la stratégie et aux critères sont les services consultatifs à court terme, les projets opérationnels et la formation.

Services consultatifs à court terme

- 23.15 Les services consultatifs prennent la forme de conseils techniques spécialisés de haut niveau et de transferts de connaissances des entités internationales et régionales aux gouvernements sur des questions de politique générale, des stratégies de développement et la formulation ou l'évaluation de projets et de programmes. Les conseillers interrégionaux et régionaux, qui sont les intermédiaires essentiels entre pays et entités responsables, facilitent l'accès aux compétences spécialisées de l'Organisation à l'échelle du pays. Les services sont souvent fournis sous la forme de missions consultatives, qui sont préparées, exécutées et suivies par le biais de dispositifs utilisant les technologies de l'information et des communications. Les missions consultatives aboutissent fréquemment à la formulation de projets de coopération technique exécutés soit par un gouvernement soit en partenariat avec une entité des Nations Unies. Elles peuvent aussi déboucher sur des projets financés par le Compte pour le développement, ouvrant la voie à un appui durable s'inscrivant dans le long terme. Leur effet multiplicateur et leur impact à plus long terme se trouvent ainsi renforcés. Les missions consultatives apportent aussi un soutien technique, dont des activités de suivi et d'évaluation, à des programmes exécutés par les pays, ce qui permet de garantir que leur exécution est conforme aux décisions prises par les conférences des Nations Unies.
- 23.16 Pour que le groupe de conseillers interrégionaux et régionaux possède le plus haut degré de connaissances et de compétences techniques, toutes les entités responsables du programme ordinaire de coopération technique se sont engagées à mettre à niveau leurs capacités en matière de services consultatifs pour faire face à l'évolution des besoins des États Membres, en s'appuyant sur les meilleures compétences et connaissances possibles, au besoin en remplaçant certains conseillers. Les prorogations sont examinées chaque année par des groupes de travail composés de hauts responsables départementaux, qui procèdent notamment à l'examen des services consultatifs déjà fournis et à l'établissement d'un plan de travail axé sur les résultats – dûment intégré au programme de coopération technique du sous-programme – pour la période à venir. Les compétences requises pour la période suivante sont examinées chaque année et les postes redéfinis de manière systématique tous les cinq ans afin de mieux prendre en compte l'évolution des besoins des pays et de traiter les nouveaux problèmes. Cela peut conduire à une révision complète des compétences et à un recentrage des postes sur un domaine technique précis (comme, par exemple, la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).
- 23.17 Conformément aux orientations définies dans le passé dans le cadre de processus intergouvernementaux, les entités responsables se sont efforcées de faire appel à des dispositifs complémentaires de services consultatifs, dont le recrutement ponctuel de conseillers chargés de missions bien définies et de courte durée et le recours à des consultants, en puisant dans le vivier d'experts techniques existant aux niveaux national et régional, notamment lorsqu'il s'agit de traiter de questions concernant un pays particulier, pour lesquelles il est indispensable d'avoir une connaissance approfondie de la situation nationale ou régionale pour pouvoir fournir une aide utile et ciblée. Les entités s'appuient également sur des institutions nationales et régionales, en particulier dans le cadre d'ateliers nationaux qui permettent de transférer des connaissances et des compétences spécialisées disponibles localement et d'organiser des activités de suivi sur place.

Projets opérationnels

- 23.18 Des projets opérationnels de renforcement des capacités peuvent être mis en place pour répondre à une demande précise d'un gouvernement ou à une proposition formulée par une entité responsable

dans le cadre de son programme de travail approuvé. Ces projets, qui peuvent concerner un pays mais peuvent aussi être interrégionaux ou sous-régionaux, servent à expérimenter et concrétiser de nouvelles manières de répondre aux besoins de développement ou à combler des lacunes là où les fonds provenant d'autres sources ne suffisent pas pour financer des activités prioritaires. Les projets opérationnels sont souvent le fruit de la collaboration de plusieurs entités responsables souhaitant optimiser l'effet multiplicateur de la coopération en matière de développement.

Formation

- 23.19 Les activités de formation visent à renforcer les connaissances et les compétences et à accroître ainsi les capacités nationales dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre efficace des politiques nationales. Elle prennent souvent la forme de séminaires et d'ateliers, mais aussi de bourses d'études de courte durée, qui donnent l'occasion d'approfondir des connaissances et d'en acquérir de nouvelles. Les échanges de bonnes pratiques et la coopération Sud-Sud sont systématiquement encouragés. La principale considération qui guide les activités de formation au titre du programme est que les sujets étudiés doivent jouer un rôle catalyseur dans le processus de développement et relier la situation et les besoins locaux aux mesures prises pour donner suite aux grandes conférences. Même lorsque l'entité qui organise la formation est une entité mondiale, on encourage la participation des commissions régionales intéressées dans un souci de durabilité et afin de continuer de fournir une aide régionale une fois la formation terminée.
- 23.20 L'exécution du programme de coopération technique se fait selon des modalités souples, les choix étant opérés en fonction de l'objectif poursuivi : on a recours notamment, mais pas exclusivement, à des conseillers, à des consultants, à la formation, à des bourses d'études, à l'enseignement à distance, à des guides pratiques, aux réseaux d'échange de connaissances et aux projets opérationnels.
- 23.21 La nature même du programme fait que sa présentation dans le projet de budget-programme s'articule autour de grands thèmes sectoriels auxquels sont associées les différentes entités responsables de l'exécution. Par ailleurs, les liens entre les activités prévues et les parties correspondantes du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 sont systématiquement indiqués dans les sous-programmes.
- 23.22 Des efforts soutenus sont faits pour que les principes de la budgétisation axée sur les résultats soient pris en compte dans l'exécution des activités de renforcement des capacités financées au titre du programme ordinaire de coopération technique. Le cadre logique, qui a été institué au cours de l'exercice biennal 2004-2005 au niveau des chapitres du budget puis au niveau des programmes en 2006-2007, a été étendu aux sous-programmes à partir de 2008-2009. Au paragraphe V.110 de son rapport A/68/7, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est félicité des efforts consentis pour préciser les cadres de budgétisation axés sur les résultats et a encouragé les entités de réalisation à continuer de veiller à ce que la formulation des éléments des cadres logiques soit mieux harmonisée et plus cohérente. En 2016-2017, 53 sous-programmes doivent fournir des services au titre du programme ordinaire de coopération technique. Chaque sous-programme et, par extension, chaque entité correspondante sont par conséquent directement responsables de la définition des réalisations escomptées, du choix des indicateurs de succès appropriés et, au bout du compte, de l'obtention des résultats attendus.
- 23.23 Les informations figurant dans le présent chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 contiennent : a) les réalisations escomptées; b) les indicateurs de succès, y compris les objectifs de référence; c) une version condensée du budget; d) un récapitulatif des produits; e) des précisions sur les activités, les produits et les projets; f) un récapitulatif de l'impact du programme. Les tableaux correspondant à chaque sous-programme indiquent aussi les dépenses effectives de

l'exercice 2012-2013, les crédits ouverts pour 2014-2015 et les montants prévus pour 2016-2017, par objet de dépense.

- 23.24 Depuis l'exercice biennal 2006-2007, les objectifs atteints dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique sont présentés dans les rapports sur l'exécution des programmes. Dans ces rapports, dont le plus récent a été publié sous la cote A/69/144, on trouve des informations sur le nombre de projets élaborés, les fonds mobilisés pour les activités de suivi, les ratifications de conventions et les adhésions à celles-ci ou les obligations remplies en matière d'établissement de rapports, et les nouvelles lois ou politiques adoptées par les pays bénéficiaires, de même que les obstacles ayant entravé l'exécution, les enseignements tirés des mesures prises pour les surmonter et les informations obtenues grâce au suivi et à l'évaluation.
- 23.25 Le premier rapport sur l'exécution du programme ordinaire de coopération technique a été présenté pour la première fois au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Dans son rapport publié sous la cote A/66/7, le Comité consultatif a demandé que le document en question lui soit communiqué avant qu'il n'examine la proposition budgétaire relative au programme ordinaire de coopération technique. Le deuxième rapport sur l'exécution du programme a été soumis en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. Jugeant toujours utiles les informations du rapport d'étape, le Comité a recommandé, au paragraphe V.107 de son rapport A/68/7, que celui-ci soit soumis systématiquement. Le troisième rapport sur l'exécution du programme sera présenté en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Il a pour objet d'illustrer et de mettre en évidence les effets et les résultats que les entités responsables ont obtenus en exécutant le programme.
- 23.26 Au paragraphe V.113 de son rapport A/68/7, le Comité consultatif a recommandé que des précisions sur les arrangements d'administration, de gestion et de coordination du programme ordinaire de coopération technique soient données dans le projet de budget-programme. Dans sa résolution 2514 (XXIV), l'Assemblée générale a fixé les procédures actuelles d'établissement du programme et du budget pour le programme ordinaire de coopération technique. Conformément à ces procédures, il appartient aux entités responsables du programme d'approuver les différentes activités de renforcement des capacités. Toutes les entités s'appuient sur les critères indiqués au paragraphe 23.13. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397), l'intérêt du programme ordinaire de coopération technique réside dans sa gestion décentralisée et dans le fait qu'il constitue un instrument d'intervention rapide pour répondre aux besoins des pays en développement, lorsque la méthode la plus efficace pour y parvenir est de faire appel aux compétences spécialisées acquises par les entités responsables dans le cadre des fonctions normatives et analytiques qu'ils exercent (par. 86). L'assistance par pays est assurée en coordination avec le coordonnateur résident des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Vue d'ensemble des ressources

- 23.27 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 56 936 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 856 000 dollars (1,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. La réduction des crédits (346 900 dollars au titre de services consultatifs sectoriels et 509 100 dollars au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux) est proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Elle correspond essentiellement à la baisse des dépenses au titre des voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion

Titre V Coopération régionale pour le développement

et à d'autres gains d'efficacité que les entités prévoient de réaliser en 2016-2017. La variation des ressources ne compromettra pas l'exécution intégrale et effective des mandats.

23.28 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par composante, par objet de dépense et par programme, dans les tableaux 23.2 à 23.4 ci-après. Un récapitulatif des produits par entité responsable est présenté dans le tableau 23.5.

Tableau 23.2 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Variation					Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale						
A. Services consultatifs sectoriels	21 160,8	23 598,4	–	–	(346,9)	–	(346,9)	(1,5)	23 251,5	854,8	24 106,3	
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	29 156,6	34 193,8	–	–	(509,1)	–	(509,1)	(1,5)	33 684,7	2 369,4	36 054,1	
Total partiel	50 317,4	57 792,2	–	–	(856)	–	(856)	(1,5)	56 936,2	3 224,2	60 160,4	

Tableau 23.3 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	29 234,2	31 671,9	1 690,5	5,3	33 362,4	2 176,7	35 539,1
Consultants	4 223,2	6 269,6	(601,9)	(9,6)	5 667,7	614,1	6 281,8
Experts	46,0	–	–	–	–	–	–
Voyages des représentants	326,2	–	200,0	–	200,0	9,4	209,4
Voyages du personnel	5 780,9	5 751,2	(697,0)	(12,1)	5 054,2	235,4	5 289,6
Services contractuels	134,0	164,1	(7,9)	(4,8)	156,2	5,8	162
Frais généraux de fonctionnement	65,3	89,3	(12,9)	(14,4)	76,4	3,0	79,4
Fournitures et accessoires	6,6	4,3	–	–	4,3	0,5	4,8
Mobilier et matériel	28,7	133,2	(7,2)	(5,4)	126,0	18,7	144,7
Subventions et contributions	10 472,3	13 708,6	(1 419,6)	(10,4)	12 289,0	160,6	12 449,6
Total	50 317,4	57 792,2	(856)	(1,5)	56 936,2	3 224,2	60 160,4

Tableau 23.4 Ressources nécessaires, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation		2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage	des coûts	des coûts	
A. Services consultatifs sectoriels							
1. Affaires économiques et sociales	12 076,6	13 336,7	(195,4)	(1,5)	13 141,3	611,5	13 752,8
2. Commerce et développement	2 273,7	2 511,9	(37,2)	(1,5)	2 474,7	19,6	2 494,3
3. Établissements humains	1 370,7	1 344,2	(19,6)	(1,5)	1 324,6	137,9	1 462,5
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 427,5	1 585,7	(23,7)	(1,5)	1 562,0	27,3	1 589,3
5. Droits de l'homme	3 054,2	3 723,7	(54,9)	(1,5)	3 668,8	17,4	3 686,2
6. Aide humanitaire	958,1	1 096,2	(16,1)	(1,5)	1 080,1	41,1	1 121,2
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux							
1. Développement économique et social en Afrique	9 706,7	12 765,3	(193,2)	(1,5)	12 572,1	1 197,3	13 769,4
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5 860,4	5 952,3	(87,4)	(1,5)	5 864,9	395	6 259,9
3. Développement économique en Europe	3 499,8	3 791,9	(55,3)	(1,5)	3 736,6	14,9	3 751,5
4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	5 877,6	6 152,1	(91,6)	(1,5)	6 060,5	376,2	6 436,7
5. Développement économique et social en Asie occidentale	4 212,1	5 532,2	(81,6)	(1,5)	5 450,6	386	5 836,6
Total	50 317,4	57 792,2	(856)	(1,5)	56 936,2	3 224,2	60 160,4

Tableau 23.5 **Récapitulatif des produits, par entité responsable**

	<i>Services consultatifs</i>			<i>Séminaires et ateliers (participants)^a</i>						<i>Bourses</i>			<i>Projets opérationnels</i>			<i>Total</i>		
	<i>2012–2013</i>	<i>2014–2015</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2012–2013</i>		<i>2014–2015</i>		<i>2016–2017</i>		<i>2012–2013</i>	<i>2014–2015</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2012–2013</i>	<i>2014–2015</i>	<i>2016–2017</i>	<i>2012–2013</i>	<i>2014–2015</i>	<i>2016–2017</i>
Département des affaires économiques et sociales	340	323	387	91	(3 989)	68	(3 373)	77	(3 950)	38	50	50	–	–	–	469	441	514
CNUCED	23	22	26	36	(1 252)	36	(1 198)	33	(1 015)	119	75	75	–	–	–	178	133	134
ONU–Habitat	34	35	35	2	(300)	2	(300)	4	(400)	–	–	–	–	–	–	36	37	39
ONUDC	60	60	60	16	(800)	16	(800)	16	(800)	20	20	20	–	–	–	96	96	96
Haut–Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme	84	84	84	20	(1 108)	20	(1 110)	21	(1 150)	40	45	45	–	–	–	144	149	150
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	30	30	30	12	(160)	12	(160)	12	(160)	2	2	2	–	–	–	44	44	44
CEA	–	128	132	–	–	36	(494)	36	(774)	–	24	30	–	–	–	–	188	198
CESAP	117	118	170	104	–	114	–	103	–	–	–	–	–	–	–	221	232	273
CEE	113	106	162	59	(2 901)	51	(1 670)	69	(2 330)	–	–	–	11	11	13	183	168	244
CEPALC	352	335	352	60	(1 137)	66	(1 045)	72	(1 120)	16	17	20	28	25	26	456	443	470
CESAO	81	102	101	69	(1 635)	76	(1 750)	77	(1 775)	1	3	3	–	17	1	151	198	182
Total	1 234	1 343	1 539	469	(13 282)	497	(11 900)	520	(13 474)	236	236	245	39	53	40	1 978	2 129	2 344

^a Le nombre total de participants est indiqué entre parenthèses s’il y a lieu.

A. Services consultatifs sectoriels

 Tableau 23.6 **Récapitulatif des ressources nécessaires, par sous-programme et entité responsable^a**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016-2017								
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Département des affaires économiques et sociales	CNUCED	ONU-Habitat	ONUDC	HCDH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2016-2017 (montants prévus après actualisation des coûts)
Politiques sociales et développement social	747,2	2 174,5	1 975,1	–	–	–	–	–	1 975,1
Développement durable	3 252,5	2 653,7	2 750,7	–	–	–	–	–	2 750,7
Statistique	1 951,3	2 602,1	3 024,5	–	–	–	–	–	3 024,5
Politiques et analyse en matière de développement	1 743,4	1 990,6	2 068,1	–	–	–	–	–	2 068,1
Administration publique et gestion du développement	3 353,8	2 660,7	2 631,6	–	–	–	–	–	2 631,6
Gestion durable des forêts	427,7	634,1	658,0	–	–	–	–	–	658,0
Financement du développement	600,7	621,0	644,8	–	–	–	–	–	644,8
Mondialisation, interdépendance et développement	527,9	502,4	–	498,9	–	–	–	–	498,9
Investissements et entreprises	417,9	502,4	–	498,9	–	–	–	–	498,9
Commerce international	508,9	502,4	–	498,9	–	–	–	–	498,9
Technologie et logistique	477,2	502,4	–	498,9	–	–	–	–	498,9
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	341,8	502,3	–	498,7	–	–	–	–	498,7
Coopération régionale et technique	1 370,7	1 344,2	–	–	1 462,5	–	–	–	1 462,5
Justice, coopération technique et appui opérationnel	1 427,5	1 585,7	–	–	–	1 589,3	–	–	1 589,3
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	3 054,2	3 723,7	–	–	–	–	3 686,2	–	3 686,2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	656,2	764,9	–	–	–	–	–	796,9	796,9
Services d'appui d'urgence	301,9	331,3	–	–	–	–	–	324,3	324,3
Total	21 160,8	23 598,4	13 752,8	2 494,3	1 462,5	1 589,3	3 686,2	1 121,2	24 106,3

^a La répartition, qui varie en fonction des demandes d'assistance, est donnée à titre purement indicatif.

23.29 Les ressources prévues pour les services consultatifs sectoriels, dont le montant s'élève à 24 106 300 dollars, soit 40,1 % de l'ensemble des ressources prévues au titre du présent chapitre, couvrent les 17 secteurs énumérés au tableau 23.6 ci-dessus. On prévoit que les services consultatifs interrégionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2016-2017 représenteront 690 mois de travail, contre 701 mois de travail durant l'exercice biennal 2014-2015.

1. Affaires économiques et sociales : 13 752 800 dollars

- 23.30 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Département des affaires économiques et sociales et correspondent au programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Les activités menées par le Département au titre du programme ordinaire de coopération technique consisteront plus précisément à aider les pays à élaborer des politiques nationales qui tiennent compte des textes issus des conférences mondiales, notamment en ce qui concerne la poursuite des objectifs de développement arrêtés au niveau international. En 2016-2017, le Département s'emploiera à aider les pays à mieux intégrer les politiques et stratégies sociales, économiques et environnementales pour générer une croissance économique soutenue et partagée, éliminer la pauvreté et bâtir un développement durable en renforçant les capacités. Il axera ses activités sur les cinq domaines prioritaires suivants : a) le renforcement des capacités statistiques; b) le développement durable, y compris l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en particulier dans le cadre de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012; c) l'administration publique, les technologies de l'information et de la communication et le développement, et l'administration en ligne. d) l'intégration sociale et l'insertion des groupes vulnérables; e) la prestation de services consultatifs portant sur des questions de macroéconomie. Le Département coopérera étroitement avec les cinq commissions régionales, les coordonnateurs résidents et les équipes régionales du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour coordonner efficacement les activités et en assurer la complémentarité.
- 23.31 Le Département continuera d'appliquer une stratégie intégrée réunissant dans tous les domaines différentes lignes d'activité apparentées afin d'encourager les synergies et les interfaces adéquates en tenant compte des besoins particuliers découlant de la coopération à l'échelon des pays ou entre les pays et de l'appui fourni par les autres organismes et partenaires du système des Nations Unies. En dehors des outils analytiques et méthodologiques qu'il met au point, de par l'appui qu'il apporte aux débats intergouvernementaux sur le développement, le Département inscrit les activités qu'il mène au niveau national dans une perspective internationale en faveur du développement. C'est dans cette optique qu'il réunit les pays, en fonction de besoins communs, dans des plateformes d'apprentissage et de mise en commun de données d'expérience dans des domaines où des lacunes ont été décelées et dans lesquels il possède des compétences particulières. Dans certains pays, il collabore avec les autorités et les partenaires nationaux à l'application expérimentale de modèles, de méthodes novatrices et d'outils et facilite ainsi la mise en œuvre d'interventions à plus long terme et de plus grande ampleur par d'autres partenaires de développement. Le Département continuera de donner la priorité aux besoins des pays les moins avancés, des pays vulnérables aux chocs et aux crises économiques, des pays en transition après un conflit et des pays qui sont le plus loin d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Table 23.7 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Autres de dépenses							
de personnel	7 506,9	8 275,5	–	–	8 275,5	385,1	8 660,6
Consultants	989,8	728,7	(12,2)	(1,7)	716,5	33,4	749,9
Experts	5,1	–	–	–	–	–	–
Frais de voyage							
des représentants	13,9	–	–	–	–	–	–
Voyages	1 306,8	1 391,1	(138,8)	(10,0)	1 252,3	58,3	1 310,6
Services contractuels	79,9	114,2	–	–	114,2	5,4	119,6
Frais généraux de							
fonctionnement	9,3	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	–	15,2	–	–	15,2	0,6	15,8
Subventions et							
contributions	2 164,9	2 812,0	(44,4)	(1,6)	2 767,6	128,7	2 896,3
Total	12 076,6	13 336,7	(195,4)	(1,5)	13 141,3	611,5	13 752,8

Sous-programme 1. Politique sociale et développement social

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division de la politique sociale et du développement		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 7, sous-programme 2, politique sociale et développement social, réalisation escomptée b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Amélioration des connaissances et des compétences relatives à la formulation et à l'adoption des politiques sociales aux niveaux national et local		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	284,1	1 422,7	1 014,0
		Consultants	90,9	114,0	169,7
		Voyages	201,9	263,3	300,4
		Services contractuels	1,5	51,8	54,2
		Mobilier et matériel	–	10,0	10,4
		Participation à des séminaires	168,8	312,7	426,4
		Total	747,2	2 174,5	1 975,1
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui prennent en compte les tendances économiques et environnementales	a) Nombre d'agents nationaux formés à l'élaboration et à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local 2012-2013 : 420 2014-2015 (estimation) : 460 2016-2017 (objectif) : 500	Conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au programme de développement pour l'après-2015, le sous-programme mènera des activités de coopération technique visant à renforcer les capacités nationales aux fins du développement social. Il sera exécuté selon une approche plurisectorielle en tirant parti des compétences du Département dans les domaines de la démographie, de la statistique, de la macro-économie et de l'environnement pour fournir des services consultatifs sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Dans cette optique, le sous-programme s'attaquera plus particulièrement aux problèmes des personnes handicapées du point de vue de l'application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les questions relatives au vieillissement seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration, sous l'égide de l'ONU, d'un instrument juridique international visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes âgées, et dans le cadre du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les activités du sous-programme concernant les peuples autochtones seront axées sur la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Des activités continueront également d'être menées pour promouvoir la participation des jeunes au développement national dans le cadre de la suite donnée à l'Année internationale de la jeunesse			
b) Renforcement des capacités et des mécanismes d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion de certains groupes sociaux	b) Nombre accru d'États Membres rendant compte, aux réunions intergouvernementales, des progrès accomplis en matière d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion sociale 2012-2013 : 70 2014-2015 (estimation) : 75 2016-2017 (objectif) : 80	Pour atteindre les objectifs du sous-programme, des services consultatifs seront fournis au niveau national; à la demande des gouvernements; des ateliers seront organisés aux niveaux international, régional et national; des outils et			

supports de formation continueront d'être mis au point et utilisés; et on s'emploiera à renforcer les réseaux, notamment les liens entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile. Dans le cadre du sous-programme, on s'attachera également à resserrer les liens avec les organismes des Nations Unies en faisant intervenir davantage les équipes de pays afin de favoriser la prise en compte des questions et stratégies de développement social dans la programmation par pays. Des activités seront notamment menées à ce titre dans le cadre de l'Initiative interorganisations pour un socle de protection sociale dans laquelle le sous-programme a joué un rôle central auprès de la société civile. On s'efforcera notamment d'encourager la prise en compte de la note d'orientation établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement aux fins de la programmation portant sur des questions de handicap. Les ressources du sous-programme sont complétées par celle du Compte pour le développement pour renforcer les capacités des gouvernements et des dirigeants autochtones à promouvoir l'intégration sociale et un développement sans exclusive dans certains pays d'Afrique et d'Asie. Un autre projet mené au titre du Compte pour le développement devrait porter sur la méthode et les outils de collecte de données afin de formuler des politiques fondées sur des éléments tangibles sur le vieillissement en Afrique. Le sous-programme devrait recevoir des demandes expresses de conseils consultatifs de la part de gouvernements souhaitant développer ces activités et appliquer les outils mis au point dans ces deux projets dans d'autres pays. Le sous-programme met l'accent sur le développement et le renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, aux niveaux du Siège et des pays et avec les grandes organisations de la société civile. Les partenariats avec le FNUAP et le HCDH seront notamment renforcés pour démultiplier les effets des activités du sous-programme dans les domaines de la jeunesse, du vieillissement et du handicap. Les partenariats conclus avec le PNUD et le HCDH seront également renforcés dans les domaines des questions liées aux peuples autochtones et au vieillissement.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	30	34	36	En 2012-2013, des services consultatifs ont été fournis à l'Arménie, à l'Albanie, au Bélarus, au Kazakhstan, au Lesotho, à la Macédoine, au Népal, au Pérou, à la République de Moldova et au Tadjikistan afin d'aider ces pays à attirer davantage l'attention sur les questions du vieillissement, du handicap, de la famille et des peuples autochtones, à renforcer la prise de conscience de ces problèmes et à lutter contre l'exclusion sociale. Ces services consultatifs ont également aidé ces pays à étoffer et modifier leurs législations et politiques sociales nationales conformément aux normes internationales pertinentes. Au total, quelque 374 personnes ont été formées en 2012-2013 et ont ainsi appris à mieux connaître des politiques et programmes dont pourraient bénéficier certains groupes sociaux, et renforcé leur capacité à mettre en œuvre ces politiques et programmes en acquérant des connaissances et des compétences pratiques, notamment dans les domaines suivants : élaboration de politiques fondées sur les faits, transversalisation, méthodes participatives et utilisation de cadres logiques.
Séminaires/ateliers	13 (374)	14 (400)	15 (440)	
Total	43	48	51	

En 2014-2015, des services consultatifs ont été fournis à l’Afghanistan, au Kirghizistan, à la Macédoine, à la République de Moldova, à la Serbie et au Tadjikistan afin d’aider ces pays à mieux faire connaître les problèmes et à lutter contre l’exclusion sociale, en particulier des personnes âgées, des personnes handicapées et des jeunes. Des ateliers de renforcement des capacités nationales ont été organisés en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine sur le vieillissement et au Tadjikistan sur l’échange de données d’expérience en matière de promotion et d’application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Des ateliers ont aussi été organisés à Nairobi. En 2014, une trousse d’information sur le handicap a été élaborée pour l’Afrique au titre du Compte pour le développement, en partenariat avec les gouvernements de l’Afrique du Sud, de l’Éthiopie, du Kenya et de la Zambie, pour promouvoir une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société et le développement. En 2015, la trousse d’information du sous-programme sera diffusée auprès d’un plus grand nombre de pays d’Afrique.

En 2016-2017, des services consultatifs et des ateliers plus approfondis seront fournis à un plus grand nombre de pays dans le cadre du sous-programme pour mieux faire prendre conscience des problèmes et faire une plus large place aux politiques axée sur des groupes sociaux. On s’efforcera en priorité d’élargir le rayon d’action au niveau régional et de renforcer les partenariats institutionnels. On s’emploiera également à collaborer directement avec les équipes de pays des Nations Unies pour promouvoir des approches de la planification et des stratégies nationales de développement axées sur les groupes sociaux et sans exclusive.

Sous-programme 2. Développement durable

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 7, sous-programme 3, réalisation escomptée c)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les capacités des pays en développement, notamment des petits États insulaires en développement, et des pays en transition à formuler et appliquer des stratégies, des politiques, des cadres et des programmes en faveur du développement durable		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 763,2	1 728,7	1 823,3
		Consultants	484,7	123,8	127,4
		Voyages	299,4	285,0	268,5
		Services contractuels	55,9	18,8	19,6
		Services divers	8,6	–	–
		Participation à des séminaires	640,7	497,4	511,9
		Total	3 252,5	2 653,7	2 750,7
<i>Réalizations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités à promouvoir et appliquer des politiques et cadres ou des dispositifs propices à la transversalisation par une plus grande intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et à la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015	a) Augmentation du nombre d'experts nationaux de pays en développement, ventilé par sexe, ayant perfectionné leurs connaissances et leurs compétences pour prêter un appui efficace à la transversalisation et à l'exécution de programmes et plans d'action en faveur du développement durable 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : 100 2016-2017 (objectif) : 400	Les activités menées dans le cadre du sous-programme visent à renforcer les capacités dans certains domaines du développement durable, notamment en tenant davantage compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Ces activités seront conçues et exécutées de façon à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et à mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies en rapport avec le sous-programme, en particulier le document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (voir l'annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale), et le programme de développement durable pour l'après-2015. Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Département. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs assurés par des experts techniques qualifiés, internes ou externes, répondant à des besoins spécifiques d'ordre technique aux niveaux nationaux; b) des ateliers de formation sous-régionaux, régionaux et interrégionaux visant à favoriser un transfert de connaissances plus efficace; c) l'élaboration de supports de formation sur les méthodes spécifiques permettant de transférer aux autres États Membres les enseignements tirés d'expériences générales effectuées par des pays pilotes; d) la mise en place de réseaux d'experts grâce à l'échange de pratiques optimales et le renforcement des réseaux existants. L'objectif du sous-programme est d'appuyer les activités visant à renforcer les capacités des gouvernements à appliquer leurs stratégies de développement durable et à en assurer le suivi et l'évaluation.			
b) Renforcement des capacités à élaborer et exécuter les stratégies nationales de développement et à en assurer le suivi	b) Augmentation du nombre de pays ayant bénéficié d'un appui qui ont lancé des mesures de politique générale et forgé des partenariats, arrêté des programmes et élaboré des plans d'action visant à atteindre des objectifs de développement durable, notamment en présentant des exposés à titre volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 40				

				<p>Il est envisagé d'exécuter trois projets au titre du Compte pour le développement en 2016-2017 sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable; le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable; le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement à évaluer les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable desdits États afin d'atténuer les risques et de réduire la vulnérabilité. Le sous-programme créera ainsi des synergies avec les ressources du Compte pour le développement pour en optimiser l'impact. Afin d'assurer une exécution efficace du programme de travail, on continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et de s'appuyer sur les points forts et les capacités d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie, ainsi que sur les synergies avec ces mécanismes pour obtenir l'appui d'autres organismes des Nations Unies, du PNUE, du PNUD, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque africaine de développement et du Fonds pour l'environnement mondial. On s'appuiera aussi sur les grands groupes avec lesquels des alliances seront forgées, notamment le milieu de la recherche, le monde universitaire, les entreprises et les organisations non gouvernementales, pour recueillir des connaissances utiles à la réalisation du programme de développement durable. Les partenariats et les engagements volontaires demeureront un mécanisme important pour la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).</p>
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	54	30	40	
Séminaires/ateliers	40 (819)	10 (300)	15 (600)	
Total	94	40	55	
<p>En 2012-2013, 18 réunions/ateliers internationaux de renforcement des capacités ont été organisés dans le cadre du sous-programme sur l'énergie au service du développement durable, les changements climatiques, les transports écologiquement viables, le développement durable dans les pays touchés par un conflit, ainsi que sur des outils permettant de renforcer les capacités institutionnelles et des approches intégrées de la gestion des ressources en eau, notamment sur les politiques de gestion des pénuries d'eau et de la sécheresse. Ces interventions ont permis de renforcer les capacités de 1 715 experts nationaux. Elles ont aussi aidé 70 pays en développement à dresser le bilan du développement durable à l'échelle nationale et à se préparer à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Un appui a par ailleurs été fourni à des pays en développement et des pays en transition pour les aider à promouvoir un transport écologiquement viable en organisant des forums régionaux sur la question, qui ont rassemblé des ministres des transports, de la santé et de l'environnement lors de réunions intergouvernementales. Quelque 22 pays d'Asie et 9 pays d'Amérique latine avaient adhéré aux déclarations régionales sur la mise en place de transports écologiquement viables à faibles émissions de carbone en 2012, 30 autres devraient suivre la même voie d'ici à 2015 avec l'appui de partenariats multipartites.</p>				

En 2014-2015, six pays pilotes ont bénéficié d'une aide pour intégrer les trois dimensions du développement durable dans leurs stratégies nationales de développement, renforcer leurs institutions et veiller à la cohérence des politiques mises en œuvre. En 2014, huit petits États insulaires en développement ont reçu une aide pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés en matière de sécurité énergétique et de faibles émissions de carbone au moyen d'approches intégrées; 12 pays avaient bénéficié d'un appui pour arrêter la version définitive de leurs plans pour un développement énergétique durable en 2012-2013, cinq seront dans ce cas en 2014-2015. Cinq pays pilotes d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest bénéficient actuellement d'une aide pour faire face aux pénuries d'eau et élaborer et appliquer des stratégies de gestion des sécheresses, tandis que des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées dans 12 pays de la région. On s'efforce actuellement d'organiser en 2015 un atelier de renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau et de développement durable qui portera sur les cibles, les indicateurs et le suivi de l'après-2015, la présentation de rapports et les problèmes liés aux données. Des décideurs et des experts de haut niveau issus de 30 pays en développement et à revenu intermédiaire devraient participer à cet atelier. Des ateliers de renforcement des capacités nationales sur les technologies de mise en valeur des énergies renouvelables ont été conduits dans des communautés rurales isolées de cinq pays d'Afrique et d'Amérique latine et un atelier de renforcement des capacités régionales devrait être organisé en 2015 à l'intention des pays en développement d'Amérique latine sur la prise en compte des objectifs, cibles et indicateurs énergétiques dans les programmes statistiques.

En 2016-2017, des activités de renforcement des capacités seront conduites pour promouvoir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en tenant mieux compte des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Des pays en développement et des pays en transition bénéficieront d'une aide pour élaborer des politiques et stratégies nationales de développement durable fondées sur les réalités locales, notamment aux fins du suivi des progrès accomplis et de la présentation de rapports à ce sujet au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Une aide sera également apportée aux petits États insulaires en développement aux fins du suivi des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable desdits États, notamment afin d'identifier les lacunes et les défis à relever, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales susceptibles d'être reproduites sur une plus grande échelle pour soutenir le processus de renforcement des capacités et produire un impact durable. Conformément aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux objectifs et cibles de développement pour l'après-2015, on continuera d'aider les pays à mettre en œuvre leurs plans nationaux de développement, en renforçant leurs moyens d'action et de suivi et leurs capacités à rendre compte des progrès accomplis dans les secteurs de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des transports, ainsi qu'en ce qui concerne la résilience face aux effets des changements climatiques, l'économie verte et l'articulation entre ces secteurs. Cette aide aura également un impact sur la production et la mise en commun des connaissances, ainsi que sur les échanges entre régions et secteurs.

Sous-programme 3. Statistique

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 7, sous-programme 4, statistique, réalisation escomptée c)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Appuyer les efforts déployés par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, pour établir et renforcer leurs capacités à produire des statistiques, des indicateurs de développement et des informations géospatiales actualisées et fiables qui pourront être utilisées par les décideurs au niveau national et par d'autres utilisateurs aux niveaux national et international		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 047,0	1 422,6	1 946,5
		Consultants	33,4	49,8	51,3
		Voyages	443,7	393,1	318,0
		Services contractuels	6,0	12,4	13,0
		Mobilier et matériel	–	5,2	5,4
		Bourses individuelles	17,1	155,3	162,6
		Participation à des séminaires	404,1	563,7	527,7
		Total	1 951,3	2 602,1	3 024,5
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités des statisticiens officiels et des systèmes nationaux de statistique à recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser systématiquement des données et des indicateurs de développement dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, pour produire des données de qualité, notamment ventilées, dans la mesure du possible, par sexe et par lieu, à l'intention des décideurs nationaux et d'autres utilisateurs aux niveaux national et international	<p>a) i) Pourcentage de participants aux stages de formation ayant appliqué les recommandations relatives aux méthodes statistiques et les meilleures pratiques dans ce domaine</p> <p>2012-2013 : 72 2014-2015 (estimation) : 75 2016-2017 (objectif) : 78</p> <p>ii) Pourcentage de pays ayant bénéficié d'une assistance qui ont modifié leurs méthodes de travail à la suite des interventions menées dans le cadre du sous-programme</p> <p>2012-2013 : 69 2014-2015 (estimation) : 71 2016-2017 (objectif) : 72</p>	<p>Le sous-programme visera essentiellement à aider les pays à mettre en place et gérer des systèmes statistiques nationaux viables dotés de structures de gouvernance adéquates et à exploiter des techniques moderne de saisie, traitement et diffusion des données afin d'améliorer la qualité des informations statistiques et géospatiales pertinentes pour l'élaboration de politiques et d'en faciliter l'accès.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités exécutées dans le cadre du sous-programme comprendront : a) des services consultatifs, fournis à la demande des gouvernements pour mettre en place des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement, qui reposent sur de solides infrastructures institutionnelles, la collecte systématique de données, la compilation de statistiques macroéconomiques et sociales agrégées selon les normes et règles mondiales et un système multivoie de diffusion des données; b) des ateliers et des séminaires de formation destinés aux pays en développement dans différents domaines tels que les statistiques sociales et démographiques, y compris les statistiques de l'état civil, les statistiques ventilées par sexe, la comptabilité nationale, les statistiques industrielles, les statistiques du commerce international de services et du tourisme, le commerce international et les registres d'entreprises, les classifications économiques internationales, les statistiques environnementales, la comptabilité de l'économie et de l'environnement, les statistiques énergétiques, l'organisation des systèmes nationaux de statistique, les indicateurs de développement et la gestion de l'information géographique; c) des bourses, des voyages d'étude et des stages de formation active destinés aux statisticiens et aux spécialistes de l'information géospatiale issus de pays en développement en vue de mettre à jour et de renforcer leurs connaissances et compétences et d'établir des réseaux régionaux et internationaux.</p>			
b) Renforcement des capacités nationales à produire et diffuser des informations cartographiques et géospatiales utiles à l'élaboration de politiques dans le respect des normes internationales	<p>b) Pourcentage de participants aux cours de formation ayant appliqué les recommandations relatives aux méthodes concernant les informations géospatiales et les meilleures pratiques dans ce domaine</p> <p>2012-2013 : 65 2014-2015 (estimation) : 67 2016-2017 (objectif) : 69</p>				

Il est prévu de développer toutes les activités de renforcement des capacités en 2016-2017 pour renforcer les capacités des systèmes nationaux de statistique et d'information géospatiale afin de mieux répondre à la demande en fournissant davantage de données désagrégées, actualisées et de qualité, sur les nouveaux problèmes qui se posent aux gouvernements.

Les activités de renforcement des capacités du sous-programme, qui sont entièrement couvertes par le Compte pour le développement et par des ressources extrabudgétaires, visent à concourir efficacement à la réalisation de l'objectif du sous-programme et à contribuer ainsi directement au renforcement des capacités nationales en matière de statistique et d'information géospatiale. Deux projets extrabudgétaires devraient continuer à fournir un appui au programme de renforcement des capacités de la Division dans les domaines des statistiques de base et de la gestion de l'information géospatiale. Trois projets au titre du Compte pour le développement aideront des pays en développement à améliorer leurs capacités statistiques nationales et à se préparer à adopter une stratégie pour mieux répondre, de façon systématique, à la demande accrue de données à laquelle devrait donner lieu la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015. Les États Membres bénéficieront d'une aide pour compiler et développer des statistiques environnementales et mettre en place une comptabilité économique et environnementale afin d'améliorer le suivi du développement durable. Le nouveau programme sur les statistiques et les données sera exécuté conjointement par les agents d'exécution du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, portera sur les arrangements institutionnels dans les pays, et visera essentiellement à mettre en place et renforcer un mécanisme national de coordination pour assurer le suivi après 2015 et rassembler les données manquantes dans certains domaines en adoptant une approche transversale tout en répondant à des demandes sectorielles. Au niveau national, les activités du sous-programme sont exécutées en collaboration avec les offices nationaux de statistique. Aux niveaux sous-régional et régional, elles sont menées en étroite collaboration avec des entités économiques sous-régionales, telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ou encore la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de coopération économique, ainsi qu'avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. En fonction du domaine d'activité sur lequel ils portent, les travaux du sous-programme sont également menés en partenariat avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. On s'emploiera à développer une étroite collaboration avec d'autres sous-programmes, à dégager des synergies et à conclure des alliances pour promouvoir et renforcer la cohérence interne, des approches intégrées du renforcement des capacités dans les domaines prioritaires et l'efficacité du processus de programmation du Département. La coordination des activités visant à renforcer les capacités au niveau mondial est par ailleurs examinée régulièrement par le Comité de coordination des activités de statistique, qui exerce les fonctions de secrétariat permanent de la Division de statistique de l'Organisation.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	82	80	95	<p>Le programme de renforcement des capacités du sous-programme est assorti d'un solide mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation, qui dresse un premier bilan à l'issue de chaque atelier et stage de perfectionnement couvert par une bourse, suivi d'un second bilan quatre mois plus tard.</p> <p>Les résultats des bilans des activités de renforcement des capacités menées au titre du sous-programme en 2012-2013 font apparaître un taux de satisfaction très élevé.</p> <p>En 2014-2015, les États Membres devraient continuer à bénéficier de l'appui du sous-programme pour renforcer les capacités de systèmes statistiques nationaux viables dans les domaines techniques où le sous-programme est reconnu comme étant le plus compétent : recensement de la population et des logements; statistiques ventilées par sexe, comptabilité nationale et environnementale, statistiques commerciales et industrielles, classifications, intégration des statistiques et de l'information géospatiale, etc.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités s'articuleront autour de la mise en œuvre des normes statistiques internationales adoptées par la Commission de statistique et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, tandis que la stratégie d'exécution passera par l'organisation d'ateliers régionaux et sous-régionaux et l'octroi de bourses de perfectionnement.</p> <p>Les projets au titre du Compte pour le développement seront d'abord exécutés dans le cadre de travaux menés avec des pays pilotes puis seront reproduits à plus grande échelle, notamment au moyen d'ateliers régionaux et sous-régionaux.</p> <p>Des services consultatifs seront fournis sur demande au niveau des pays dans les domaines des recensements, de la comptabilité nationale et environnementale et de l'information géospatiale. Les bourses permettront de transférer des connaissances et compétences professionnelles aux statisticiens nationaux dans des domaines statistiques essentiels. En 2015, le programme de renforcement des capacités du sous-programme sera étoffé pour jouer un rôle de premier plan dans le contexte de la révolution des données et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, en particulier pour maintenir sur le plan des stratégies les initiatives des multiples partenaires dans ces domaines sous la supervision de la Commission de statistique.</p> <p>En 2016-2017, à la lumière des conclusions des débats dont font actuellement l'objet les indicateurs du développement et compte tenu des normes statistiques internationales adoptées par la Commission de statistique, les activités de renforcement des capacités du sous-programme porteront essentiellement sur deux grands domaines, à savoir : a) le renforcement des capacités statistiques nationales aux fins de la mesure, du contrôle et de l'évaluation des progrès accomplis dans la définition de nouveaux indicateurs de développement, et de l'établissement de rapports à ce sujet; b) la modernisation accrue des systèmes nationaux de statistique, compte tenu des recommandations de la Commission de statistique concernant la révolution des données et l'utilisation de nouvelles technologies et de mégadonnées pour les statistiques officielles, notamment l'utilisation d'information géospatiale et l'intégration de cette information dans les données statistiques; Dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, les activités menées viseront à promouvoir la production et l'exploitation de données géospatiales et d'outils pour appuyer le développement durable et les programmes mondiaux connexes.</p>
Séminaires/ateliers	16 (796)	16 (800)	18 (880)	
Bourses	38	50	50	
Total	136	146	163	

Sous-programme 4. Politiques et analyse en matière de développement

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques et de l'analyse en matière de développement		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 6, réalisation escomptée c)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies permettant d'atteindre les objectifs de développement sans exclusive, équitable et durable, fixés dans le programme de développement pour l'après-2015		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 402,4	1 422,6	1 489,0
		Consultants	45,0	57,5	59,1
		Voyages du personnel	100,3	64,0	60,3
		Services contractuels	6,0	12,4	13,0
		Participation à des séminaires	189,7	434,1	446,7
		Total	1 743,4	1 990,6	2 068,1
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités des autorités nationales chargées des finances et de la planification et des banques centrales d'élaborer et d'appliquer des stratégies de développement durable permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le programme de développement pour l'après-2015	a) Augmentation du nombre de documents directifs, notamment mais non exclusivement de stratégies de développement et de plans quinquennaux nationaux, qui tiennent compte des recommandations du Département tendant à promouvoir le développement durable dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 2012-2013 (référence) : 2 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7	Le principal objectif du sous-programme consistera à fournir à l'échelle nationale un appui aux pays en développement, y compris les moins avancés, en les conseillant sur la formulation des politiques et en développant leurs capacités, afin qu'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies de développement durable dans le contexte plus général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, ainsi que du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Les travaux de conseil en formulation des politiques et en renforcement des capacités porteront essentiellement sur la modélisation économique et la prévision des capacités; il s'agira surtout d'aider les pays les moins avancés à parvenir au développement durable, à mettre en œuvre leurs stratégies de sortie de la catégorie des pays les moins avancés et à analyser leurs politiques macroéconomiques et les effets de celles-ci sur le développement durable.			
b) Renforcement de la capacité des pays les moins avancés de lever les obstacles les empêchant de bénéficier des mesures d'appui international et de se préparer à sortir de leur catégorie en consolidant les progrès accomplis en matière de développement, de sorte que cette sortie se fasse plus rapidement, dans le contexte plus général du programme de développement pour l'après-2015 et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (Programme d'action d'Istanbul)	b) Augmentation du nombre de pays les moins avancés qui bénéficient de mesures d'appui international et se préparent à sortir de leur catégorie en intégrant des mesures d'appui dans leurs stratégies nationales de développement et en améliorant les dispositifs destinés à leur assurer une transition sans heurts 2012-2013 (référence) : 2 2014-2015 (estimation) : 4 2016-2017 (objectif) : 8	Le sous-programme viendra compléter et faciliter la mise en œuvre des projets du Compte pour le développement qui existent ou sont en préparation, à savoir : a) renforcer les capacités en vue de lever les obstacles à l'utilisation des mesures d'appui international dans le domaine commercial; b) établir des partenariats public-privé aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques sans exclusive; c) aider les gouvernements à passer à une croissance à faible émission de carbone et à réaliser le développement humain au moyen de modèles économiques globaux; d) appuyer les pays en développement qui transforment leurs stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement en stratégies de développement durable à plus grande échelle en s'appuyant sur la modélisation pour analyser leurs politiques. Ces projets, mis en œuvre dans 18 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ont accru la crédibilité des travaux du Département en matière de renforcement des capacités et permis de les faire mieux connaître;			

<p>c) Renforcement des capacités des pays d'évaluer le coût et les avantages des diverses orientations possibles et d'accroître les synergies et la cohérence des diverses politiques macroéconomiques, propres à chaque branche d'activité, sociales et énergétiques, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le programme de développement pour l'après-2015</p>	<p>c) Augmentation du nombre de stratégies et de plans de développement nationaux qui utilisent des modèles économiques généraux de transition vers des stratégies de croissance à faible émission de carbone conformes au programme de développement pour l'après-2015</p> <p>2012-2013 (référence) : – 2014-2015 (estimation) : 4 2016-2017 (objectif) : 8</p>	<p>ils joueront un rôle essentiel en complétant et en renforçant la réalisation de l'objectif visé par le programme ordinaire de coopération technique. Le sous-programme sera également mis à profit pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de deux projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme prendront les formes suivantes : a) missions d'évaluation des besoins et de conseils techniques et politiques; b) ateliers, auxquels participeront des décideurs et des experts techniques; c) distribution de manuels et de trousseaux de formation; d) concertations sur les politiques; e) formation consacrée à des exercices de simulation et de modélisation, y compris les modèles de simulation économique aux fins de l'analyse des politiques; f) ateliers de renforcement des capacités et services consultatifs sur les mesures d'appui international spécialement destinées aux pays les moins avancés, sur la procédure de sortie de la catégorie des pays les moins avancés et l'évaluation de ses conséquences, et sur la mise au point des stratégies correspondantes.</p> <p>Les partenariats existants mis en œuvre dans le cadre du sous-programme continueront d'être développés avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies, le PNUD, les commissions régionales, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des partenariats seront aussi forgés avec des laboratoires d'idées et des universités en vue d'organiser des ateliers de formation et d'élaborer des supports de connaissances. Des activités seront également organisées pour promouvoir la coopération Sud-Sud, le renforcement des partenariats dans les institutions des pays cibles et entre elles, et avec les parties prenantes en Chine, au Chili et en République de Corée, et pour continuer de développer la collaboration avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux à l'œuvre dans les pays les moins avancés. Les activités entreprises dans le cadre du sous-programme seront étroitement coordonnées avec les initiatives et projets menés au titre des sous-programmes 1, 3, 4 et 9 du programme 7.</p>																
<i>Produits (participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>55</td> <td>60</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>5 (405)</td> <td>8 (500)</td> <td>10 (550)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>60</td> <td>68</td> <td>76</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	55	60	66	Séminaires/ateliers	5 (405)	8 (500)	10 (550)	Total	60	68	76	<p>Les projets de développement des capacités exécutés dans le cadre du sous-programme ont considérablement renforcé les capacités nationales d'analyse des politiques macroéconomiques de développement dans trois pays, durant l'exercice 2012-2013. Le sous-programme a contribué à : a) renforcer les capacités nationales de modélisation permettant d'évaluer le coût représenté par la réalisation de divers objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que leurs avantages et inconvénients; b) renforcer les capacités nationales des pays les moins avancés de comprendre et d'utiliser les mesures d'appui commercial; c) évaluer les diverses stratégies de financement du développement, y compris l'emprunt sur le marché de la dette souveraine; d) définir et recommander divers ajustements des politiques macroéconomiques et financières afin de promouvoir la création d'emplois et une croissance sans laissés-pour-compte.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	55	60	66															
Séminaires/ateliers	5 (405)	8 (500)	10 (550)															
Total	60	68	76															

L'impact du sous-programme est déjà important et palpable, les autorités nationales étant mieux armées pour formuler et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies axées sur le développement. Les travaux consultatifs sur les politiques et les activités de renforcement des capacités, notamment, continueront d'aider les États Membres bénéficiaires à appliquer des politiques favorisant une croissance économique généralisée, la création d'emplois, l'amélioration de la productivité, le développement humain, la protection de l'environnement, la protection sociale et le développement durable, et de préparer les pays les moins avancés à sortir de leur catégorie.

Sous-programme 5. Administration publique et gestion du développement

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division de l'administration publique et de la gestion du développement		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 7, sous-programme 7, réalisation escomptée c)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies permettent d'atteindre les objectifs de développement sans exclusive, équitable et durable, fixés dans le programme de développement pour l'après-2015		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 667,4	1 422,47	1 489,0
		Consultants	83,4	282,7	238,6
		Voyages du personnel	221,1	308,9	291,0
		Services contractuels	9,0	12,4	13,0
		Participation à des séminaires	371,9	634,0	13,0
		Total	3 353,8	2 660,7	2 631,6
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du secteur public des pays en développement, y compris en vue d'assurer une prestation de services efficace, efficiente et réactive, de renforcer la compétence professionnelle, de promouvoir une conduite éthique et de consolider l'engagement à servir le public	<p>a) i) Augmentation du nombre d'engagements pris officiellement d'intégrer des stratégies et méthodes dans les politiques, les programmes et les cadres législatifs et institutionnels</p> <p>2012-2013 (référence) : 10 2014-2015 (estimation) : 11 2016-2017 (objectif) : 12</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de participants ayant reçu une formation qui appliquent les méthodes et les meilleures pratiques dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance</p> <p>2012-2013 (référence) : 70 2014-2015 (estimation) : 70 2016-2017 (objectif) : 72</p>	<p>La stratégie de renforcement des capacités dans le domaine de l'administration publique repose sur une approche intégrée établissant un lien entre les travaux analytiques et normatifs du sous-programme et les services consultatifs et la formation, qui tient compte des délibérations engagées sur le programme de développement pour l'après-2015. Le sous-programme vise à renforcer la capacité des gouvernements nationaux et locaux de fournir des services publics essentiels qui feront progresser la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 par une meilleure intégration des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, et de renforcer, suivre et partager les connaissances à cette fin. Il a également pour objectif de renforcer la gouvernance responsable par les moyens suivants :</p> <p>a) l'édification d'institutions publiques; b) la création d'une administration en ligne et la gestion du savoir par les pouvoirs publics; c) la participation des citoyens à la gestion des programmes de développement; d) la reconstruction des administrations publiques à l'issue d'un conflit; e) des données publiques en libre accès. Tous ces éléments permettront de prendre des décisions de manière réactive, ouverte, participative et représentative. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la prestation de services consultatifs par des experts internes ou externes en vue de mener des missions d'évaluation et d'analyse des besoins ainsi que d'élaboration de politiques et de stratégies dans les principaux domaines d'activité du sous-programme; b) la tenue de séances de formation collectives, organisées à la demande des pays en développement et des pays en transition, qui viseront à promouvoir auprès des États Membres des stratégies communes, notamment par la mise au point de supports de formation présentant des méthodes avancées de gouvernance et d'administration publique; c) la création de nouveaux réseaux et partenariats d'administrateurs publics et le renforcement de ceux qui existent, en vue de resserrer les liens entre les pays en</p>			
b) Renforcement des capacités des pays en développement de se servir de l'informatique et des communications pour améliorer le fonctionnement des institutions publiques grâce à l'administration en ligne	<p>b) Augmentation du nombre de pays en développement utilisant activement des méthodes, manuels et outils mis à disposition pour l'administration en ligne, la gestion des connaissances et les applications informatiques</p> <p>2012-2013 (référence) : 12 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 16</p>				

<p>c) Renforcement de la capacité de faire participer les citoyens à la gouvernance, à l'administration publique et à la gestion du développement dans les pays en développement afin d'assurer une prestation de services réactive, transparente et responsable</p>	<p>c) Augmentation du pourcentage de participants ayant reçu une formation qui appliquent les méthodes et les meilleures pratiques relatives à la participation des citoyens et à la gouvernance</p> <p>2012-2013 (référence) : 60 2014-2015 (estimation) : 70 2016-2017 (objectif) : 70</p>	<p>développement par l'échange des meilleures pratiques. Ces activités de renforcement des capacités feront fond sur des conclusions et des analyses tirées de recherches menées dans le cadre des Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays.</p> <p>Afin que le sous-programme ait le plus grand impact possible sur les États Membres, les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs susmentionnés seront mis en œuvre conjointement avec les projets exécutés au titre du Compte pour le développement visant à : a) renforcer les capacités des gouvernements de fournir des cadres généraux et des moyens techniques pour la mise en œuvre du concept de données publiques en libre accès; b) renforcer les capacités des institutions des pays en développement d'élaborer des politiques visant à la création d'administrations en ligne fondées sur l'observation des faits, conformément au programme de développement pour l'après-2015, afin de donner le plus grand impact possible aux activités menées dans le cadre des deux mécanismes. Il s'agira de continuer de promouvoir une gouvernance démocratique participative, transparente et efficiente, en particulier en Asie et dans le Pacifique, par l'intermédiaire du Bureau des projets des Nations Unies pour la gouvernance. En appuyant le Forum sur la gouvernance d'Internet, le sous-programme contribuera à favoriser une approche multipartite visant à l'échange d'informations, au partage des meilleures pratiques et à l'adoption d'une démarche commune concernant la façon de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par Internet et de faire face aux risques et aux difficultés qui y sont associés.</p> <p>Dans le cadre d'une approche globale, le sous-programme visera à renforcer les capacités des institutions du secteur public aux niveaux central et local. Le renforcement des capacités sera axé sur les personnes, les responsables, les institutions et la société en général, grâce à l'élaboration de politiques et stratégies relatives à l'administration publique. Le sous-programme continuera de mettre l'accent sur l'aide aux pays dans les domaines suivants : a) analyse et élaboration de stratégies et de politiques de haut niveau en amont aux fins du renforcement des capacités de l'administration publique pour le développement; b) analyse et élaboration de politiques et de stratégies visant à mettre l'informatique et les communications au service de la gouvernance et de l'administration publique; c) élaboration d'outils de renforcement des capacités, y compris la formation en ligne; d) élaboration et renforcement de réseaux et de partenariats en vue d'appuyer le développement des capacités régionales et mondiales.</p>																
<i>Produits (participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>63</td> <td>65</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>11 (1 394)</td> <td>8 (1 013)</td> <td>9 (1 140)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>74</td> <td>73</td> <td>79</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	63	65	70	Séminaires/ateliers	11 (1 394)	8 (1 013)	9 (1 140)	Total	74	73	79	<p>Le sous-programme vise principalement à fournir une aide dans les domaines ci-après aux gouvernements nationaux et locaux, en particulier ceux qui en ont fait la demande, et aux pays en développement, notamment les moins avancés, les pays sortant d'un conflit ou d'une crise et les pays en transition : renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines; création d'administrations en ligne; participation des citoyens à la gestion des programmes de développement; données et services publics en libre accès.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	63	65	70															
Séminaires/ateliers	11 (1 394)	8 (1 013)	9 (1 140)															
Total	74	73	79															

En 2012-2013, les travaux se sont poursuivis en collaboration avec les États Membres dans les domaines suivants : réforme des institutions publiques et renforcement des capacités; stratégie de développement de l'administration en ligne. Afin d'accroître la transparence et la participation, des travaux ont aussi été consacrés au libre accès aux données publiques et au principe de responsabilité. Parmi les produits importants figurent 45 références, recommandations et décisions tirées des publications et des produits du sous-programme, que les autorités et les institutions compétentes ont intégrées dans les politiques et plans d'action nationaux. Comme suite à la fourniture de services consultatifs et à la mise en œuvre de projets de coopération technique, 29 recommandations méthodologiques et techniques ont été formulées par des gouvernements au cours de l'exercice. En 2014-2015, un plus grand nombre d'États Membres ont œuvré à garantir le libre accès aux données publiques dans le cadre du sous-programme, et il est prévu qu'ils soient encore plus nombreux en 2016-2017.

Dans le cadre du sous-programme, de nouveaux partenariats internationaux, régionaux et nationaux seront noués avec les institutions concernées par le renforcement des capacités de l'administration publique, en particulier avec les partenaires du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration, y compris la CESAO, la CEA, la CEPALC, l'Association internationale des écoles et instituts d'administration, l'Institut international des sciences administratives, la Conférence des ministres africains de la fonction publique, l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, entre autres.

Sous-programme 6. Gestion durable des forêts

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 7, sous-programme 8, réalisation escomptée e)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant estimatif)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour promouvoir la gestion durable des forêts, appliquer l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et intégrer les forêts dans le cadre plus général du programme de développement pour l'après-2015		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	125,9	428,1	449,4
		Consultants	–	31,0	31,9
		Groupes spéciaux d'experts	5,1	–	–
		Voyages du personnel	13,0	39,4	37,1
		Services contractuels	–	3,2	3,4
		Participation à des séminaires	283,7	132,4	136,2
		Total	427,77	634,1	658,0
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Capacité accrue des États Membres de prendre des mesures en faveur de la gestion durable des forêts	a) Augmentation du nombre de plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux sur la gestion durable des forêts 2012-2013 (référence) : 7 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 10	<p>Le Forum des Nations Unies sur les forêts décidera de l'avenir de l'arrangement international sur les forêts à sa onzième session, en 2015. Au titre du sous-programme, un appui sera fourni aux pays en développement et aux pays en transition pour l'élaboration de plans stratégiques visant à la mise en œuvre des conclusions de la onzième session du Forum. Les États Membres bénéficieront d'une aide pour intégrer les trois dimensions du développement durable dans les objectifs d'ensemble concernant les forêts et pour appliquer l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.</p> <p>Le sous-programme favorisera une meilleure connaissance, à tous les niveaux, de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et du programme de développement pour l'après-2015 en général.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprennent des services consultatifs, la tenue d'ateliers et l'établissement de directives à l'intention de pays regroupés par thèmes ou par secteurs géographiques, qui contribueront pour beaucoup à renforcer les capacités des États et les aideront à prendre des mesures pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Ces activités leur permettront d'être informés et d'accéder au financement des forêts et de mettre en œuvre l'arrangement international sur les activités concernant les forêts pour l'après-2015.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de mettre en œuvre deux projets du Compte pour le développement, l'un relatif au renforcement des capacités des pays, afin de les aider à élaborer des plans d'action nationaux pour l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant</p>			
b) Renforcement de la collaboration et de la coordination sur les forêts aux niveaux national, régional et international, par la promotion d'activités plus efficaces dans le domaine de la gestion durable des forêts menées individuellement et en partenariat par les gouvernements et les grands groupes, les organisations, les instruments et les mécanismes, y compris les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts	b) Augmentation du nombre de partenariats, d'activités collaboratives et d'initiatives menées aux niveaux de pays, de régions et d'organisations à l'appui de la concertation internationale sur les politiques forestières 2012-2013 (référence) : 16 2014-2015 (estimation) : 18 2016-2017 (objectif) : 18				

				<p>tous les types de forêts, et l'autre relatif au renforcement des capacités des pays en développement, afin de suivre les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. En outre, le projet du Compte pour le développement visant à mettre le financement de l'action climatique au service de la gestion durable des forêts continuera d'être mis en œuvre. Des services consultatifs devraient également être fournis pour faire progresser la gestion durable des forêts dans les différentes régions, au titre de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015.</p> <p>Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, les commissions régionales, les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts entretiennent une étroite collaboration.</p>
<i>Produits (participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	4	4	5	
Séminaires/ateliers	3 (161)	4 (210)	5 (250)	
Total	7	8	10	
<p>En 2012-2013, un consensus a été dégagé entre les États Membres et les autres parties prenantes qui sont convenus que les décisions qui seraient prises concernant la promotion et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts seraient appliquées aux échelles nationale, régionale et internationale.</p> <p>En 2014-2015, plus de 120 experts nationaux de 35 pays des régions d'Asie centrale, d'Afrique australe et du Pacifique se sont réunis pour déterminer les principales orientations devant présider à l'élaboration de stratégies régionales propres à mettre le financement de l'action climatique au service de la gestion durable des forêts. En outre, l'atelier consacré au renforcement des capacités des pays à faible couvert forestier et des petits États insulaires en développement d'accéder au financement des forêts a permis à 17 représentants de 12 pays d'acquiescer les compétences nécessaires pour rédiger des demandes de subvention. Un site Web destiné à faciliter les démarches a été créé aux fins de l'échange d'informations sur le financement des forêts. L'initiative relative aux stratégies de renforcement de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015, conduite par la Chine et à laquelle 55 pays ont participé, a reçu un appui stratégique.</p> <p>Les activités prévues pour l'exercice biennal 2016-2017 devraient permettre d'aider les pays à élaborer des plans stratégiques leur permettant de mettre en œuvre l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015, de prendre en compte les trois dimensions du développement durable dans les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, d'être informés et d'accéder au financement des forêts. Les pays bénéficieront ainsi d'une aide pour traduire en termes opérationnels les activités se rapportant à l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 ainsi que le programme de développement pour l'après-2015 en général.</p>				

Sous-programme 7. Financement du développement

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Bureau du financement du développement		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 7, sous-programme 9, réalisation escomptée d)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer les capacités des ministères des finances et des administrations fiscales des pays en développement d'élaborer des systèmes fiscaux plus efficaces et efficients pour mobiliser les ressources nationales et internationales destinées à financer le programme de développement pour l'après-2015		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	216,8	428,1	449,4
		Consultants	252,5	69,9	71,9
		Voyages des représentants	13,9	-	-
		Voyages du personnel	26,5	37,4	35,3
		Services contractuels	1,5	3,2	3,4
		Communications	0,6	-	-
		Participation à des séminaires	88,9	82,4	84,8
		Total	600,77	621,0	644,8
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Capacité accrue des pays de négociier, d'administrer et d'interpréter les conventions fiscales, en se fondant sur le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement (Modèle de convention des Nations Unies), le but étant d'encourager les investissements tout en luttant contre la fraude fiscale	a) Nombre de conventions et de dispositions conventionnelles négociées qui suivent le Modèle de convention des Nations Unies 2012-2013 : 10 2014-2015 (estimation) : 11 2016-2017 (objectif) : 12	La stratégie de renforcement des capacités mise en œuvre dans le cadre du sous-programme portera sur les domaines suivants : a) négociation, administration et interprétation des conventions fiscales entre pays développés et pays en développement, ou entre deux pays en développement, en se fondant sur le Modèle de convention des Nations Unies; b) questions pratiques qui se posent dans les pays en développement concernant les prix de transfert; c) mesures pratiques de protection et d'élargissement de la base d'imposition dans les pays en développement; d) mesures pratiques de déblocage de l'épargne et de mobilisation de ressources supplémentaires à long terme en faveur des petites et moyennes entreprises et des infrastructures.			
b) Capacité accrue d'accroître les ressources nationales mises au service du développement durable, y compris par l'amélioration de la capacité des pays en développement de protéger et d'élargir leur base d'imposition	b) i) Nombre de mesures prises, y compris au niveau de l'administration, pour mettre en place ou améliorer les dispositifs, le but étant de protéger efficacement et d'élargir la base d'imposition en tenant compte des travaux de l'ONU 2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7	La stratégie de renforcement des capacités comprendra les activités suivantes : a) des séminaires régionaux de formation dans les domaines susmentionnés, dont certains seront coorganisés avec les organismes régionaux des administrations fiscales nationales; b) des ateliers nationaux organisés dans des pays pilotes pour répondre à certains besoins et problèmes; c) des missions de suivi conduites dans les pays pour les aider à utiliser les compétences et les connaissances acquises dans le cadre des séminaires régionaux et des ateliers nationaux, l'objectif étant qu'ils puissent mettre en œuvre les changements d'orientation nécessaires; d) la production de guides, de manuels et de dossiers pratiques pouvant servir à l'exécution des activités susmentionnées; e) la mise en place de nouveaux réseaux rassemblant des représentants de l'État, et le renforcement de ceux qui existent déjà, en vue de développer les relations entre pays en développement grâce à l'échange des meilleures pratiques.			

	<p>ii) Augmentation du nombre de mesures générales prises en vue de débloquer l'épargne et de mobiliser un financement supplémentaire à long terme en faveur des petites et moyennes entreprises et des infrastructures</p> <p>2012-2013 : - 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7</p>	<p>Dans le cadre du sous-programme, deux des projets s'inscrivant dans la neuvième tranche du Compte pour le développement seront mis en œuvre, leur objectif étant de renforcer la capacité des fonctionnaires de l'administration fiscale des pays en développement dans les domaines suivants : a) l'utilisation efficace des conventions concernant les doubles impositions, en s'appuyant sur le Modèle de convention des Nations Unies, en vue de favoriser l'investissement, d'accroître les recettes de l'impôt et de lutter contre la fraude fiscale pour financer le développement durable; b) la protection et l'élargissement de la base d'imposition de ces pays en vue d'accroître les ressources nationales susceptibles d'être mobilisées pour financer le développement durable. Au titre de ces projets, plusieurs cours seront organisés sur les conventions concernant les doubles impositions et les prix de transfert, et plusieurs guides, manuels et boîtes à outils seront élaborés au moyen de fonds extrabudgétaires.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, de solides relations de travail ont été établies avec le Centre interaméricain des administrations fiscales et le Forum africain sur l'administration fiscale et des organismes analogues dans différentes régions. En outre, des partenariats pourront être instaurés avec les commissions régionales, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OCDE pour certaines activités. Une collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays du PNUD est aussi envisagée afin d'assurer la cohérence avec les programmes de pays.</p>	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>	<i>Impact</i>		
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>
Services consultatifs	52	50	75
Séminaires/ateliers	3 (40)	8 (150)	5 (90)
Total	55	58	80
	<p>En 2012-2013, une série d'outils pratiques a été élaborée, fruit d'une collaboration exceptionnelle entre les fonctionnaires des administrations fiscales des pays en développement, les membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, un groupe diversifié d'experts de renommée mondiale, les organisations internationales et régionales compétentes et le Département des affaires économiques et sociales. Ces outils ayant suscité une large adhésion, ils ont été utilisés par la suite dans le cadre d'ateliers mondiaux et régionaux. Au cours de l'exercice, 113 fonctionnaires d'administrations fiscales de pays en développement ont ainsi reçu une formation.</p> <p>En 2014-2015, un programme de formation sera mis en œuvre et s'appuiera sur ces nouveaux outils, à savoir le Cours des Nations Unies sur les conventions concernant les doubles impositions, le Cours des Nations Unies sur les prix de transfert, le Manuel relatif à certains aspects de l'administration des conventions concernant la double imposition, établi à l'intention des pays en développement, le Manuel relatif à la protection de la base d'imposition, établi à l'intention des pays en développement, ainsi que plusieurs guides, manuels et autres supports de formation mis au point grâce à des fonds extrabudgétaires. En outre, en 2014-2015, des dossiers pratiques continueront d'être élaborés sur la base des manuels susmentionnés pour être utilisés dans le cadre d'activités de coopération technique menées à l'échelle nationale.</p>		

En 2016-2017, les travaux se poursuivront dans le domaine de la coopération internationale en matière fiscale et l'accent sera mis sur l'organisation, dans des pays pilotes, d'ateliers consacrés aux besoins et aux problèmes de ces pays, et de missions de suivi conduites dans ces pays pour aider ceux-ci à utiliser les compétences et les connaissances acquises dans le cadre des séminaires régionaux et des ateliers nationaux, l'objectif étant qu'ils puissent mettre en œuvre les changements d'orientation nécessaires. Les dossiers pratiques serviront à mener à bien ces activités. En 2016-2017, il est prévu d'organiser au moins 14 séminaires et missions dans au moins six pays pilotes. Les activités seront étendues à d'autres domaines se rapportant au financement du développement et s'appuieront sur le dispositif de financement du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, comme énoncé dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et d'autres documents issus de conférences intergouvernementales sur la question. La première série d'activités contribuera à renforcer la capacité des responsables de l'élaboration des politiques dans certains pays d'Afrique australe de débloquer l'épargne et de mobiliser un financement supplémentaire à long terme en faveur des petites et moyennes entreprises et des infrastructures, aux fins de la réalisation du développement durable.

2. Commerce et développement : 2 494 300 dollars

23.32 Les activités de ce secteur sont exécutées par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et correspondent au programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Elles sont axées sur : a) la fourniture de conseils techniques sur les grandes orientations possibles et leurs répercussions ainsi que sur les possibilités d'assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes, en se fondant essentiellement sur les mandats et les enjeux définis dans l'Accord d'Accra et le mandat de Doha; b) la fourniture de formations aux agents de l'État et aux praticiens sur les principaux enjeux économiques internationaux en vue d'accroître leur capacité de réagir de façon plus efficace et intégrée à l'évolution de l'économie mondiale, comme prescrit au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et réaffirmé dans le Consensus de São Paulo et le mandat de Doha; c) l'orientation, l'appui technique et la coordination générale de l'assistance fournie dans le contexte du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce aux pays les moins avancés entre les six institutions (CNUCED, OMC, Centre du commerce international, PNUD, Banque mondiale et FMI).

Tableau 23.8 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 167,3	1 264,8	89,7	7,1	1 354,5	2,1	1 356,6
Voyages du personnel	442,0	371,7	(21,5)	(5,8)	350,2	16,3	366,5
Subventions et contributions	664,4	875,4	(105,4)	(12,0)	770,0	1,2	771,2
Total	2 273,7	2 511,9	(37,2)	(1,5)	2 474,7	19,6	2 494,3

Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement

<i>Entité responsable</i> : Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 10, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
<i>Objectifs</i> :					
a) Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, des technologies et autres, en particulier pour la formulation de politiques concordantes sur le plan intersectoriel et contribuant aux stratégies nationales		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	270,8	209,2	232,8
		Voyages du personnel	91,1	74,3	73,3
		Formation	166,0	218,9	192,8
		Total	527,9	502,4	498,9
b) Comblent les lacunes dans le renforcement des capacités et des politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales et fournir des conseils concernant l'élaboration de projets à long terme, dans le respect des réalités nationales, régionales (y compris Sud-Sud) et mondiales, afin qu'ils soient en mesure de répondre plus efficacement aux besoins effectifs des pays bénéficiaires					
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	a) Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnées au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions 2012-2013 : 72 2014-2015 (estimation) : 73 2016-2017 (objectif) : 73	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) sur les principaux enjeux économiques internationaux et des sessions de courte durée à Genève, le cas échéant, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et, dans le cas des stages régionaux, par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'institutions du secteur privé. Ces stages renforcent les connaissances et les capacités des décideurs et des spécialistes des finances et des investissements s'occupant de commerce et de développement. Ils fournissent aux agents des pouvoirs publics des informations et des analyses actualisées sur les grands enjeux de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement et d'autres domaines d'action connexes, et leur permettent de mieux comprendre les prolongements et les imbrications des politiques sectorielles et leur contribution aux stratégies de développement nationales. Ces stages mettent l'accent dans leur conception sur les spécificités régionales et nationales, les échanges d'expérience, la simulation pratique des politiques et les activités de négociation dans la formulation des politiques sectorielles et intersectorielles.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2012-2013 : 38 2014-2015 (estimation) : 38 2016-2017 (objectif) : 38	Des services consultatifs seront fournis en cas de besoin d'assistance immédiate et à la demande des pays bénéficiaires. Les services consultatifs renforceront encore l'interaction entre les capacités de recherche et d'analyse des politiques et les activités opérationnelles.			

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	4	3	3	<p>En 2012-2013, six stages ont été organisés, à l'intention de 119 participants, pour les pays en transition, l'Afrique (2), l'Asie occidentale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique. Deux des cinq stages prévus pour 2014-2015 ont déjà eu lieu. Les trois autres se tiendront en 2015. Il ressort des réactions des participants que les stages ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités d'élaborer des politiques efficaces à l'appui des stratégies de développement nationales dans le contexte de l'interdépendance croissante des systèmes commerciaux et financiers internationaux. Ce sous-programme a en particulier contribué à renforcer le savoir-faire des participants dans les domaines suivants : politiques budgétaires et monétaires, enjeux financiers mondiaux, politiques de développement.</p> <p>Les activités des conseillers interrégionaux font partie intégrante des programmes opérationnels des grands sous-programmes de la CNUCED. En 2013 et 2014, la CNUCED a fourni, au titre du sous-programme 1, des conseils adaptés à chaque pays sur les politiques à suivre, s'appuyant sur les travaux de recherche et d'analyse menés au titre du sous-programme, notamment le <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>, publication phare de la CNUCED, en réponse à la demande des décideurs de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, par exemple, un appui a été apporté à l'Arabie saoudite en matière de création d'emplois et de diversification économique au niveau national. Les services consultatifs fournis à la Banque des États de l'Afrique centrale ont porté sur des questions liées à la coopération et à la coordination monétaires et financières régionales. Cette activité est complémentaire du projet du Compte pour le développement sur le renforcement des capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire au niveau régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique occidentale et centrale, qui est actuellement mis en œuvre. Les conseillers ont également fourni des analyses techniques et des recommandations de politique aux pays en développement examinant les déséquilibres économiques mondiaux à plusieurs conférences ministérielles. Ces activités ont permis aux hauts responsables de l'administration et aux décideurs d'être mieux à même de formuler des politiques et stratégies économiques favorisant une croissance économique soutenue et l'atténuation de la pauvreté et de participer plus efficacement à diverses négociations multilatérales. En 2016-2017, cinq stages de formation régionaux seront à nouveau organisés en commun avec les sous-programmes 2, 3 et 4.</p>
Séminaires/ateliers ^a	6 (119)	5 (75)	5 (75)	
Bourses ^a	119	75	75	
Total	129	83	83	

^a Organisés en commun au titre des sous-programmes 1 à 4.

Sous-programme 2. Investissements et entreprises

<i>Entité responsable</i> : Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 10, sous-programme 2, réalisations escomptées a), b) et c)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs :</i>					
a) Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, des technologies et autres, en particulier pour la formulation de politiques concordantes sur le plan intersectoriel et contribuant aux stratégies nationales		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	184,1	209,2	232,8
b) Comblent les lacunes dans le renforcement des capacités et des politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales et fournir des conseils concernant l'élaboration de projets à long terme, dans le respect des réalités nationales, régionales (y compris Sud-Sud) et mondiales, afin qu'ils soient en mesure de répondre plus efficacement aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		Voyages du personnel	67,8	74,3	73,3
		Formation	166,0	218,9	192,8
		Total	417,9	502,4	498,9
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et des imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	a) Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnées au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions, notamment en ce qui concerne les accords internationaux d'investissement 2012-2013 : 73 2014-2015 (estimation) : 73 2016-2017 (objectif) : 73	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) sur les principaux enjeux économiques internationaux et des sessions de courte durée à Genève, le cas échéant, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et, dans le cas des stages régionaux, par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'institutions du secteur privé. En outre, six ateliers/séminaires seront organisés à l'intention des hauts responsables sur l'élaboration et l'application de politiques d'investissement intégrées respectueuses du développement durable, ainsi que sur le renforcement des capacités dans les domaines de la promotion et de la facilitation des investissements et de la négociation et de la mise en œuvre des accords internationaux d'investissement.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences, y compris en ce qui concerne les accords internationaux d'investissement	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2012-2013 : 38 2014-2015 (estimation) : 38 2016-2017 (objectif) : 38	Les services consultatifs porteront principalement sur le renforcement des capacités aux niveaux national et international dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des politiques d'investissement en faveur des objectifs de développement durable à partir des textes issus du Forum mondial de l'investissement 2014 et du <i>World Investment Report</i> 2014. Les activités de renforcement des capacités comprendront : des services consultatifs spéciaux fournis par des experts techniques sur le financement des secteurs visés par les objectifs de développement durable; la préparation d'examen des politiques d'investissement et d'avis correspondants sur les choix de politiques visant à attirer les investissements internationaux et à en tirer parti; l'application de bonnes pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement; un appui aux négociations d'accords internationaux d'investissement.			

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	
Services consultatifs	3	3	3	<p>En 2012-2013, six stages régionaux à l'intention de 119 participants ont été organisés en commun par les sous-programmes 1 à 4 pour les pays en transition, l'Afrique (2), l'Asie occidentale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique. Deux des cinq stages prévus pour 2014-2015 ont déjà eu lieu. Les trois autres se tiendront en 2015. Il ressort des réactions des participants que les stages ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités d'élaborer des politiques efficaces à l'appui des stratégies de développement nationales dans le contexte de l'interdépendance croissante des systèmes commerciaux et financiers internationaux. Ce sous-programme a en particulier contribué à faire mieux comprendre aux participants les incidences pour le développement de l'afflux d'investissements directs étrangers et la nature changeante des investisseurs internationaux.</p> <p>Au cours de l'exercice écoulé, 25 pays (sur un total de 36) pour lesquels un examen de la politique d'investissement a été mené dans le cadre du sous-programme 2 ont vu l'afflux d'investissements directs étrangers augmenter sensiblement. On peut notamment citer le Bénin, le Ghana, la République dominicaine, le Viet Nam et la Zambie. Par ailleurs, sept pays ayant bénéficié d'un examen de leur politique d'investissement faisaient partie des 10 principaux réformateurs du classement Doing Business 2005-2012 de la Banque mondiale. Dans le cadre du sous-programme, des ateliers et des séminaires ont été dispensés à 150 parties prenantes à l'investissement, améliorant ainsi leur compréhension des enjeux liés aux accords internationaux d'investissement. Une évaluation indépendante du sous-programme menée en 2014 a mis en évidence la forte pertinence, l'effet important, la solide durabilité, l'efficacité et l'efficience du travail mené par la CNUCED dans le domaine de l'investissement en faveur du développement durable et de l'assistance technique correspondante.</p> <p>En 2016-2017, cinq stages régionaux seront à nouveau organisés en commun avec les sous-programmes 1 à 4. En outre, six ateliers/séminaires à l'intention des hauts responsables, seront organisés dans le cadre du sous-programme.</p>
Séminaires/ateliers ^a	4 (55)	4 (50)	6 (50)	
Bourses ^a	–	–	–	
Total	7	7	9	

^a Organisés en commun au titre des sous-programmes 1 à 4.

Sous-programme 3. Commerce international

<i>Entité responsable</i> : Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 10, sous-programme 3, réalisations escomptées a) à e)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> :					
a) Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, des technologies et autres, en particulier pour la formulation de politiques concordantes sur le plan intersectoriel et contribuant aux stratégies nationales		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	235,9	209,2	232,8
b) Comblent les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long terme de politiques en matière de commerce et de développement durable, afin qu'ils soient en mesure de répondre plus efficacement aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		Voyages du personnel	107,0	74,3	73,3
		Formation	166,0	218,9	192,8
		Total	508,9	502,4	498,9
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et des imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	a) Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnées au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions 2012-2013 : 73 2014-2015 (estimation) : 73 2016-2017 (objectif) : 73	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) sur les principaux enjeux économiques internationaux et des sessions de courte durée à Genève, le cas échéant, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et, dans le cas des stages régionaux, par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'institutions du secteur privé.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles dans le domaine du commerce inclusif et du développement durable et de leurs incidences	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2012-2013 (référence) : 38 2014-2015 (estimation) : 38 2016-2017 (objectif) : 38	Les services consultatifs seront fournis en fonction de la demande et viseront à : a) renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition d'établir des priorités de négociation, d'appliquer des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux et d'optimiser les acquis du développement; b) soutenir les efforts que font les pays en développement et les pays en transition pour renforcer leur participation à la production et à l'échange de services au niveau mondial; c) étudier les incidences des barrières non tarifaires pour le commerce et le développement; d) renforcer les capacités d'analyse en matière de prise de décisions et de négociations commerciales, et intégrer les questions touchant le commerce et le développement dans des politiques commerciales nationales qui contribuent aux capacités productives, à l'inclusion, à l'autonomisation des femmes et à la création d'emplois, en particulier dans les pays les moins avancés; e) promouvoir l'utilisation de politiques de concurrence et de protection des consommateurs efficaces pour assurer la compétitivité nationale et internationale et lutter contre les pratiques anticoncurrentielles; f) répondre aux enjeux à la croisée du commerce et de l'environnement dans le cadre de la promotion du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; g) partager les bonnes pratiques en matière			

				de partenariats pour le commerce et le développement qui sont propres à renforcer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; h) aider les pays à renforcer le rôle joué par l'économie créative en faveur d'un développement inclusif et durable.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	<p>En 2012-2013, six stages régionaux à l'intention de 122 participants ont été organisés pour les pays en transition, l'Afrique (2), l'Asie occidentale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique. Deux des cinq stages prévus pour 2014-2015 ont déjà eu lieu. Les trois autres se tiendront en 2015. Il ressort des réactions des participants que les stages ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités d'élaborer des politiques efficaces à l'appui des stratégies de développement nationales dans le contexte de l'interdépendance croissante des systèmes commerciaux et financiers internationaux. Le sous-programme a en particulier contribué à mieux faire connaître aux participants les approches et politiques stratégiques innovantes aux niveaux national, multilatéral et international destinées à renforcer le rôle des pays en développement dans le commerce international et à tirer, de cette participation, des avantages pour le développement.</p> <p>Les activités des conseillers interrégionaux font partie intégrante des programmes opérationnels des grands sous-programmes de la CNUCED. Les services consultatifs fournis comprennent : a) la fourniture d'avis techniques de haut niveau sur les choix de politique commerciale, les négociations et leurs incidences sur le développement; b) la fourniture de conseils et d'analyses sur la politique commerciale, le commerce international, les négociations commerciales et les enjeux du développement durable dans le contexte du cadre de développement pour l'après-2015; c) la fourniture de conseils sur les priorités des politiques commerciales et des négociations commerciales et sur leurs incidences pour les différents pays et groupes de pays, notamment le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, ainsi que sur les principaux enjeux de développement à l'approche de la conférence ministérielle de l'OMC de 2013. En 2016-2017, cinq stages régionaux seront à nouveau organisés en commun avec les sous-programmes 1 à 4.</p>
Services consultatifs	3	3	3	
Séminaires/ateliers ^a	–	–	–	
Bourses ^a	–	–	–	
Total	3	3	3	

^a Organisés en commun au titre des sous-programmes 1 à 4.

Composante 4. Technologie et logistique

<i>Entité responsable : Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED</i>		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 10, sous-programme 4, réalisations escomptées c) et d)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs :</i>					
a) Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement, des technologies et autres, en particulier pour la formulation de politiques concordantes sur le plan intersectoriel et contribuant aux stratégies nationales		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	184,1	209,2	232,8
		Voyages du personnel	126,7	74,3	73,3
		Formation	166,4	218,9	192,8
		Total	477,2	502,4	498,9
b) Comblent les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long terme, afin qu'ils soient en mesure de répondre plus efficacement aux besoins effectifs des pays bénéficiaires					
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et des imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	a) Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnées au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions 2012-2013 : 72 2014-2015 (estimation) : 73 2016-2017 (objectif) : 73	Les activités comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) sur les principaux enjeux économiques internationaux et des sessions de courte durée à Genève, le cas échéant, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et, dans le cas des stages régionaux, par des spécialistes locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires et d'institutions du secteur privé. Pour atteindre l'objectif fixé, la formation continuera de suivre deux directions stratégiques visant toutes deux à renforcer l'impact de l'activité en termes d'utilité et à ancrer les connaissances dans les pays des participants.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2012-2013 : 37 2014-2015 (estimation) : 38 2016-2017 (objectif) : 38	1. Utilité de la formation : a) Le programme intégrera de manière cohérente trois niveaux de connaissances : i) connaissance des enjeux mondiaux (formation dispensée par des fonctionnaires de la CNUCED); ii) connaissance des enjeux régionaux (formation dispensée par des spécialistes des commissions régionales de l'ONU correspondantes, en fonction de la région où la formation est organisée); iii) connaissance des enjeux locaux (formation dispensée par des spécialistes locaux du pays hôte); b) Le programme mettra également l'accent sur le partage des données d'expérience et des leçons apprises entre participants des mêmes régions, aussi bien lors de communications et débats officiels et au moyen d'outils informatiques de pointe que dans des cadres informels.			

				<p>2. Ancrage des connaissances dans les pays participants :</p> <p>a) Une attention particulière sera portée, dans la sélection des participants comme dans les évaluations postérieures à la formation et les activités de suivi, à la mise en pratique des connaissances acquises lors de la formation au-delà des seuls participants, qui partageront ce nouveau savoir avec leurs services respectifs à l'occasion de séminaires ou de l'encadrement d'autres collègues. On insistera également pour que les participants conservent l'emploi auquel ils sont formés suffisamment longtemps pour pouvoir faire profiter les services auxquels ils appartiennent et leur pays de leurs nouvelles connaissances;</p> <p>b) Des experts des régions concernées seront également invités à prendre part à la formation, en tant que simples participants ou en tant que personnes-ressources, selon qu'il convient.</p> <p>Des services consultatifs seront fournis en cas de besoin d'assistance immédiate et à la demande des pays bénéficiaires.</p>
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	<p>En 2012-2013, six stages régionaux à l'intention de 122 participants ont été organisés pour les pays en transition, l'Afrique (2), l'Asie occidentale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique. Deux des cinq stages prévus pour 2014-2015 ont déjà eu lieu. Les trois autres se tiendront en 2015. Il ressort des réactions des participants que les stages ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités d'élaborer des politiques efficaces à l'appui des stratégies de développement nationales dans le contexte de l'interdépendance croissante des systèmes commerciaux et financiers internationaux.</p> <p>Deux projets du Compte pour le développement mis en œuvre dans le cadre du sous-programme devraient établir des liens avec les stages régionaux au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Un projet vise à renforcer la capacité des décideurs, des professionnels chargés de la planification des transports et des responsables des infrastructures de transport dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes de prendre des mesures opportunes d'adaptation aux effets des changements climatiques sur les ports et les aéroports. Ce projet vise à renforcer la capacité des décideurs de prévoir et de mettre au point des mesures d'adaptation nécessaires qui améliorent la résilience de l'infrastructure de transport côtier et de mieux leur faire comprendre les effets des changements climatiques sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Le deuxième projet a pour objectif de renforcer la capacité des décideurs dans le domaine des transports, des infrastructures et des finances en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes afin de promouvoir et de financer des systèmes durables de transport de marchandises par la mise en œuvre de mesures de politique de transport solides ainsi que d'activités et de dispositifs de financement adaptés.</p> <p>Les renseignements sur les résultats et l'impact des principales activités menées (en particulier les conclusions des études de cas) ainsi que les supports de formation et l'inventaire des bonnes pratiques mis au point pendant les deux projets feront l'objet d'une large diffusion, notamment dans le cadre des stages de formation régionaux et des sessions de courte durée à Genève. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités prévues par les projets relevant du Compte pour le développement, notamment la plate-forme Web, les supports de formation établis pour les stages susmentionnés serviront de référence et seront exploités quand il y a lieu.</p>
Services consultatifs	3	3	3	
Séminaires/ateliers ^a	12 (321)	12 (362)	12 (370)	
Bourses ^a	–	–	–	
Total	15	15	15	

Les services consultatifs fournis en réponse à une demande de la Nigeria Export-Import Bank (NEXIM) ont pris la forme de conseils en matière de politique et d'une assistance pratique sur l'utilisation des partenariats publics-privés pour un projet de développement intitulé « Sealink » ainsi que pour les concessions de terminaux et les services de transport maritime. Le projet Sealink est une entreprise régionale menée par la NEXIM visant à mettre en place un système de transport maritime côtier efficient qui aura vocation à promouvoir les échanges interrégionaux et à fournir des services de transport de passagers et de marchandises pour les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Ces activités ont également nourri un projet du Compte de développement actuellement mis en œuvre par la CNUCED dans le domaine du transport durable de marchandises et de son financement. Le projet vise à élaborer des bonnes pratiques et des modèles dans le domaine des partenariats publics-privés, qui seront utilisés dans les activités de formation et de conseil du projet.

En 2016-2017, cinq stages régionaux seront à nouveau organisés en commun avec les sous-programmes 1 à 4. En outre, 12 formations de courte durée seront organisées dans le cadre du sous-programme.

^a Organisés en commun au titre des sous-programmes 1 à 4.

Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

<i>Entité responsable</i> : Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars É.-U.)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 10, sous-programme 5, réalisation escomptée c)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Fournir aux États membres des compétences techniques et des services consultatifs de haut niveau, y compris sur place, et mettre au point des programmes et des stratégies spécifiques pour aider les pays les moins avancés à mieux intégrer leurs politiques et priorités commerciales dans leurs plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté et assurer une plus grande maîtrise nationale de ces politiques, plans et priorités, en particulier en ce qui concerne les besoins d'assistance technique liée au commerce dans le contexte du Cadre intégré renforcé		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	292,4	428,0	425,4
		Voyages du personnel	49,4	74,3	73,3
		Participants aux séminaires	–	–	–
		Total	341,8	502,3	498,7
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux grâce, notamment, au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	a) Nombre de pays les moins avancés qui ont progressé dans l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans leurs plans de développement nationaux et ont concrètement appliqué les matrices d'action du Cadre intégré renforcé, étant entendu que de nombreux facteurs ont une incidence sur cet indicateur 2012-2013 : 12 2014-2015 (estimation) : 13 2016-2017 (objectif) : 14	Des services consultatifs et des études analytiques seront fournis pour répondre aux demandes des pays dans le cadre de l'actualisation de leurs études diagnostiques sur l'intégration commerciale (Djibouti, Éthiopie, Mali, Mozambique, Niger) et du renforcement de leurs capacités d'intégrer systématiquement le commerce dans leurs stratégies de développement (Gambie, Îles Salomon), ainsi que pour apporter une assistance immédiate à la demande des pays bénéficiaires. L'accent sera mis en particulier sur les activités entreprises à la demande des pays en vue de mettre en œuvre le Cadre intégré renforcé qui a été reconduit pour une nouvelle phase à compter de 2016. Cette stratégie est conforme au mandat de Doha, par lequel la CNUCED s'est engagée à renforcer sa contribution au Cadre. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, il a été considéré essentiel de mettre en œuvre des mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce en priorité dans les pays les moins avancés, notamment en renforçant la part de l'assistance de l'Initiative Aide pour le commerce en faveur des pays les moins avancés et l'appui au Cadre intégré renforcé [voir A/CONF.219/3/Rev.1, par. 66, sect. 3, al. e)]. Dans ce contexte, l'expertise technique acquise, dans le domaine de la promotion des produits traditionnels des populations rurales au moyen d'indications géographiques et de labels de fabrication locale, dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Compte pour le développement sur le renforcement de la capacité des collectivités rurales des pays les moins avancés d'améliorer la valeur ajoutée de leurs produits traditionnels, restera un élément de l'actualisation des études diagnostiques sur l'intégration commerciale et autres mesures en matière d'accès aux marchés.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles dans le domaine du commerce inclusif et du développement durable et de leurs incidences	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2012-2013 : 38 2014-2015 (estimation) : 38 2016-2017 (objectif) : 38				
		Des compétences techniques et des services consultatifs de haut niveau seront fournis aux États membres sur demande, notamment dans le cadre d'activités dans les pays, en vue de renforcer les capacités de ces pays d'élaborer			

				des politiques commerciales d'initiative nationale, de mieux exploiter les possibilités d'accès aux marchés et la facilitation du commerce par une plus grande participation aux initiatives régionales et multilatérales sur les préférences commerciales. Des formations de groupe sur mesure visant à renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration de politiques commerciales seront organisées à l'intention des décideurs nationaux en coopération avec des universités et des établissements recherche.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimation 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	10	10	14	Ce sous-programme soutient les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités nationales de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé, et notamment de formulation des politiques commerciales devant être intégrées et privilégiées dans les plans de développement nationaux. Dans le cadre du sous-programme, la CNUCED avait été initialement invitée en 2012 par la Gambie et le Sénégal à actualiser leurs études diagnostiques sur l'intégration du commerce, actualisation achevée en 2013. En considération du travail mené, cinq autres pays (Djibouti, Éthiopie, Mali, Mozambique et Niger) ont à leur tour demandé à la CNUCED de procéder à l'actualisation de leurs études diagnostiques sur l'intégration du commerce durant l'exercice 2013-2014. Ce travail d'actualisation est en cours grâce à un financement provenant du Cadre intégré renforcé. L'actualisation de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce de la Gambie a été suivie d'une demande d'assistance du Gouvernement dans le domaine de l'intégration du commerce, devant être financée au moyen du Cadre intégré renforcé. Au Sénégal, l'actualisation a été suivie d'activités post-étude diagnostique. Les études diagnostiques sur l'intégration du commerce ont mis en évidence une série de questions prioritaires en matière de commerce que ces pays intègrent progressivement à leurs plans de développement. Dans le cas des pays d'Afrique de l'Ouest, le sous-programme a porté sur la promotion d'une approche régionale de la facilitation du commerce que les pays bénéficiaires et les donateurs ont approuvée. Les questions régionales de facilitation du commerce feront désormais l'objet de la deuxième phase du Cadre intégré renforcé. En outre, dans le cadre du sous-programme, un certain nombre d'études analytiques et de services consultatifs ont été fournis dans le domaine de l'accès aux marchés et des règles d'origine afin d'appuyer la position de négociation des pays les moins avancés dans le cadre de l'OMC et des processus d'intégration commerciale régionale. Ce travail a contribué à l'élaboration d'un ensemble de mesures en faveur des pays les moins avancés pour la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui a débouché sur la Décision sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés. Ces activités ont été largement appréciées par les pays les moins avancés et les donateurs, comme en témoignent la reconnaissance écrite des pays concernés et les financements volontaires supplémentaires des donateurs. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique ont été utilisées pour mener l'actualisation des études diagnostiques sur l'intégration commerciale, fournir des services consultatifs et procéder à des études analytiques qui ont donné lieu à des activités de renforcement des capacités et à des projets de coopération technique. Ces activités ont permis la mobilisation de ressources additionnelles pour le sous-programme en considération de son utilité.
Séminaires/ateliers ^a	14 (757)	15 (711)	10 (520)	
Bourses ^a	–	–	–	
Total	24	25	24	

Dans le cas du Cadre intégré renforcé, le premier projet de catégorie 2, dont la CNUCED est l'agent d'exécution et qui est mené avec le concours du CCI et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), a été approuvé en juillet 2014 pour le Bénin et un deuxième projet sur le tourisme en coopération avec le CCI a été élaboré pour Djibouti. Dans le cas de l'accès aux marchés et des règles d'origine, un programme de renforcement des capacités, mené en coopération avec l'Institut universitaire européen, a été financé par le Gouvernement des Pays-Bas. Cette initiative devrait être progressivement élargie à la facilitation du commerce, aux mesures commerciales correctives et à l'intégration commerciale régionale.

Dans le cadre de ce sous-programme a également été mis en œuvre un projet du Compte pour le développement sur le renforcement de la capacité des collectivités rurales des pays les moins avancés d'améliorer la valeur ajoutée de leurs produits traditionnels, qui a été associé avec succès aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce et au processus du Cadre intégré renforcé, afin d'appeler l'attention des décideurs des pays les moins avancés sur les perspectives et les difficultés auxquels font face les collectivités rurales dans le domaine du commerce.

3. Établissements humains : 1 462 500 dollars

- 23.33 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et correspondent au programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Au titre du programme, des compétences techniques et un appui opérationnel sont apportés aux gouvernements et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat qui le demandent dans le cadre : a) de services consultatifs de courte durée portant sur des questions hautement prioritaires et choisies pour leur intérêt stratégique; b) de la définition, de la mise au point et du lancement de programmes de coopération novateurs; c) d'un appui spécialisé en vue de l'exécution, du suivi et de la reproduction de ces programmes.
- 23.34 L'objectif est d'aider les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat à honorer leurs engagements et à apporter leur contribution en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme, des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international et des dispositions relatives aux établissements humains énoncées dans d'autres accords multilatéraux, y compris la Déclaration du Millénaire, et des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. De plus, le programme contribuera activement à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains afin que les questions hautement prioritaires relatives à l'urbanisation durable soient prises en compte dans les préparatifs nationaux à la Conférence.

Tableau 23.9 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 232,9	1 215,1	–	–	1 215,1	130,8	1 345,9
Voyages des représentants	8,6	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	77,3	77,9	(7,8)	(10,0)	70,1	3,2	73,3
Services contractuels	18,7	2,8	–	–	2,8	0,3	3,1
Frais généraux de fonctionnement	29,0	34,3	(4,6)	(13,4)	29,7	2,9	32,6
Fournitures et accessoires	2,7	4,3	–	–	4,3	0,5	4,8
Mobilier et matériel	1,5	9,8	(7,2)	(73,5)	2,6	0,2	2,8
Total	1 370,7	1 344,2	(19,6)	(1,5)	1 324,6	137,9	1 462,5

Sous-programme 1. Coopération régionale et technique

Entité responsable : Division des programmes d'ONU-Habitat		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 12, sous-programmes 1 à 7		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Améliorer la capacité des autorités locales, régionales et nationales d'élaborer et d'exécuter des programmes et des politiques de développement urbain durable		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 232,9	1 215,1	1 345,9
		Voyages du personnel	85,9	77,9	73,3
		Services contractuels	18,7	2,8	3,1
		Frais généraux de fonctionnement	29,0	34,3	32,6
		Fournitures et accessoires	2,7	4,3	4,8
		Mobilier et matériel	1,5	9,8	2,8
		Total	1 370,7	1 344,2	1 462,5
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des administrations municipales, régionales et nationales partenaires d'adopter des politiques et des stratégies qui contribuent aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques et à la réduction des risques.	a) i) Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires qui adoptent des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques 2012-2013 : s.o. 2014-2015 (estimation) : 4 2016-2017 (objectif) : 8 ii) Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires qui intègrent la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans 2012-2013 : 8 2014-2015 (estimation) : 12 2016-2017 (objectif) : 16	Les capacités des autorités locales, régionales et nationales d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes en faveur du développement urbain durable, du logement, de l'assainissement des bidonvilles et de la fourniture de services de base en milieu urbain seront renforcées au moyen des activités ci-après, qui répondront à des demandes urgentes et imprévues d'États Membres et de la direction d'ONU-Habitat : <ul style="list-style-type: none"> • Activités opérationnelles, dont la fourniture d'une assistance technique en matière de formulation de politiques et l'exécution de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes à l'appui de l'action normative menée par ONU-Habitat en ce qui concerne l'urbanisation durable dans les pays en développement et les pays en transition; • Missions et services consultatifs dans des domaines spécialisés relatifs aux établissements humains, dont les changements climatiques, le logement social et l'assainissement des bidonvilles, l'aménagement des villes et du territoire, la gouvernance urbaine, les services de base en milieu urbain, la réduction des risques, et la reconstruction après les catastrophes d'origines naturelle ou humaine; • Aide aux gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour honorer leurs engagements et apporter leur contribution en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme, des objectifs de développement durable et des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016; • Fourniture de services consultatifs aux administrations locales concernant l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes d'urbanisme et de logement et l'intégration de l'urbanisation durable dans les stratégies locales de développement; 			
b) Renforcement de la capacité des autorités municipales, régionales et nationales partenaires d'exécuter des programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition et de développement urbain	b) i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui améliorent leurs politiques et stratégies d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition				

	<p>2012-2013 : 3 2014-2015 (estimation) : 7 2016-2017 (objectif) : 11</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'autorités municipales, régionales et nationales partenaires qui adoptent des politiques d'urbanisme ou des cadres d'aménagement de l'espace en faveur de villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale</p> <p>2012-2013 : 7 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 23</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du transfert des connaissances grâce à la formation de professionnels de l'urbanisme, à l'organisation de séminaires et conférences thématiques, à la description et au partage des politiques efficaces et des bonnes pratiques, et à l'établissement de réseaux d'autorités locales pour l'instauration d'un dialogue et d'une coopération entre villes; • Contribution aux stratégies de développement nationales et à celle du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en étroite collaboration avec les responsables d'ONU-Habitat dans les pays en développement
<p>c) Renforcement de la capacité des autorités municipales, régionales et nationales partenaires de décentraliser davantage la gouvernance et d'améliorer les connaissances sur les questions d'urbanisation durable</p>	<p>c) i) Augmentation du nombre d'autorités locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui mettent au point des orientations prenant en compte les directives sur la décentralisation et les lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous</p> <p>2012-2013 : 10 2014-2015 (estimation) : 20 2016-2017 (objectif) : 30</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays partenaires établissant des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques aux niveaux local et national</p> <p>2012-2013 : 7 2014-2015 (estimation) : 17 2016-2017 (objectif) : 27</p>	

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	34	35	35	<p>Des conseils techniques ont été fournis à l'intention des ministères, des administrations locales et des villes partenaires au Brésil, en Colombie, en Haïti, au Kosovo, au Liban, en Libye, à Madagascar et au Maroc afin de mettre en place ou de renforcer les cadres législatifs et les capacités institutionnelles nécessaires pour élaborer des plans de développement urbain durable et pour améliorer la gouvernance urbaine et les cadres de gestion, l'accent étant mis sur les régions métropolitaines.</p> <p>Des mémorandums d'accord ont été signés avec le Conseil intergouvernemental pour la coopération et l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), d'une part, sur le renforcement des capacités d'élaborer des politiques urbaines nationales et, d'autre part, sur la création du Forum urbain de la CEI, dans le cadre duquel administrations nationales, régionales, municipales et locales doivent se retrouver pour débattre et échanger sur les grandes enjeux urbains au niveau régional.</p> <p>Dans le cadre de ce sous-programme, des orientations de réforme ont été fournies dans 10 pays (Burkina Faso, Brésil/État du Ceará, Cabo Verde, Comores, Malawi, Mexique/État d'Aguascalientes, Ouganda, République démocratique populaire lao, Sénégal et Togo) à partir des lignes directrices internationales sur la décentralisation et sur l'accès aux services de base pour tous. Ce projet a été prolongé pendant l'exercice 2014-2015 pour permettre d'établir une nouvelle série de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale. Il est prévu, dans le cadre du programme, que des conseils et un appui soient apportés aux pays et aux villes dans la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, il est prévu que l'appui technique du sous-programme soit fourni aux administrations nationales et locales pour améliorer leurs capacités d'élaborer des politiques et des programmes visant à concevoir et construire des villes compactes, intégrées et reliées entre elles. Des conseils techniques seront également apportés en vue de préparer le Forum urbain de la CEI et d'organiser des séminaires et ateliers sur la planification de villes métropolitaines et plus vertes.</p>
Séminaires/ateliers	4	4	4	
Total	38	39	39	

4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale : 1 589 300 dollars

- 23.35 Les activités de ce secteur, qui sont exécutées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), correspondent au programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Il s'agit d'aider, par des services consultatifs et un appui technique, les pays en développement, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit : a) à adhérer aux instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité, et à les mettre en œuvre; b) à consolider et à réformer le système de justice pénale; c) à mettre au point des plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre la drogue et la criminalité, ainsi que des stratégies nationales novatrices et des mesures visant à lutter contre la menace que constitue la criminalité organisée.
- 23.36 Une assistance sera apportée rapidement aux États Membres qui le demandent, en particulier les pays les moins avancés, les pays sortant d'un conflit et les pays en transition : services consultatifs (portant sur des questions de fond relatives à la justice et à la répression des infractions ainsi que sur les politiques, stratégies et programmes correspondants), formation de responsables de la justice pénale et de spécialistes de différentes disciplines, ateliers et réunions d'experts, ou encore missions destinées à évaluer les besoins propres à chaque pays afin de concevoir des programmes d'assistance technique à plus long terme.

Tableau 23.10 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	853,5	945,5	–	–	945,5	12,6	958,1
Consultants	219,1	113,9	(0,4)	(0,4)	113,5	1,5	115,0
Voyages du personnel	149,7	226,4	(29,3)	(12,9)	197,1	9,2	206,3
Frais généraux de fonctionnement	5,8	6,1	0,9	14,8	7,0	–	7,0
Fournitures et accessoires	0,3	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	199,1	293,8	5,1	1,7	298,9	4,0	302,9
Total	1 427,5	1 585,7	(23,7)	(1,5)	1 562,0	27,3	1 589,3

Sous-programme 1. Justice, coopération technique et appui opérationnel

<i>Entité responsable</i> : Division des opérations de l'ONUUDC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 13 [sous-programmes 5 (Justice) et 8 (Coopération technique et appui opérationnel)]		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (taux révisés)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en développement, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit pour : a) s'acquitter des obligations conventionnelles et réglementaires qui leur incombent au titre des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme; b) réformer la justice pénale dans le respect des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; c) intégrer les aspects pertinents de ces questions dans les stratégies nationales de développement durable, de sécurité et de paix; d) participer à des réseaux régionaux et à des initiatives de coopération opérationnelle consacrés à l'entraide judiciaire, à des dispositifs de partage d'informations et de renseignements, à des opérations conjointes et à des réseaux d'experts		Personnel temporaire autre que pour les réunions	853,5	945,5	958,1
		Consultants	219,1	113,9	115,0
		Voyages du personnel	149,7	226,4	206,3
		Frais généraux de fonctionnement	5,8	6,1	7,0
		Fournitures et accessoires	0,3	–	–
		Participation à des séminaires	199,1	293,8	302,9
Total		1 427,5	1 585,7	1 589,3	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités nationales d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	a) Nombre de pays aidés 2012-2013 (référence) : 57 2014-2015 (estimation) : 51 2016-2017 (objectif) : 51	<p>Les objectifs du sous-programme sont les suivants :</p> <p>a) Prêter aux États Membres qui en font la demande des conseils sur le renforcement des capacités afin qu'ils puissent ratifier et appliquer les conventions internationales relatives à la lutte contre la drogue et la criminalité, et qu'ils soient en mesure de mettre en pratique les Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, notamment pour ce qui est de l'entraide judiciaire et de l'extradition;</p> <p>b) Organiser des stages de formation à l'intention de hauts responsables et de représentants de la justice pénale afin de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences, notamment en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;</p> <p>c) Évaluer les besoins des pays qui en font la demande et concevoir des programmes opérationnels d'assistance technique à long terme propres à répondre à ces besoins;</p> <p>d) Créer des plateformes aux fins de l'exécution, dans les États Membres, de programmes conjoints et coordonnés de l'ONU relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité, ainsi que de l'intégration des priorités des États Membres en la matière dans les plans nationaux de développement ou dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays;</p> <p>Les ressources allouées au sous-programme financeront en partie des activités menées dans le cadre des projets du Compte pour le développement.</p>			
b) Perfectionnement des connaissances et des compétences des décideurs et des responsables de la justice pénale en matière d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	b) Pourcentage d'agents ayant suivi une formation qui se déclarent satisfaits 2012-2013 (référence) : 80 2014-2015 (estimation) : 76 2016-2017 (objectif) : 76				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	60	60	60	<p>Les services consultatifs prêtés dans le cadre du programme au cours de l'exercice biennal 2014-2015 ont directement contribué à la ratification des trois conventions relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ils ont également facilité l'élaboration de programmes régionaux et de programmes de pays intégrés. En conséquence, et compte tenu du nombre élevé de ratifications, les activités et les ressources inscrites au budget pour l'exercice 2016-2017 serviront à étayer la mise en œuvre effective de ces conventions, notamment par le renforcement des capacités des institutions de la justice pénale de lutter contre la grande criminalité organisée. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique pour 2016-2017 s'ajouteront aux ressources extrabudgétaires afin de financer les activités, plus nombreuses qu'auparavant, menées dans les domaines de la justice pénale et du contrôle des drogues. Ainsi, les moyens consacrés à la formation, associés aux ressources extrabudgétaires allouées au financement des programmes régionaux et programmes de pays, permettront de former davantage d'agents de la justice et des services de détection et de répression qu'au cours des dernières années.</p> <p>Les services consultatifs et les projets opérationnels seront destinés en priorité aux jeunes démocraties, aux pays en transition et aux pays sortant d'un conflit, qui sont les plus mal armés pour lutter contre les trafics et la criminalité organisée. Ils porteront sur la prévention de la criminalité, la justice pénale, la primauté du droit, la criminalité transnationale organisée, les trafics (notamment de drogues), la lutte contre la corruption, contre la toxicomanie et contre le VIH, ainsi que sur d'autres domaines d'activité de l'ONUDC. Ils feront fond sur les ateliers d'experts et les missions d'évaluation et de programmation menées en 2014 et 2015 au Myanmar et dans les pays d'Afrique occidentale, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, ainsi que sur les conseils dispensés aux fonctionnaires des pays concernés, aux équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires éventuels pour ce qui est de l'intégration des activités qu'ils mènent en matière de contrôle des drogues et de lutte contre la criminalité dans les initiatives conjointes d'aide au développement.</p>
Séminaires/ateliers	16 (800)	16 (800)	16 (800)	
Projets opérationnels	20	20	20	
Total	96	96	96	

5. Droits de l'homme : 3 686 200 dollars

23.37 Les activités de ce secteur, qui sont exécutées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), correspondent au sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) du programme 20 (Droits de l'homme) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. La prestation de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme fait suite aux dispositions de la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1955. Les États Membres qui en font la demande reçoivent une assistance qui prend la forme : a) de services consultatifs; b) de projets de coopération technique de dimension nationale, régionale et mondiale; c) de conférences, de séminaires, d'ateliers et de stages de formation collective; d) de bourses de perfectionnement; e) d'une documentation et d'informations relatives aux services consultatifs et à la coopération technique. Ces activités ont pour objet d'aider les pays à faire mieux appliquer les normes internationales en matière de droits de l'homme aux niveaux régional et national, notamment grâce à la prestation d'une assistance aux États qui en font la demande, d'un appui à l'exécution de plans nationaux et d'une aide au renforcement des capacités de promotion et de défense des droits de l'homme.

Tableau 23.11 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	749,1	1 065,8	376,3	35,3	1 442,1	1,4	1 443,5
Consultants	379,9	41,1	(1,4)	(3,4)	39,7	–	39,7
Voyages des représentants	190,8	–	200,0	–	200,0	9,4	209,4
Voyages du personnel	401,6	110,5	(11,1)	(10,0)	99,4	4,6	104,0
Services contractuels	35,4	47,1	(7,9)	(16,8)	39,2	0,1	39,3
Frais généraux de fonctionnement	21,0	48,9	(9,2)	(18,8)	39,7	0,1	39,8
Fournitures et accessoires	3,6	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	2,3	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 270,5	2 410,3	(601,6)	(25,0)	1 808,7	1,8	1 810,5
Total	3 054,2	3 723,7	(54,9)	(1,5)	3 668,8	17,4	3 686,2

Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

<i>Entité responsable</i> : Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique du HCDH		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 20 [sous-programme 3 (réalisations escomptées a), b), c), d) et e)]		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (taux révisés)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les capacités et infrastructures nationales, sous-régionales et régionales de protection et de défense de tous les droits de l'homme et remédier aux lacunes existant en la matière		Autres dépenses de personnel	749,1	1 065,8	1 443,5
		Consultants	379,9	41,1	39,7
		Voyages des représentants	190,8	–	209,4
		Voyages du personnel	401,6	110,5	104,0
		Services contractuels	35,4	47,1	39,3
		Frais généraux de fonctionnement	21,0	48,9	39,8
		Fournitures et accessoires	3,6	–	–
		Mobilier et matériel	2,3	–	–
		Bourses individuelles de perfectionnement	662,5	890,0	695,8
		Participation à des séminaires	608,0	1 520,3	1 114,7
		Total	3 054,2	3 723,7	3 686,2
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Plus grande sensibilisation des décideurs, des agents publics et des organisations régionales et sous-régionales aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et dispositifs correspondants, ainsi qu'à leur incidence sur leurs travaux, et perfectionnement de leurs connaissances et de leurs compétences dans ce domaine.	a) Nombre d'organisations régionales signalant des changements au HCDH à la suite d'une intervention 2012-2013 (référence) : 9 2014-2015 (estimation) : 12 2016-2017 (objectif) : 15	Les objectifs du sous-programme sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des services consultatifs et une formation aux pays qui en font la demande afin de les aider à consolider les dispositifs favorisant l'intégration des droits de l'homme dans les programmes nationaux de développement; • Faire prendre en compte les droits de l'homme dans les politiques et programmes nationaux, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité; • Faire en sorte que les magistrats et les juristes s'occupant de droits de l'homme en aient une meilleure appréhension, et les aider à appliquer les instruments internationaux y relatifs; • Aider les pays à présenter les rapports prescrits par les divers instruments relatifs aux droits de l'homme; • Concevoir des outils et des instruments de suivi afin que les États Membres puissent suivre l'état d'avancement de leurs rapports; • Examiner, avec les États Membres, les recommandations formulées par les dispositifs internationaux relatifs aux droits de l'homme concernant les mesures à adopter; 			
b) Renforcement de la coopération entre les pays, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, au sein de leur région respective, en vue de régler les problèmes liés aux droits de l'homme qui exigent une approche et des mesures régionales.	b) Nombre d'initiatives régionales ou nationales menées à la suite de réunions régionales 2012-2013 (référence) : 12 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 18				

				<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités régionales en matière d'application des politiques relatives aux droits de l'homme, notamment pour ce qui est de la prise en compte de ces droits dans le développement social et dans les activités de prévention et de règlement des conflits; • Préconiser la participation des défenseurs des droits de l'homme aux concertations avec les organisations régionales.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<p>Au cours de l'exercice 2014-2015, dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées par le HCDH, des connaissances approfondies ont été diffusées au moyen de services consultatifs, d'une formation technique et de projets opérationnels en vue de la formulation d'orientations générales, de stratégies et de programmes relatifs aux droits de l'homme en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Asie centrale et dans les Amériques. Des consultations régionales organisées en Afrique (notamment en Afrique du Nord), en Asie, en Amérique du Nord et en Europe ont permis de resserrer les liens de coopération entre les dispositifs régionaux et les dispositifs internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les activités menées ont abouti, entre autres, à la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques et la planification au niveau national.</p> <p>Les bourses de perfectionnement, élément phare des travaux du HCDH, ont eu un impact notable sur le terrain. Le nombre de bourses linguistiques octroyées à des autochtones (37) a été relevé pour toutes les langues afin d'assurer une certaine harmonisation et d'offrir davantage de perspectives à un plus grand nombre de candidats. Les boursiers provenant d'institutions nationales de défense des droits de l'homme (8) y retournent à l'issue du stage, ce qui en renforce les capacités en matière de droit international des droits de l'homme.</p> <p>En 2016-2017, le HCDH continuera : a) de renforcer les capacités des institutions régionales et nationales, en collaboration et en partenariat avec les États qui en font la demande, afin de régler les problèmes qui entravent le plein exercice des droits de l'homme; b) d'étayer les activités d'éducation et de sensibilisation en matière de droits de l'homme aux niveaux régional et national; c) d'aider les pays qui en font la demande à élaborer une législation, une réglementation et des politiques conformes à leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme en tenant compte, entre autres, des recommandations formulées par les organes conventionnels des droits de l'homme et les dispositifs de contrôle du respect des droits de l'homme relevant du Conseil des droits de l'homme.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, le HCDH continuera : a) de dispenser des conseils d'experts dans le cadre de missions consultatives auprès des autorités nationales ainsi que de réunions et missions visant à accentuer la coordination des activités menées en faveur des droits de l'homme par les organismes des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales; b) d'organiser dix ateliers régionaux lors de chaque exercice biennal et de favoriser les échanges entre les acteurs régionaux afin de permettre aux représentants de l'État, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de la société civile de débattre des questions relatives aux droits de l'homme qui exigent une démarche et des mesures régionales; c) d'octroyer 45 bourses de perfectionnement à des autochtones et à des chargés de recherche auprès d'institutions nationales pour leur permettre d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine du droit international des droits de l'homme; d) d'assurer</p>
Services consultatifs	84	84	84	
Séminaires/ateliers	20 (1 108)	20 (1 110)	21 (1 150)	
Projets opérationnels	40	45	45	
Total	144	149	150	

l'efficacité et la pertinence des programmes de coopération technique en veillant à ce que les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience des pouvoirs publics, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, de la société civile et du HCDH soient mis en évidence, diffusés et tenus à jour.

6. Aide humanitaire : 1 121 200 dollars

23.38 Les activités de ce secteur, qui sont exécutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), correspondent au programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Dans le cadre du programme, des services consultatifs et une formation seront dispensés afin d'encourager les responsables à mener une action préventive visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles, de faciliter la transition entre la phase des secours d'urgence et celle du relèvement et du développement, de formuler et de préconiser une politique humanitaire commune à l'ensemble du système des Nations Unies et à ses partenaires, et de mobiliser et coordonner l'aide dans les situations d'urgence complexes ainsi qu'en cas de catastrophe. Le Bureau continuera de participer au renforcement et au perfectionnement des capacités nationales, à l'élaboration et à l'approfondissement de plans nationaux d'intervention d'urgence après une catastrophe, et à la normalisation des textes et des procédures dans le cadre de la planification nationale des secours dans les pays sujets à des catastrophes et dans les pays qui en sont victimes.

Tableau 23.12 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	432,9	764,9	(3,5)	(0,5)	761,4	35,5	796,9
Consultants	76,5	92,6	–	–	92,6	0,2	92,8
Voyages des représentants	112,9	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	223,3	126,3	(12,6)	(10,0)	113,7	5,3	119,0
Subventions et contributions	112,5	112,4	–	–	112,4	0,1	112,5
Total	958,1	1 096,2	(16,1)	(1,5)	1 080,1	41,1	1 121,2

Sous-programme 1. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

<i>Entité responsable</i> : Division de la coordination et des interventions du BCAH		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 23 [sous-programmes 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence) et 5 (Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire)]		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (taux révisés)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
<i>Objectifs</i> : Renforcer les capacités des pays et des régions qui sont particulièrement exposés à des catastrophes ou en sont victimes afin qu'ils puissent mener des interventions humanitaires rapides et cohérentes et alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	432,9	764,9	796,9
	Voyages du personnel	223,3	–	–
	Total	656,2	764,9	796,9
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>		
a) Planification efficace des interventions d'urgence aux niveaux international et national, axée en priorité sur les crises de dimension régionale.	<p>a) Augmentation du nombre de plans d'intervention interorganisations élaborés et actualisés en collaboration avec les organismes membres du Comité permanent interorganisations (CPI) et les autorités nationales de pays touchés par une crise de dimension régionale afin qu'ils soient préparés à l'affronter et à y réagir</p> <p>2012-2013 (référence) : 90 2014-2015 (estimation) : 92 2016-2017 (objectif) : 93</p>	<p>Les pays qui en font la demande recevront un appui et des conseils pour mettre au point des plans d'intervention d'urgence, les perfectionner et les évaluer, ainsi qu'une formation en la matière. Il s'agit de favoriser l'efficacité des interventions régionales au moyen, le cas échéant, de plans harmonisés, et de veiller à ce que les pays soient aussi bien préparés que possible pour réagir en cas de crise de dimension régionale.</p> <p>Des conseils techniques seront dispensés dans le cadre de l'étude préliminaire des plans d'intervention établis au niveau national et de missions d'appui. Les sections géographiques et les conseillers techniques de la Division contribueront, de manière collaborative, à la réalisation des études préliminaires, et elles tireront parti de leurs connaissances pour prêter conseil quant aux plans d'intervention d'urgence de dimension régionale.</p> <p>Au niveau régional, des journées d'étude sur la planification des interventions d'urgence seront organisées pour : a) inculquer aux équipes de pays des Nations Unies, aux partenaires du CPI et aux représentants des pouvoirs publics les principes de la préparation aux situations d'urgence et de la planification préalable des secours; b) présenter les directives du CPI relatives à la planification de ces interventions ainsi que le module de simulation qu'il a conçu pour mettre à l'essai les plans d'intervention. Une formation aux méthodes de planification des interventions sera également dispensée aux partenaires susmentionnés.</p> <p>Une assistance technique sera assurée, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux du BCAH, aux fins de la formulation d'orientations et de directives régionales relatives à la préparation aux situations d'urgence. Les conseillers techniques de la Division feront part des bonnes pratiques en la matière dans toutes les régions. En collaboration avec les antennes du BCAH, ils agiront de concert avec les États Membres (par l'intermédiaire des ministères d'exécution), les institutions nationales (notamment les instituts de recherche) et les organisations non gouvernementales; enfin, ils coopéreront étroitement avec des organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine,</p>		

				la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la CEDEAO en Afrique, ou encore la Ligue des États arabes et l'Organisation de la conférence islamique au Moyen-Orient.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<p>Dans le prolongement des travaux menés pendant les exercices précédents, les activités exécutées au titre du sous-programme contribueront à renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière d'examen, d'élaboration et de perfectionnement des plans nationaux d'intervention d'urgence et elles favoriseront la normalisation des procédures de formulation de plans d'intervention nationaux ou conjoints dans les pays qui sont sujets à des catastrophes naturelles ou qui en sont victimes. Compte tenu de ce qui avait été fait en 2012-2013, on s'est employé en priorité, en 2014-2015, à étayer l'élaboration, au plan national, de plans d'intervention d'urgence harmonisés et synchronisés avec ceux d'autres pays afin de réagir aussi bien que possible en cas de crise de dimension régionale. À cette fin, les meilleures pratiques en la matière ont été compilées et analysées puis diffusées auprès des différents pays et régions ainsi que des réseaux compétents.</p> <p>En 2016-2017, les activités du sous-programme seront axées sur le renforcement des capacités d'intervention des équipes de pays, des autorités nationales et des organisations régionales qui en font la demande (par exemple, dans le cadre de l'intervention régionale concernant la crise qui frappe le Sahel). Le Sous-groupe de travail du CPI sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence continuera d'aider au renforcement des capacités d'intervention en cas d'urgence de manière conforme au cadre commun que le CPI, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sont en train de mettre en place.</p> <p>Grâce à l'harmonisation et l'uniformisation des plans nationaux d'intervention – qui enrichiront un plan général tenant compte de la dimension régionale des catastrophes naturelles et anthropiques ainsi que des crises humanitaires – les pays touchés devraient être en mesure de réagir plus efficacement. La collaboration régionale permettra de consolider la coordination transfrontière entre les États Membres en cas d'urgence d'ordre humanitaire.</p>
Services consultatifs	18	18	18	
Séminaires/ateliers	4	4	4	
Total	22	22	22	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Services d'appui d'urgence

<i>Entité responsable</i> : Service des interventions d'urgence du BCAH		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015</i> : Programme 23 [sous-programmes 4 (Services d'appui d'urgence)]		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Perfectionner et renforcer les capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou anthropique		Consultants	76,5	92,6	92,8
		Voyages des représentants	112,9	–	–
		Voyages du personnel	–	126,3	119,0
		Participation à des séminaires	112,5	112,4	112,5
		Total	301,9	331,3	324,3
<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
Renforcement des capacités des dispositifs et partenariats nationaux et internationaux compétents et intensification de leur planification préalable en vue de garantir l'efficacité des interventions en cas d'urgence ou de catastrophe	<p>i) Nombre de projets nationaux et interinstitutions de planification des interventions d'urgence développés par les États Membres</p> <p>2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 5 2016-2017 (objectif) : 6</p> <p>ii) Nombre de stages de formation aux niveaux national et régional portant sur l'harmonisation des méthodes d'évaluation de l'effet des catastrophes et des situations d'urgence et sur celle des pratiques de coordination des interventions, ainsi que sur les normes et procédures établies</p> <p>2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 5 2016-2017 (objectif) : 6</p> <p>iii) Nombre de réseaux nationaux et internationaux consolidés</p> <p>2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 5 2016-2017 (objectif) : 6</p>	<p>Aider à l'élaboration, à la préparation et à l'organisation d'activités visant à perfectionner les connaissances et à renforcer les capacités locales, régionales et nationales d'intervention en cas d'urgence.</p> <p>Aider à l'organisation de stages de formation pratique visant à consolider les politiques régionales et nationales de développement des moyens d'intervention.</p> <p>Aider les autorités nationales à diffuser et à exploiter les connaissances qu'ils ont acquises par l'expérience, au moyen notamment de réunions et de rencontres (réunions de groupes consultatifs, consultations ou encore forums consacrés à la planification préalable), afin de faciliter les échanges et la diffusion du savoir.</p> <p>Le programme sera exécuté au moyen de services et de missions consultatifs, de journées d'étude, de séminaires et de bourses de perfectionnement. Les réseaux régionaux et nationaux seront mobilisés afin que les activités aient des résultats tangibles et durables. Le cas échéant, l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe sera mise à contribution.</p>			

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	12	12	12	<p>En 2014, en marge de la visite du Secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), le BCAH a participé à un colloque international sur la protection civile ainsi qu'à la réunion préparatoire des donateurs concernant le plan d'action de Yaoundé pour la planification préalable et l'intervention en cas de catastrophe en Afrique centrale. Il est à noter que la participation de représentants de cette sous-région a été financée au titre du programme ordinaire de coopération technique. À l'issue des tables rondes et ateliers, 13 projets ont été retenus pour être présentés aux donateurs, par l'intermédiaire de l'OIPC, en vue d'obtenir un financement.</p> <p>En 2016-2017, une assistance sera dispensée aux fins de la préparation et l'organisation de stages de formation consacrés à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des capacités d'intervention en cas d'urgence et à la coordination des interventions, ainsi qu'à la diffusion et à l'application des normes et procédures établies. Plusieurs ateliers techniques seront organisés afin d'intensifier l'échange d'informations et le partage de connaissances entre les pays victimes de catastrophes.</p>
Séminaires/ateliers	8 (160)	8 (160)	8 (16)	
Projets opérationnels	2	2	2	
Total	22	22	22	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

 Tableau 23.13 **Résumé des ressources nécessaires, par sous-programme et bureau d'exécution^a**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017					2016-2017 montant prévu (après actualisation des coûts)
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
1. Politique macroéconomique ^b	–	3 191,3	3 585,1					3 585,1
2. Intégration régionale et commerce ^b	–	3 191,4	3 222,1					3 222,1
3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique ^b	–	3 191,3	3 353,4					3 353,4
4. Planification et administration du développement ^b	–	3 191,3	3 608,8					3 608,8
5. Politique macroéconomique et développement partagé	1 307,2	1 395,1		1 881,8				1 881,8
6. Commerce et investissement	722,1	578,5		619,7				619,7
7. Transports	509,6	402,2		222,8				222,8
8. Environnement et développement	486,6	793,4		1 010,6				1 010,6
9. Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	570,7	579,9		617,1				617,1
10. Développement social	496,4	533,3		226,7				226,7
11. Statistiques	545,2	567,5		1 009,8				1 009,8
12. Activités sous-régionales de développement	1 222,6	1 102,4		671,4				671,4
13. Environnement	653,8	632,0			755,7			755,7
14. Transports	530,9	639,1			458,1			458,1
15. Statistiques	658,6	619,5			571,5			571,5
16. Coopération et intégration économiques	674,6	740,6			809,5			809,5
17. Énergie durable	388,0	645,4			530,7			530,7
18. Commerce	593,9	515,3			499,7			499,7
19. Foresterie et bois	–	–			126,3			126,3
20. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	465,9	268,1				277,3		277,3
21. Production et innovation	143,7	444,0				463,9		463,9
22. Politiques macroéconomiques et croissance	2 774,7	2 589,7				2 711,4		2 711,4
23. Développement social et égalité	546,3	504,4				529,4		529,4
24. Population et développement	434,6	436,1				456,0		456,0
25. Développement durable et établissements humains	141,9	146,4				146,0		146,0
26. Ressources naturelles et infrastructures	133,1	141,3				140,8		140,8
27. Statistiques	736,3	837,2				879,4		879,4
28. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	320,7	360,0				369,6		369,6
29. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	180,4	424,9				462,9		462,9
30. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	670,5	669,9					701,1	701,1
31. Développement social	321,6	587,6					619,0	619,0

Titre V Coopération régionale pour le développement

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017					2016-2017 montant prévu (après actualisation des coûts)
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
32. Développement économique et intégration	1 176,3	1 756,1					1 876,6	1 876,6
33. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	527,3	592,6					622,1	622,1
34. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	719,6	718,5					748,5	748,5
35. Promotion de la femme	480,7	589,5					619,8	619,8
36. Atténuation des conflits et développement	316,1	618,0					649,5	649,5
Total	29 156,6^c	34 193,8	13 769,4	6 259,9	3 751,5	6 436,7	5 836,6	36 054,1

^a La répartition pourrait être modifiée en fonction des demandes d'aide; elle n'a ici qu'une valeur indicative.

^b Du fait de la restructuration intervenue en 2013, on ne dispose pas de données correspondant au nouvel organigramme en ce qui concerne les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au niveau des sous-programmes.

^c Dont les dépenses effectives de la CEA pour 2012-2013, qui s'élèvent à 9 706 700 dollars.

23.39 Les ressources prévues au titre de cette composante s'élèvent à 36 054 100 dollars, soit 59,9 % de l'ensemble des ressources prévues au présent chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à résoudre les problèmes auxquels peut se heurter leur développement. Ces services consultatifs, fournis aux gouvernements qui en font la demande, sont dispensés dans le cadre de missions composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les ressources prévues à ce titre sont exprimées en nombre de mois de travail jugés nécessaires pour répondre aux besoins d'un secteur donné pendant l'exercice. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.

23.40 On prévoit que les services consultatifs régionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2016-2017 représenteront 1 080 mois de travail contre 936 durant l'exercice biennal 2014-2015.

1. Développement économique et social en Afrique : 13 769 400 dollars

23.41 Les activités relevant de ce domaine sont exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. L'action de renforcement des capacités visera à obtenir un développement économique et social durable et partagé, pour appuyer l'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et dans le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), aux objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux figurant dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, lorsqu'ils seront approuvés par l'Assemblée générale, aux textes issus des autres grandes conférences des Nations Unies et aux accords internationaux signés depuis 1992. En synergie avec les projets du Compte pour le développement,

la CEA fera part de son savoir-faire et de ses connaissances aux États Membres, à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations intergouvernementales, à l'appui de la formulation et de l'application de politiques et de programmes visant à promouvoir leur développement. Il s'agira également d'appuyer des activités opérationnelles au niveau des pays dans le cadre des travaux des équipes de pays des Nations Unies, conformément à la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet.

- 23.42 Conformément à son orientation stratégique pour l'exercice 2016-2017, la CEA continuera de transmettre des connaissances tirées de ses nombreuses études sur divers domaines thématiques afin d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de développement. Elle fournira donc des services de renforcement des capacités afin de : a) promouvoir des synergies à l'échelle du système; b) lancer des initiatives stratégiques; c) établir une concertation sur les politiques; d) assurer des services consultatifs; e) veiller au renforcement des compétences; f) faciliter et gérer le savoir. La CEA portera donc son attention sur les domaines prioritaires suivants : politique macroéconomique; industrialisation; planification du développement; et ressources naturelles.

Tableau 23.14 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	6 314,0	4 519,9	(10,8)	(0,2)	4 509,1	698,6	5 207,7
Consultants	–	2 950,4	(94,0)	(3,2)	2 856,4	442,4	3 298,8
Experts	26,2	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	887,2	943,6	(116,4)	(12,3)	827,2	38,4	865,6
Mobilier et matériel	24,9	108,2	–	–	108,2	17,9	126,1
Subventions et contributions	2 454,4	4 243,2	28,0	0,7	4 271,2	–	4 271,2
Total	9 706,7	12 765,3	(193,2)	(1,5)	12 572,1	1 197,3	13 769,4

Note : Du fait de la restructuration intervenue en 2013, on ne dispose pas de données correspondant au nouvel organigramme en ce qui concerne les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au niveau des sous-programmes.

Sous-programme 1. Politique macroéconomique

Entité responsable : CEA, Division du renforcement des capacités		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017 : Programme 15, sous-programme 1 (Politique macroéconomique), réalisation escomptée a)		2012-2013 (dépenses effectives)*	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Accélérer la transformation économique de l'Afrique grâce à l'élaboration, à l'application et au suivi de plans, politiques et stratégies de développement en vue d'une meilleure gestion économique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 130,0	1 499,0
		Consultants	–	737,6	824,7
		Voyages du personnel	–	235,9	216,4
		Mobilier et matériel	–	27,0	31,5
		Subventions et contributions	–	1 060,8	1 013,5
		Total	–	3 191,3	3 585,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques qui soient cohérentes d'un secteur à un autre et contribuent à une croissance partagée et à un développement durable	a) Augmentation du nombre d'États membres déclarant avoir progressé, grâce aux activités du sous-programme, dans l'élaboration et l'application de politiques et de programmes macroéconomiques favorisant la croissance et le développement durable 2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11	La CEA aidera les pays d'Afrique à intégrer les orientations macroéconomiques, budgétaires, environnementales et sociales dans leurs stratégies nationales de développement de façon à parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme d'un développement durable et partagé et d'une réforme structurelle. En association avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), les activités porteront essentiellement sur la fourniture de : a) services consultatifs et de recommandations reposant sur les travaux normatifs et analytiques de la CEA de manière à aider les gouvernements à résoudre les difficultés que pose le renforcement de la croissance économique dans un climat de stabilité macroéconomique et d'intégration propice à la réduction de la pauvreté et au développement durable; et b) formations collectives à la demande des gouvernements, en vue du renforcement des capacités, et conseils pratiques, l'objectif étant d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques contribuant à la croissance et au développement. Les principales activités du sous-programme se présentent comme suit : a) Dispenser des services consultatifs techniques en matière de politiques et de stratégies portant sur l'élaboration de cadres macroéconomiques nationaux; b) Aider les États membres à élaborer des cadres macroéconomiques qui favorisent la croissance et tiennent compte des mécanismes budgétaires et monétaires, des taux de change, des comptes de capital et des instruments pour maîtriser l'inflation et la structure de la dette; c) Renforcer les capacités nationales en matière de formulation de politiques macroéconomiques et sociales partagées dans les pays membres de la CEA, y compris dans les pays en transition ou sortant d'un conflit, grâce à l'élaboration de cadres appropriés en vue de l'évaluation des risques, et surveiller et évaluer les résultats en recourant à des indicateurs précis;			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	b) i) Augmentation du nombre de pays qui ont intégré leurs nouveaux cadres normatifs et leurs modèles de prévision dans l'élaboration et l'application de politiques et de programmes macroéconomiques 2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11 ii) Augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié de ces services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11				

- d) Établir des notes d'information et réaliser des études techniques sur l'évolution de la situation macroéconomique afin de renforcer la capacité des États membres en faisant fond sur les travaux analytiques de la CEA;
- e) Aider les États membres à harmoniser leurs politiques macroéconomiques nationales, tout particulièrement dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale;
- f) Forger des partenariats efficaces avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux grâce à des activités conjointes, à un dialogue constant, à la mobilisation d'un appui et à un échange de connaissances avec les États membres de la CEA;
- g) Fournir des conseils consultatifs sur la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

<i>Produits (participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif*</i> 2012-2013	<i>(Estimations)</i> 2014-2015	<i>(Prévisions)</i> 2016-2017	
Services consultatifs	–	32	34	<p>Dans ce domaine thématique, un impact a été surtout obtenu en 2014 dans trois grands domaines :</p> <p>a) L'application de politiques macroéconomiques saines : la CEA a apporté une assistance technique à des États membres, y compris le Cap-Vert, Djibouti, la Guinée et le Lesotho dans les domaines macroéconomiques pour renforcer les plans et stratégies de développement nationaux et la transformation économique nationale. Un appui a été apporté également au Plan d'action opérationnel pour l'emploi des jeunes au Sénégal et à l'Union du Maghreb arabe (UMA) en vue de la mise en place d'une stratégie de financement de l'intégration régionale en Afrique du Nord. La CEA a également fourni un appui clef au dixième Forum pour le développement de l'Afrique organisé sur le thème suivant : « Financement novateur pour le développement de l'Afrique »;</p> <p>b) L'octroi d'un appui aux États membres dans le domaine des statistiques économiques, notamment sous forme de services consultatifs aux pays suivants : Bénin, Comores, Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Soudan du Sud, en vue de l'évaluation et de l'élaboration de la deuxième génération de stratégies nationales de développement de la statistique. Des ateliers sur les comptes nationaux ont été organisés à l'intention de nombre de pays d'Afrique et un appui a été fourni aux Comores et au Soudan du Sud en vue de la mise en place de bureaux nationaux de la statistique. La CEA a également aidé au lancement de la plateforme ECOBASE, l'objectif étant de renforcer les capacités des États membres de la CEDEAO pour ce qui est de formuler des politiques fondées sur les faits;</p> <p>c) Une étude sur l'incidence économique et sociale de la maladie à virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone à la demande de la Commission de l'Union africaine et des États membres touchés.</p> <p>Un plus grand nombre d'États membres et d'organisations sous-régionales et régionales devraient tirer profit du sous-programme en 2015.</p>
Séminaires et ateliers	–	9 (124)	9 (126)	
Bourses	–	5	5	
Total	–	46	48	

Les activités dans ce domaine en 2016-2017 devraient favoriser le renforcement des capacités des États membres sur le plan de l'élaboration et de l'application de politiques macroéconomiques qui soient cohérentes d'un secteur à un autre et contribuent à une croissance partagée et à un développement durable. Davantage de pays devraient adopter de nouveaux outils et de nouvelles méthodes pour mettre en place des politiques et des décisions économiques qui favoriseraient des niveaux plus élevés de croissance et de développement durable.

* Du fait de la restructuration intervenue en 2013, on ne dispose pas de données correspondant au nouvel organigramme en ce qui concerne les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au niveau des sous-programmes.

Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce

Entité responsable : CEA, Division du renforcement des capacités		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017 : Programme 15, sous-programme 2, réalisation escomptée a)		2012-2013 (dépenses effectives)*	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
<p><i>Objectif</i> : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales parmi les États membres pour résoudre les difficultés liées à la transformation structurelle et renforcer le rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale au moyen du commerce, des investissements, de l'industrie, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable et partagé</p>		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 130,0	1 136,0
		Consultants	–	737,6	824,7
		Voyages du personnel	–	235,9	216,4
		Mobilier et matériel	–	27,1	31,5
		Subventions et contributions	–	1 060,8	1 013,5
		Total	–	3 191,4	3 222,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
<p>a) Renforcement des capacités d'élaborer, d'appliquer et de gérer les politiques et les accords industriels et leur prise en compte dans les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont utilisé les informations et les conseils dispensés par les services consultatifs régionaux de la CEA pour concevoir et appliquer leurs politiques industrielles et de développement des exportations</p> <p>2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays ayant suivi les recommandations formulées par la CEA à l'issue de ses travaux de recherche et recouru aux services consultatifs de la Commission pour élaborer et appliquer des politiques industrielles de développement</p> <p>2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p>	<p>Des activités de renforcement des capacités seront menées aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre de services consultatifs, de formations collectives et de consolidation des institutions dans les domaines de la promotion de l'industrialisation, des investissements et du commerce, et comprendront notamment :</p> <p>a) Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles dont disposent les États membres pour promouvoir l'intégration régionale, le commerce et l'industrialisation grâce à l'élaboration de plans-cadres adaptés, compte tenu des chaînes de valorisation de la production, des besoins en infrastructure et en énergie, des conditions de la création d'emplois et de la collaboration entre les secteur public et privé, par l'analyse des politiques et l'établissement de cadres nationaux adaptés;</p> <p>b) La fourniture de services consultatifs aux parties prenantes dans les secteurs public et privé, dans les États membres, à leur demande, pour renforcer leurs capacités de formuler, de gérer et de mener une politique industrielle et évaluer l'incidence de cette politique sur d'autres domaines du développement, notamment l'intégration économique;</p> <p>c) L'organisation d'ateliers nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux visant à renforcer les capacités techniques d'approfondir les connaissances s'agissant des questions industrielles;</p>			

<p>b) Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les conséquences des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier sur la croissance économique et le développement ainsi que sur l'intégration régionale</p>	<p>b) Augmentation du nombre de responsables politiques et d'autres participants aux activités de coopération technique de la CEA qui considèrent les connaissances acquises comme utiles ou très utiles à leur travail de promotion de l'industrialisation, du commerce et des exportations</p> <p>2012-2013 (référence) : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p>	<p>d) La réalisation d'études techniques axées sur l'élaboration de politiques, la production de matériel pédagogique et l'organisation de séminaires et de tables rondes avec le secteur privé, des organismes publics et des ONG en vue de mieux faire comprendre la formulation et la gestion des politiques industrielles et commerciales et l'évaluation de leurs effets sur l'intégration régionale d'autres domaines du développement;</p> <p>e) La facilitation de l'harmonisation des politiques et des stratégies industrielles nationales dans le cadre de l'intégration régionale grâce à la définition de critères de convergence adaptés.</p>																		
<i>Produits (participants)</i>		<i>Impact</i>																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Nombre effectif*</i> 2012-2013</th> <th><i>(Estimations)</i> 2014-2015</th> <th><i>(Prévisions)</i> 2016-2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>– 32</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td>– 9 (124)</td> <td>9 (216)</td> </tr> <tr> <td>Bourses</td> <td>– 5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Projets opérationnels</td> <td>– –</td> <td>–</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>– 46</td> <td>47</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Nombre effectif*</i> 2012-2013	<i>(Estimations)</i> 2014-2015	<i>(Prévisions)</i> 2016-2017	Services consultatifs	– 32	33	Séminaires et ateliers	– 9 (124)	9 (216)	Bourses	– 5	5	Projets opérationnels	– –	–	Total	– 46	47	<p>En 2014, les activités dans ce domaine thématique ont mené à :</p> <p>a) L'adoption de politiques industrielles et commerciales, y compris celles ayant trait aux infrastructures. Un appui a été fourni à plusieurs États membres et à des communautés économiques régionales, dont le Bénin, le Ghana, le Lesotho, le Swaziland ainsi qu'à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en vue de l'élaboration de cadres connexes liés aux politiques en matière d'industrie, de commerce et d'infrastructure;</p> <p>b) La fourniture d'un soutien à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD pour promouvoir des options politiques en vue de projets d'infrastructures régionaux grâce à des recherches sur l'environnement politique, juridique et réglementaire pour le financement des infrastructures en Afrique en tant que contribution clef au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures sur ce continent. La CEA a également contribué à l'établissement d'une note d'information pour encadrer la participation de l'Afrique à l'initiative Power Africa lancée par les États-Unis et apporté une aide à l'Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional grâce à l'évaluation du plan pour 2007-2011 et à la préparation du plan qui lui succèdera;</p> <p>c) La promotion de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui élabore une vision stratégique à long terme en vue de la transformation structurelle du continent pour étayer son action d'intégration régionale. La CEA y a contribué notamment grâce à l'octroi d'un appui technique à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au NEPAD, y compris des études, des services consultatifs, des ateliers et des séminaires. Elle a également apporté son aide à l'harmonisation des plans de développement nationaux avec l'Agenda 2063;</p> <p>d) La fourniture d'un appui à la définition et à l'élaboration de plans-cadres sur le tourisme durable pour l'Éthiopie, le Kenya et le Rwanda, reposant sur les principes de l'écotourisme. Dans le même contexte, un plan-cadre régional sur le tourisme durable a été élaboré à l'intention de l'Autorité intergouvernementale pour le développement;</p> <p>e) La fourniture d'un appui aux réunions multilatérales. La CEA a appuyé l'organisation d'ateliers pour aider les pays d'Afrique à préparer des rencontres multilatérales telles que la Conférence des Ministres africains du commerce et la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali;</p>
<i>Nombre effectif*</i> 2012-2013	<i>(Estimations)</i> 2014-2015	<i>(Prévisions)</i> 2016-2017																		
Services consultatifs	– 32	33																		
Séminaires et ateliers	– 9 (124)	9 (216)																		
Bourses	– 5	5																		
Projets opérationnels	– –	–																		
Total	– 46	47																		

f) La collaboration avec le Fonds pour le renforcement des capacités de l'Afrique afin d'aider le Bénin à accroître ses moyens pour ce qui est d'établir et d'élaborer des propositions en vue d'un projet de développement de ses infrastructures visant à attirer des financements et des investissements sur le modèle d'un partenariat public-privé;

g) Fourniture d'un appui à la SADC en vue de l'élaboration d'une stratégie d'industrialisation qui sera présentée pour adoption au Sommet des chefs d'État et de gouvernement en avril 2015.

Un plus grand nombre d'États membres et d'organisations sous-régionales et régionales devraient tirer profit du sous-programme en 2015.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, on s'attend à une demande élevée de la part des États membres en vue de services consultatifs et d'assistance technique dans les domaines de l'intégration régionale, de l'industrialisation et du commerce, tandis que davantage de pays devraient adopter les recommandations formulées dans ces domaines compte tenu des travaux de la CEA.

* Du fait de la restructuration intervenue en 2013, on ne dispose pas de données correspondant au nouvel organigramme en ce qui concerne les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au niveau des sous-programmes.

Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Entité responsable : CEA, Division du renforcement des capacités		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017 : Programme 15, sous-programme 3, réalisation escomptée b)		2012-2013 (dépenses effectives)*	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives en vue de faire progresser un développement durable et équitable in Afrique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 130,0	1 135,8
		Consultants	–	737,6	824,7
		Voyages du personnel	–	235,9	216,4
		Mobilier et matériel	–	27,0	31,5
		Bourses, subventions et contributions	–	1 060,8	1 145,0
		Total	–	3 191,3	3 353,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales d'élaborer, d'appliquer et d'assurer le suivi des politiques et stratégies de développement durable, l'accent étant mis sur l'aide à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles	<p>a) i) Augmentation du nombre de politiques et de programmes adoptés et appliqués par les pays d'Afrique pour mettre en valeur les ressources naturelles de manière concertée dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale</p> <p>2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays adoptant des politiques ou des cadres réglementaires de gestion des ressources naturelles et minérales, y compris les ressources énergétiques</p> <p>2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p>	<p>La CEA aidera les pays d'Afrique à négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles sur les plans national, sous-régional et régional, grâce à des services consultatifs, à des formations collectives et à des activités de renforcement des institutions, en partenariat avec l'IDEP, comme suit :</p> <p>a) Fournir des services consultatifs techniques sur les politiques et stratégies relatives à la négociation de contrats de gestion des ressources naturelles, notamment par l'analyse des politiques et la diffusion de cadres et de directives;</p> <p>b) Aider les États membres grâce à une analyse des politiques et à l'instauration de cadres adaptés de promotion de l'industrialisation axée sur les ressources naturelles, compte tenu de l'exploitation des déchets, des besoins en infrastructure, des conditions de la création d'emplois et de la collaboration entre les secteurs public et privé;</p> <p>c) Renforcer les capacités institutionnelles de gestion des ressources naturelles des États membres de la CEA par la conception de structures adaptées et donner à ces États les moyens d'apprécier les risques et les difficultés et de contrôler et d'évaluer les résultats par rapport à des indicateurs préétablis;</p> <p>d) Élaborer des cadres et des directives pour le secteur des ressources naturelles dans les États membres de la CEA et leurs institutions, notamment en établissant des notes d'information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques de la CEA;</p>			

<p>b) Renforcement des capacités des États membres de formuler et d'appliquer des réformes politiques et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles pour aider les États membres à réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier</p>	<p>b) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des politiques ou des cadres réglementaires en vue de la gestion des ressources naturelles et minières, conformément à la Vision africaine des mines</p> <p>2012-2013 (référence) : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p>	<p>e) Aider les États membres à harmoniser leurs stratégies de gestion des ressources naturelles dans le cadre des programmes d'intégration régionale et à rechercher d'éventuels liens en amont et en aval et d'autres mécanismes;</p> <p>f) Augmentation du nombre de partenariats efficaces avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires bilatéraux par des activités conjointes, un dialogue constant, la mobilisation de l'appui et l'échange de connaissances avec les États membres de la CEA.</p>
<p><i>Produits (participants)</i></p>		<p><i>Impact</i></p>
	<p style="text-align: center;"><i>Nombre effectif*</i> 2012-2013</p>	<p style="text-align: center;"><i>(Estimations)</i> 2014-2015</p>
	<p style="text-align: center;"><i>(Prévisions)</i> 2016-2017</p>	<p>Un impact a été obtenu au cours de la première année de l'exercice biennal 2014-2015 grâce à la définition de cadres politiques, à la réalisation d'études et à l'octroi de services consultatifs dans trois domaines clefs, comme suit :</p>
<p>Services consultatifs</p>	<p style="text-align: center;">–</p>	<p style="text-align: center;">32</p>
<p>Séminaires et ateliers</p>	<p style="text-align: center;">–</p>	<p style="text-align: center;">9 (123)</p>
<p>Bourses</p>	<p style="text-align: center;">–</p>	<p style="text-align: center;">5</p>
<p>Total</p>	<p style="text-align: center;">–</p>	<p style="text-align: center;">46</p>
		<p style="text-align: center;">51</p> <p>a) Définition de stratégies nationales et régionales innovantes dans le secteur minier. Les ressources provenant du programme ordinaire de coopération technique a aidé des pays comme le Lesotho et la Guinée à élaborer des politiques minières nationales tandis qu'au niveau sous-régional, un plan commercial visant à combattre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs a été élaboré et adopté. Une stratégie innovante africaine a été formulée au nom des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est ainsi qu'un plan d'action pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique;</p> <p>b) Promotion des technologies de l'information et des communications (TIC) en vue du développement : l'appui aux pays d'Afrique dans ce domaine a revêtu plusieurs formes. L'Éthiopie, le Ghana, le Rwanda et le Zimbabwe ont reçu une aide sur le plan de l'élaboration de politiques et de plans en vue de la mise en place d'infrastructures de données géospatiales en appui aux TIC ainsi qu'à la science, la technologie et l'innovation. La Communauté de développement de l'Afrique australe a obtenu une assistance en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de commerce électronique, tandis que le Botswana, le Swaziland et la Zambie ont mis en place des plans-cadres en matière d'informatique et de télématique qui aideront leurs parlements respectifs. De même, un Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation a reçu un appui, tout comme le réseau de journalistes scientifiques d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. La CEA a également concouru à la mise en place d'une base de données électroniques pour le NEPAD;</p> <p>c) Juguler les flux illicites financiers d'Afrique. Les Ministres africains des finances ont établi un Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, qui résultent en grande partie de déperditions dans le secteur de l'extraction et d'une mauvaise gestion des ressources naturelles. La CEA a facilité les activités du Groupe et notamment la publication de son rapport.</p> <p>Un plus grand nombre d'États membres et d'organisations sous-régionales et régionales devraient tirer profit du sous-programme en 2015.</p>

Les activités menées dans ce domaine durant l'exercice biennal 2016-2017 devraient aider les États membres à mieux définir la contribution du secteur des ressources naturelles aux économies nationales, à négocier des contrats avantageux de mise en valeur des ressources naturelles et à concevoir et appliquer des politiques et programmes dans ce domaine. En outre, on renforcera les capacités dans le cadre de l'adoption des nouveaux régimes miniers et on constituera des réseaux de praticiens pour promouvoir les échanges de connaissances et d'expériences sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles en Afrique. Davantage de pays adopteront des politiques et programmes en faveur de la gestion durable des ressources naturelles, contribueront à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et faciliteront l'harmonisation régionale, sous-régionale et nationale des politiques, lois, réglementations, codes, directives et normes dans le domaine minier. Grâce à eux, la mise en valeur des ressources naturelles contribuera davantage au développement global du continent.

* Du fait de la restructuration intervenue en 2013, on ne dispose pas de données correspondant au nouvel organigramme en ce qui concerne les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au niveau des sous-programmes.

Sous-programme 4. Planification du développement et administration

<i>Entité responsable</i> : CEA, Division du renforcement des capacités		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 15, sous-programme 8, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)*</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation économique et sociale de l'Afrique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 129,9	1 437,0
		Consultants	–	737,6	824,7
		Voyages du personnel	–	235,9	216,4
		Mobilier et matériel	–	27,1	31,5
		Subventions et contributions	–	1 060,8	1 099,2
		Total	–	3 191,3	3 608,8
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la planification du développement et de formuler des politiques et des méthodes	a) i) Augmentation du nombre de pays et de sous-régions qui adoptent des politiques et des mesures ou mènent des activités dans le domaine de la planification du développement, selon les recommandations formulées dans le cadre du sous-programme 2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11 ii) Augmentation du nombre de personnes interrogées dans la région de l'Afrique qui se déclarent satisfaites des programmes de formation et des supports pédagogiques de la CEA sur la planification du développement 2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11	La CEA aidera les pays d'Afrique à renforcer leurs capacités sur les plans national, sous-régional et régional, grâce à des services consultatifs, à des formations collectives et à des activités de consolidation des institutions dans les domaines de la planification du développement fondée sur les faits, avec la participation de l'IDEP, comme suit : a) Fournir des conseils techniques sur les politiques et stratégies relatives à la planification du développement dans le cadre d'analyses par scénarios, de missions et d'analyses des politiques et au moyen de la diffusion de cadres et de directives; b) Renforcer les capacités institutionnelles de planification du développement des États membres de la CEA par l'élaboration de mécanismes de coordination, notamment celle d'apprécier les risques et les difficultés et de contrôler et d'évaluer les résultats par rapport à des indicateurs préétablis; c) Élaborer des cadres et des directives pour la planification du développement dans les États membres de la CEA et leurs institutions, notamment en établissant des notes d'information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques de la CEA; d) Aider les États membres à harmoniser leurs plans de développement nationaux avec les plans et programmes régionaux en faisant apparaître des liens et d'autres mécanismes; e) Établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenariats bilatéraux par des activités communes, un dialogue constant, la mobilisation de l'appui et l'échange de connaissances, y compris par l'intermédiaire du réseau de connaissances des planificateurs africains, avec les États membres de la CEA.			
b) Renforcement de la capacité des États membres de la CEA d'améliorer l'élaboration, l'analyse et la gestion des politiques économiques	b) i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes de planification du développement en matière d'élaboration et de gestion des politiques ainsi que des mesures appropriées, conformément aux directives et aux recommandations relatives au sous-programme				

	2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11 ii) Augmentation du nombre de départements et d'institutions nationales et sous-régionales dans le secteur public dans la région d'Afrique qui appliquent de nouvelles politiques et méthodes s'agissant de planification et d'analyse 2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11	Le sous-programme tirera également profit des projets suivants financés sur le Compte du développement : des plans nationaux de développement en Afrique, conformément au programme de développement pour l'après-2015(1617S), des cadres de responsabilité et des politiques fondées sur les faits en vue de la planification du développement en Afrique (1617T) et une meilleure surveillance de la protection sociale en Afrique (1617U).																			
<i>Produits (participants)</i>	<i>Impact</i>																				
	L'impact dans ce domaine thématique est lié au renforcement des capacités en Afrique en vue d'une meilleure planification du développement et d'une meilleure formulation, analyse et gestion des politiques.																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif*</i> 2012-2013</th> <th><i>(Estimations)</i> 2014-2015</th> <th><i>(Prévisions)</i> 2016-2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>–</td> <td>32</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td>–</td> <td>9 (123)</td> <td>9 (216)</td> </tr> <tr> <td>Bourses</td> <td>–</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>–</td> <td>50</td> <td>52</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif*</i> 2012-2013	<i>(Estimations)</i> 2014-2015	<i>(Prévisions)</i> 2016-2017	Services consultatifs	–	32	33	Séminaires et ateliers	–	9 (123)	9 (216)	Bourses	–	9	10	Total	–	50	52	En 2014-2015, ces résultats seront obtenus grâce à l'aide prodiguée à la définition de visions, de stratégies et de plans de développement nationaux; à l'examen des liens entre conflit et développement; à l'appui aux mécanismes visant à améliorer la gouvernance en Afrique; et à des stratégies ciblées de renforcement des capacités :
	<i>Nombre effectif*</i> 2012-2013	<i>(Estimations)</i> 2014-2015	<i>(Prévisions)</i> 2016-2017																		
Services consultatifs	–	32	33																		
Séminaires et ateliers	–	9 (123)	9 (216)																		
Bourses	–	9	10																		
Total	–	50	52																		
	<p>a) La CEA continue d'appuyer la définition de plans et de stratégies de développement dans les pays suivants : Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Lesotho, Mali et Soudan du Sud. La planification du développement sert également à appuyer la formulation de la Vision 2050 de la Communauté d'Afrique de l'Est ainsi que le cadre stratégique communautaire de la CEDEAO et la revitalisation de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants;</p> <p>b) La CEA mène au nom de l'Union africaine des activités pour recenser les causes profondes des conflits et les conséquences qui en découlent sur le plan du développement dans les trois sous-régions : les Grands Lacs, le Sahel et la corne de l'Afrique. Les résultats des études et des ateliers et séminaires connexes seront intégrés au règlement des conflits dans le continent et à la quête de solutions;</p> <p>c) Élaborer des cadres et des directives pour la planification du développement dans les États membres de la CEA et leurs institutions, notamment en établissant des notes d'information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques de la CEA;</p> <p>d) Aider les États membres à harmoniser leurs plans de développement nationaux avec les plans et programmes régionaux en faisant apparaître des liens et d'autres mécanismes;</p> <p>e) Établir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenariats bilatéraux par des activités communes, un dialogue constant, la mobilisation de l'appui et l'échange de connaissances, y compris par l'intermédiaire du réseau de connaissances des planificateurs africains, avec les États membres de la CEA.</p>																				

Le sous-programme tirera également profit des projets suivants financés sur le Compte du développement : des plans nationaux de développement en Afrique, conformément au programme de développement pour l'après-2015(1617S), des cadres de responsabilité et des politiques fondées sur les faits en vue de la planification du développement en Afrique (1617T) et une meilleure surveillance de la protection sociale en Afrique (1617U).

* Du fait de la restructuration intervenue en 2013, on ne dispose pas de données correspondant au nouvel organigramme en ce qui concerne les dépenses effectives de l'exercice biennal 2012-2013 au niveau des sous-programmes.

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : 6 259 900 dollars

- 23.43 Les activités menées à ce titre le seront par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en application du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Les activités de coopération technique menées pendant l'exercice biennal 2016-2017 viseront à renforcer les capacités techniques et les capacités de gestion et d'organisation des États en développement et des États les moins avancés qui sont membres de la CESAP. Elles seront axées sur la planification et la mise en place de politiques et de programmes plus efficaces, visant notamment à appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés à l'issue d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les activités de renforcement des capacités seront centrées sur les transformations sociales et institutionnelles; l'efficacité et la viabilité des politiques; la création d'une sphère de dialogue, de développement des relations et des partenariats, et la gestion de ces processus; la mise en place de réseaux de partage des connaissances.

Tableau 23.15 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 454,8	2 449,2	1 214,1	49,6	3 663,3	312,3	3 975,6
Consultants	1 356,4	953,9	(465,4)	(48,8)	488,5	41,4	529,9
Voyages du personnel	582,5	692,3	(58,8)	(8,5)	633,5	29,5	663,0
Subventions et contributions	2 466,7	1 856,9	(777,3)	(41,9)	1 079,6	11,8	1 091,4
Total	5 860,4	5 952,3	(87,4)	(1,5)	5 864,9	395,0	6 259,9

Sous-programme 1. Politique macroéconomique et développement partagé

<i>Entité responsable</i> : Division des politiques macroéconomiques et du développement de la CESAP		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 16, sous-programme 1, réalisations escomptées a), c) et d)		<i>2012-2013</i> <i>(dépenses</i> <i>effectives)</i>	<i>2014-2015</i> <i>(crédits</i> <i>ouverts)</i>	<i>2016-2017</i> <i>(montant</i> <i>prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Améliorer la coopération économique régionale et faciliter l'établissement de politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir pour favoriser le développement durable et partagé, le but étant notamment de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment le programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale)		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	498,2	734,0	1 182,5
		Consultants	181,8	139,8	99,7
		Voyages du personnel	113,5	139,4	352,9
		Bourses, subventions et contributions	513,7	381,9	246,7
		Total	1 307,2	1 395,1	1 881,8
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Favoriser une meilleure compréhension par les décideurs et les autres groupes cibles des politiques favorables à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réduction des écarts de développement dans la région	a) Nombre de rapports et de références consacrés aux publications et autres activités de la CESAP par des gouvernements, le milieu universitaire et les médias 2012-2013 : 800 2014-2015 (estimation) : 800 2016-2017 (objectif) : 850	Des activités de coopération technique seront menées dans les domaines des politiques macroéconomiques, du financement du développement, du renforcement des capacités productives, de la réduction de la pauvreté et des problèmes rencontrés par les pays ayant des besoins particuliers. Une assistance sera fournie pour renforcer les capacités des décideurs et des responsables gouvernementaux sous forme de a) services consultatifs qui seront dispensés par des conseillers régionaux dans les domaines de la macroéconomie et des finances, du financement du développement et de la réduction de la pauvreté, ainsi que par des fonctionnaires sur les questions du potentiel de production et de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés;			
b) Aider les États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, à se donner les moyens de concevoir et d'exécuter des politiques de développement permettant de concrétiser le programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et d'atteindre les autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris l'égalité des sexes	b) Pourcentage des participants interrogés mieux à même de concevoir et d'exécuter les politiques de développement, y compris celles touchant la problématique hommes-femmes 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : 80 2016-2017 (objectif) : 85	b) formations et ateliers sur la formulation et l'application de politiques et de stratégies sur les orientations macroéconomiques et le développement aux fins du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et la Déclaration de Vienne et le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Ces activités viendront s'ajouter à celles – également axées sur le renforcement des capacités – qui seront menées dans le cadre du projet relevant du Compte pour le développement intitulé « Stratégies de financement pour un développement durable et partagé en Asie et dans le Pacifique ».			

c) Aider les États membres à se donner les moyens de concevoir et d'appliquer des politiques et des mesures de développement favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire qui profitent autant aux femmes qu'aux hommes, aux filles qu'aux garçons	c) Pourcentage des participants interrogés indiquant qu'ils ont utilisé des connaissances et compétences acquises grâce à l'action de la CESAP pour promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire d'une manière qui profite autant aux femmes qu'aux hommes, aux filles qu'aux garçons 2012-2013 : 80 2014-2015 (estimation) : 80 2016-2017 (objectif) : 85	Pour assurer une bonne exécution, la Division travaillera en partenariat avec les entités concernées des Nations Unies, des organisations internationales et des partenaires de développement nationaux et se focalisera sur le personnel des ministères et des instituts de recherche.																
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>30</td> <td>30</td> <td>90</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	20	20	60	Séminaires/ateliers	10	10	30	Total	30	30	90	<p>Pendant l'exercice biennal 2014-2015, la CESAP s'est attachée à améliorer la compréhension des politiques macroéconomiques par les autorités nationales et à promouvoir une agriculture durable dans le cadre de ce sous-programme. Elle a prêté conseils sur les politiques macroéconomiques prospectives, y compris celles relatives aux finances publiques et au marché du travail, aux hauts fonctionnaires, aux directeurs de banques centrales et aux chefs d'institutions de recherche économique dans 30 pays d'Asie et du Pacifique. Elle a organisé des ateliers de renforcement des capacités portant sur la conception et l'application des politiques requises pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international à l'intention de hauts fonctionnaires des ministères des finances, de la planification, de l'agriculture et de la protection sociale. Conformément aux résolutions qui appellent l'attention sur les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, la Division s'est attachée à renforcer la capacité des décideurs de formuler des politiques et d'appliquer des stratégies adaptées pour procéder à des réformes structurelles dans les économies de leurs pays et combler les écarts de développement dont souffrent ces pays. Des services consultatifs portant sur la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'agriculture ont également été fournis.</p> <p>Les services consultatifs et les activités de formation prévus pour l'exercice 2016-2017 devraient permettre de renforcer encore, à l'échelon national, les capacités disponibles pour combler les écarts de développement dont souffrent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les capacités dont les pays doivent être dotés pour faire face aux enjeux liés notamment à la productivité, à la diversification de l'économie, au développement des infrastructures, au financement du développement et à la mobilisation de ressources financières seront amplifiées par l'organisation de concertations et d'ateliers sur les choix d'orientation. Ces activités de renforcement des capacités qui s'adressent aux décideurs de haut niveau et aux principaux responsables de l'élaboration des politiques seront axées sur les écarts de développement dont souffrent leurs pays respectifs.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	20	20	60															
Séminaires/ateliers	10	10	30															
Total	30	30	90															

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Commerce et développement

<i>Entité responsable</i> : Division du commerce et de l'investissement de la CESAP		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 16, sous-programme 2, réalisations escomptées a) et c)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, l'innovation et le transfert de technologie comme facteurs d'un développement durable qui profite à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4,0	–	391,3
		Consultants	218,1	250,8	106,1
		Voyages du personnel	64,3	62,4	18,8
		Bourses, subventions et contributions	435,7	265,3	103,5
		Total	722,1	578,5	619,7
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des possibilités d'action fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines apparentés du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous	<p>a) i) Nombre d'articles et de références dans la documentation politique et les principaux médias se rapportant aux publications et aux documents et activités connexes de la CESAP dans les domaines du commerce et de l'investissement</p> <p>2012-2013 : 2014-2015 (estimation) : 30 2016-2017 (objectif) : 35</p> <p>ii) Nombre de téléchargements des publications de la CESAP sur le commerce et l'investissement</p> <p>2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : – 2016-2017 (objectif) : 40 000</p>	<p>Les activités de coopération technique seront axées sur : a) la promotion des technologies et des innovations, y compris les transferts de technologie et les technologies agricoles; b) les mesures de facilitation du commerce dématérialisé; c) la négociation d'accords commerciaux régionaux; d) l'investissement étranger direct et le développement des petites et moyennes entreprises; e) les politiques de commerce et d'investissement durables et sans exclusive et l'intégration régionale, suivant les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités seront matérialisées par : a) des services consultatifs assurés par un conseiller régional pour les questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, des fonctionnaires et des experts extérieurs recrutés pour des périodes de courte durée; b) des formations; c) la mise en place de réseaux d'experts débutants et chevronnés, notamment de représentants des ministères d'exécution et des instituts de recherche et de développement s'intéressant au commerce, à l'investissement, au développement des entreprises et aux transferts de technologie.</p>			
b) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement, d'innovation, de développement des entreprises et de transfert de technologie, y compris des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous	<p>b) i) Pourcentage d'entités interrogées participant aux initiatives de la CESAP plus aptes à formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises, y compris des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>2012-2013 : 90 2014-2015 (estimation) : 80 2016-2017 (objectif) : 85</p>	<p>Le sous-programme s'appuiera sur les travaux normatifs et analytiques de la CESAP, notamment le rapport de 2015 sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique, les travaux menés par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique et les recommandations du Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles et du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Les activités de renforcement des capacités compléteront celles incluses dans les projets relevant du Compte pour le développement intitulés « Renforcer la contribution des accords commerciaux préférentiels au commerce équitable et sans exclusive » et</p>			

	<p>ii) Pourcentage d'entités interrogées participant aux initiatives du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable plus aptes à formuler et mettre en œuvre des politiques propres à favoriser l'innovation et le transfert de technologie, y compris dans le domaine de la mécanisation agricole</p> <p>2012-2013 : 2014-2015 (estimation) : 75 2016-2017 (objectif) : 80</p>	<p>« Renforcer la capacité des pays en transition et des pays en développement de participer à des chaînes transfrontalières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles », qui sont exécutés respectivement en collaboration avec la CEA et la CEPALC et avec la CEE dans le cadre de la neuvième tranche, ainsi que dans le projet intitulé « Renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'élaboration de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation fondées sur l'observation des faits dans la région Asie-Pacifique », qui entre dans la dixième tranche.</p> <p>Pour obtenir un impact optimal, le sous-programme sera exécuté en collaboration avec des partenaires importants, notamment la Banque asiatique de développement, la CEE, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre de recherches pour le développement international et la Banque mondiale, ainsi que des organisations sous-régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Parmi les autres partenaires, on compte les instituts de recherche relative au commerce et à l'investissement, des universités, des chambres de commerce nationales et sous-régionales, le Bureau du Pacte mondial et les réseaux de pays du Pacte mondial.</p>																
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11</td> <td>10</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	5	5	12	Séminaires/ateliers	6	5	3	Total	11	10	15	<p>En 2014-2015, le programme d'assistance technique OMC/CESAP a permis de renforcer la capacité d'élaborer, de négocier et de mettre en œuvre des politiques commerciales fondées sur des données factuelles dans 27 pays. Les agents des douanes et les autorités commerciales ainsi que d'autres parties prenantes, publiques et privées, de 26 pays sont mieux en mesure de faciliter le commerce, notamment par l'analyse des processus opérationnels et la pratique du commerce électronique, et comprennent mieux comment gérer les obstacles au commerce et réduire les frais commerciaux. Certains des pays les moins avancés et pays en développement sans littoral ont renforcé leur capacité d'élaborer des politiques de développement des petites et moyennes entreprises et d'attirer et faciliter les investissements étrangers directs. Les membres du Centre de l'Asie et du Pacifique pour la mécanisation de l'agriculture durable ont établi le Réseau de l'Asie et du Pacifique pour les essais de machines agricoles comme un pas vers l'harmonisation des normes et codes d'essai et les membres du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ont mis en place le Réseau de gestion de la recherche-développement en nanotechnologie de l'Asie et du Pacifique en vue de renforcer les capacités des responsables de la recherche dans la région.</p> <p>En 2016-2017, davantage de pays devraient appliquer des procédures et politiques favorisant le commerce et les investissements intrarégionaux, ainsi que celles favorisant les technologies et les innovations, grâce aux activités qui seront menées au titre du sous-programme.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	5	5	12															
Séminaires/ateliers	6	5	3															
Total	11	10	15															

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Transports

<i>Entité responsable</i> : Division des transports de la CESAP		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 16, sous-programme 3, réalisations escomptées a), b) et c)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports pour un développement durable qui profite à tous		Consultants	124,1	61,3	36,7
		Voyages du personnel	61,3	78,7	38,1
		Bourses, subventions et contributions	324,2	262,2	148,0
		Total	509,6	402,2	222,8
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de transport qui concourent à un développement durable, équitable et sans exclusive et tiennent compte de la problématique hommes-femmes	a) Augmentation du nombre de mesures prises par les États Membres pour mettre en œuvre des politiques et programmes en matière de transports durables et de sécurité routière, notamment ceux tenant compte de la problématique hommes-femmes 2012-2013 : 80 2014-2015 (estimation) : 90 2016-2017 (objectif) : 95	Les activités de coopération technique viseront plus précisément à promouvoir la connectivité régionale et le développement durable par des interventions dans les dix domaines thématiques retenus pour la phase II du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2012-2016), soit : a) la définition des grandes orientations au niveau ministériel; b) le développement de l'infrastructure de transport; c) la facilitation des transports; d) la logistique des transports; e) le financement et la participation du secteur privé; f) le développement durable des transports; g) la sécurité routière; h) les transports et le développement durable; i) les transports maritimes interinsulaires; j) l'interconnexion des réseaux sous-régionaux de transport.			
b) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de planifier, créer et mettre en place des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, des transports maritimes interinsulaires et des ports secs d'importance internationale	b) i) Augmentation du nombre de projets et programmes nationaux consacrés à l'amélioration des infrastructures régionales de transport, notamment le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, les transports maritimes interinsulaires et les ports à sec d'importance internationale 2012-2013 : 60 2014-2015 (estimation) : 70 2016-2017 (objectif) : 73 ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui sont parties à des accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux ou qui en sont signataires 2012-2013 : 65 2014-2015 (estimation) : 70 2016-2017 (objectif) : 75	Les modalités d'exécution seront les suivantes : a) services consultatifs fournis à la demande des gouvernements, notamment ceux des pays en développement sans littoral, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, par des experts de la Division et par des conseillers externes recrutés sur une base temporaire; b) cours organisés aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques concernant la facilitation des transports, la logistique des transports, les transports internationaux intermodaux intégrés reliant le Réseau routier asiatique, le Réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs d'importance internationale, la sécurité routière, les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et les services abordables et économiquement viables de transport de marchandises entre les îles. Les activités prolongeront également le travail accompli par l'intermédiaire du projet du Compte pour le développement relatif au renforcement des capacités et à la facilitation de la participation du secteur privé dans le cadre de la fourniture d'infrastructures dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, qui s'achèvera en décembre 2015.			

<p>c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé de prendre et d'appliquer des mesures pour améliorer les opérations de transport international et la logistique</p>	<p>c) i) Augmentation du nombre de mesures visant à éliminer les goulets d'étranglement et à faciliter la circulation effective des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes frontière</p> <p>2012-2013 : 24 2014-2015 (estimation) : 30 2016-2017 (objectif) : 34</p> <p>ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les pays pour améliorer la performance logistique</p> <p>2012-2013 : 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 18</p>	<p>Pour maximiser l'impact des activités de renforcement des capacités, la Division collaborera étroitement avec les principaux organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations sous-régionales, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions œuvrant dans le domaine des transports durables et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'au sein des structures de coopération existantes, notamment le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.</p> <p>En outre, des fonds du programme ordinaire de coopération technique serviront à financer des initiatives sous-régionales, notamment le suivi de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux. Des fonds de la même origine seront utilisés pour améliorer les moyens dont disposent les pays insulaires du Pacifique pour fournir des services de transport de marchandises efficaces, fiables et abordables, à partir des pays insulaires et archipels en développement, vers ces pays, entre eux et entre les différents territoires qui composent chacun d'eux.</p>																
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimation 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>6</td> <td>11</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>4</td> <td>20</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>10</td> <td>31</td> <td>16</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimation 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	6	11	6	Séminaires/ateliers	4	20	10	Total	10	31	16	<p>Durant l'exercice biennal 2014-2015, la CESAP a continué de fournir une assistance technique pour l'élaboration de l'Accord intergouvernemental entre les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, qui a été entreprise en 2004. Grâce à cette assistance, l'Accord a pu finalement être signé lors de la réunion annuelle du Conseil des chefs d'État de l'Organisation, qui s'est tenue à Douchanbé (Tadjikistan) en septembre 2014. Par ailleurs, des activités de formation et des ateliers ont été organisés sur l'application des outils de facilitation des transports en vue de surmonter les obstacles non physiques au transport intérieur, ainsi que sur la mise en place de systèmes de formation agréés pour les transitaires, les exploitants de transport multimodal et les prestataires de services logistiques, ce qui a permis d'améliorer les normes professionnelles de ces industries dans les pays visés. Une série d'ateliers régionaux et nationaux ont également été organisés en vue de promouvoir des transports viables et la sécurité routière dans la région.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le renforcement des moyens d'action dont les États membres disposent pour concrétiser la vision à long terme d'un système de transport et de logistique intermodal intégré pour la connectivité régionale et le développement durable se poursuivra dans le cadre du programme.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimation 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	6	11	6															
Séminaires/ateliers	4	20	10															
Total	10	31	16															

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 4. Environnement et développement

<i>Entité responsable</i> : Division de l'environnement et du développement de la CESAP		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 16, sous-programme 4, réalisations escomptées a) et b)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
<i>Objectifs</i> : Amélioration des politiques de prise en compte de l'environnement dans le développement, la gestion des ressources en énergie et en eau et l'urbanification		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	782,7
		Consultants	202,6	67,4
		Voyages du personnel	71,6	40,5
		Bourses, subventions et contributions	212,4	120
		Total	486,6	1 010,6
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>		
a) Meilleure compréhension, par les responsables des autorités locales et nationales et les autres parties prenantes, des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faire concorder l'élaboration des politiques environnementales et de développement et les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, avec le programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable	a) Nombre de références, dans les documents, déclarations et exposés politiques, aux publications, notes d'orientation, projets et activités connexes de la CESAP, témoignant d'une meilleure concordance de l'élaboration des politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, avec le programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable 2012-2013 : 20 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 15	Afin de renforcer les capacités dont les États Membres disposent pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et donner suite aux textes issus de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), les activités de coopération technique qui se rapportent à l'environnement et au développement seront axées sur a) les changements climatiques et le développement, b) la planification des politiques stratégiques aux fins du développement durable, c) la gestion intégrée des ressources en eau et l'assainissement dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et d) l'énergie en Asie centrale Les activités de renforcement des capacités seront exécutées à la demande des États Membres et comprendront des services consultatifs assurés par les conseillers régionaux pour les questions relatives au développement durable et aux changements climatiques et aux finances, des fonctionnaires et des experts extérieurs, ainsi que des formations qui seront organisées à l'intention des responsables gouvernementaux et des décideurs. Ces activités compléteront celles – également axées sur le renforcement des capacités – qui sont incluses dans les projets entrant dans la dixième tranche du Compte pour le développement, intitulés « Mécanismes novateurs de financement de l'action face aux changements climatiques à l'intention des institutions financières de la région Asie-Pacifique » et « Politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique ».		
b) Renforcement de la capacité des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes d'élaborer des politiques environnementales et de développement et de mettre en œuvre les grandes orientations en matière de sécurité énergétique,	b) Nombre d'initiatives prises par les gouvernements et les principales parties prenantes pour élaborer des politiques environnementales et de développement et mettre en œuvre les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes			

de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et des objectifs de développement durable	2012-2013 :	22	
	2014-2015 (estimation) :	15	
	2016-2017 (objectif) :	15	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>
Services consultatifs	6	6	9
Séminaires/ateliers	14	12	10
Total	20	18	19
<p>En 2014-2015, l'assistance technique fournie dans le contexte de l'élaboration, de l'expansion et de l'exécution de programmes de développement des capacités proposant des formations en présentiel et en ligne a permis de renforcer la capacité des États Membres de formuler des stratégies nationales pour assurer une croissance économique allant de pair avec la préservation de l'environnement. La Mongolie, le Viet Nam et les Fidji ont récemment rejoint les rangs des pays d'Asie et du Pacifique qui sont dotés d'une stratégie nationale de développement vert dans laquelle la viabilité écologique est une composante essentielle du développement économique. Les programmes de renforcement des capacités conçus sur le modèle du plan de route de la CESAP pour la croissance écologique à faible émission de carbone (2012) ont permis d'atteindre plus de 1 000 décideurs et autres parties prenantes et de créer 12 centres nationaux d'enseignement en ligne qui collaborent avec la Commission dans les pays de la région. En ce qui concerne la construction de villes viables, ouvertes et résilientes, la coopération technique et le renforcement des institutions ont mis l'accent sur les villes à faibles émissions de carbone, la gouvernance concertée et la gestion intégrée des ressources. Les capacités ont également été renforcées au niveau des intervenants qui participent à la prise des décisions relatives à la sécurité énergétique, à l'utilisation durable de l'énergie et à la gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national et régional, grâce à l'échange d'informations.</p> <p>En 2016-2017, les capacités des États membres seront renforcées grâce à des services consultatifs et une assistance technique qui devraient leur donner accès à un plus large éventail d'options pour les questions de politique générale concernant le développement durable, les changements climatiques et le financement.</p>			

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 5. Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

<i>Entité responsable</i> : Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 16, sous-programme 5, réalisations escomptées b) et c)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer l'apport de la desserte numérique, des applications des techniques spatiales et des stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe à la réalisation d'un développement durable et résilient partagé par tous en Asie et dans le Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	376,1	374,8	391,3
		Consultants	77,5	36,5	53,7
		Voyages du personnel	67	75,7	64,1
		Bourses, subventions et contributions	50,1	92,9	108,0
		Total	570,7	579,9	617,1
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des stratégies et politiques efficaces en matière de desserte numérique, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique hommes-femmes, à l'appui d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive	<p>a) i) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CESAP mieux informés des stratégies et des politiques en matière d'informatique et de communications, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique hommes-femmes</p> <p>2012-2013 : 72 2014-2015 (estimation) : 2016-2017 (objectif) : 70</p> <p>ii) Augmentation du nombre de téléchargements des publications de la CESAP sur les technologies de l'information et des communications, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe</p> <p>2012-2013 : 2014-2015 (estimation) : 2016-2017 (objectif) : 800</p>	<p>Pour l'exercice biennal 2016-2017, des ressources du programme ordinaire de coopération technique seront affectées aux activités qui visent à permettre la réalisation des objectifs du sous-programme par les moyens suivants : renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, de desserte numérique et d'exploitation des techniques spatiales aux fins de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et du développement durable; renforcement des moyens dont disposent les États membres pour obtenir des résultats correspondant aux objectifs de développement arrêtés au niveau international dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et des TIC en Asie et dans le Pacifique; soutien des actions menées par les États membres pour développer les autoroutes de l'information et renforcement de leurs capacités dans ce domaine.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la prestation, à la demande des États membres, de services consultatifs concernant, d'une part, la réduction des risques liés aux catastrophes, par un conseiller régional, et, d'autre part, la réduction des risques liés aux catastrophes, l'évaluation des dommages et des pertes, la desserte numérique et l'exploitation des technologies de l'information et des communications et des applications spatiales aux fins de la gestion des risques liés aux catastrophes et du développement durable, par des spécialistes qualifiés, internes ou externes (recrutés pour des périodes de courte durée); b) des ateliers ou des formations sur l'emploi de la méthode d'évaluation des dommages et des pertes à l'intention des États membres; la prise en compte généralisée de la réduction des risques de catastrophe dans les États membres et le renforcement de leur résilience face aux catastrophes; la réduction des risques</p>			

<p>b) Renforcement de la capacité des États membres de mettre les technologies de l'information et des communications, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive</p>	<p>b) i) Pourcentage des participants aux activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement qui sont plus aptes à mettre les technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique</p> <p>2012-2013 : 96 2014-2015 (estimation) : 85 2016-2017 (objectif) : 85</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'initiatives qui reprennent des modules de formation créés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement ou qui s'en inspirent</p> <p>2012-2013 : 227 2014-2015 (estimation) : 185 2016-2017 (objectif) : 205</p>	<p>de catastrophe et l'utilisation des techniques spatiales et des données géoréférencées aux fins de la gestion des risques liés aux catastrophes, en particulier pour les pays ayant des besoins particuliers; c) des séminaires en vue de favoriser des échanges d'informations entre pays en développement sur les bonnes pratiques adoptées pour le renforcement et l'homogénéisation de la desserte numérique au sein de la région et les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine et de généraliser l'accès à l'Internet haut débit à un coût abordable; d) une coopération Sud-Sud, dans le cadre du réseau régional de centres de savoir et d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe et du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.</p> <p>Ces activités complèteraient celles – également axées sur le renforcement des capacités – menées dans le cadre du projet entrant dans la neuvième tranche du Compte pour le développement, qui est intitulé « Amélioration des connaissances et des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique » et exécuté en collaboration avec la CEPALC, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD.</p> <p>Des liens seront établis avec des organisations telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Forum des îles du Pacifique aux fins de l'examen des questions de réduction des risques liés aux catastrophes et de desserte numérique qui sont propres aux différentes sous-régions. Pour que l'action du système des Nations Unies soit plus cohérente, des partenariats stratégiques seront établis avec des entités telles que le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et l'Union internationale des télécommunications (UIT).</p>																
<p><i>Produits (et nombre de participants)</i></p>		<p><i>Impact</i></p>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>20</td> <td>18</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>24</td> <td>22</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	20	18	18	Séminaires/ateliers	4	4	4	Total	24	22	22	<p>En 2014-2015, la CESAP a fourni des services consultatifs à 29 pays d'Asie et du Pacifique sur l'intégration des politiques de réduction des risques de catastrophe et des concours pour le renforcement de leurs institutions dans ce domaine. Ceux-ci portaient notamment sur la définition de normes et l'élaboration de politiques (dans 13 pays), des concertations sectorielles sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures (dans cinq pays), l'harmonisation des politiques (dans deux pays) et une évaluation des dégâts, des pertes et des besoins (dans un pays). Une formation à l'application de la technologie spatiale à la gestion des inondations a été dispensée dans 11 pays. La CESAP a facilité l'élaboration de procédures opérationnelles sur l'utilisation des applications des données spatiales et du système d'information géographique pour la surveillance de la sécheresse et les systèmes d'alerte rapide et de leurs interfaces opérationnelles dans cinq pays pilotes. Elle a également renforcé les capacités des membres du Groupe des cyclones tropicaux grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et à la mise en commun de données d'expérience avec le Comité des typhons.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	20	18	18															
Séminaires/ateliers	4	4	4															
Total	24	22	22															

La Division devrait continuer à développer les capacités des pays en matière de réduction des risques de catastrophe, d'application des techniques spatiales à la gestion des risques liés aux catastrophes et de desserte numérique dans le cadre de ce sous-programme pendant l'exercice 2016-2017. Les services consultatifs et les activités de développement des capacités devraient contribuer à renforcer sensiblement les moyens dont disposent les États membres pour élaborer des stratégies d'intégration de la réduction des risques liés aux catastrophes, évaluer le coût socioéconomique des catastrophes et réduire plus efficacement les risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques et les dommages et pertes potentiels qui pourraient compromettre le développement. Les activités de développement des capacités en matière de desserte numérique devraient contribuer à renforcer les moyens dont les pays disposent pour promouvoir les autoroutes de l'information et créer une société de la connaissance qui soit ouverte à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 6. Développement social

<i>Entité responsable</i> : Division du développement social de la CESAP		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 16, sous-programme 6</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société intégrée qui assure la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	101,8	109,7	
		Consultants	143,2	113,6	68,1
		Voyages du personnel	36,1	61,3	29,1
		Bourses, subventions et contributions	215,3	248,7	129,5
		Total	496,4	533,3	226,7
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales pour répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	a) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes 2012-2013 : 93 2014-2015 (estimation) : 75 2016-2017 (objectif) : 80	Le sous-programme portera essentiellement sur le renforcement des moyens dont disposent les pays en développement de la région de la CESAP, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement et territoires sans littoral ou insulaires, pour améliorer les connaissances, les compétences et les autres capacités en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale et régionale et les cibles concernant le développement social, y compris les dimensions sociales du développement durable. Une aide au développement matérialisée par un ensemble d'activités de coopération technique sera fournie aux pays en développement pour appuyer la formulation de politiques, la conception et l'exécution de programmes et l'établissement de partenariats qui leur permettront de faire face aux tendances et aux enjeux du développement social dans les domaines de la population et du développement, de la protection sociale, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et pour ce qui touche aux droits des personnes handicapées et d'autres groupes sociaux marginalisés. On s'emploiera en priorité à aider les États Membres à faire face à la transition démographique à laquelle la région de l'Asie et du Pacifique est en proie, notamment au vieillissement rapide de la population et aux nouvelles migrations, ce en conformité avec les dispositions du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement; à faire face également à l'explosion démographique des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse; à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux fins de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; à consolider les systèmes de protection sociale, notamment les composantes relatives à la santé, comme le préconise la résolution 67/8 la CESAP sur le renforcement de systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique; à promouvoir les droits des personnes handicapées conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées			
b) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	b) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur les systèmes de protection sociale, la prévention du VIH/sida, le traitement, la prise en charge et les services d'appui, notamment au regard de l'égalité des sexes 2012-2013 : 97 2014-2015 (estimation) : 2016-2017 (objectif) : 80				
c) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique	c) Nombre d'initiatives prises par les États membres sur la base de cadres régionaux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 3				

<p>d) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique</p>	<p>d) Nombre d'initiatives prises par les États membres et les parties prenantes visant à promouvoir la mise en œuvre régionale de la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, notamment l'objectif 6 (assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)</p> <p>2012-2013 : 2014-2015 (estimation) : 2016-2017 (objectif) : 4</p>	<p>et à la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités s'appuieront sur les travaux normatifs et analytiques menés dans le cadre du sous-programme et prendront la forme suivante : a) conseils en matière de politiques et assistance technique fournis à la demande des États membres par des fonctionnaires qualifiés et des experts techniques extérieurs; b) renforcement des capacités nationales et régionales aux fins d'aider les gouvernements à suivre les progrès accomplis par rapport aux engagements internationaux; c) élaboration d'outils de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques pouvant être adaptées et appliquées à l'ensemble de la région; d) mise en place et renforcement de réseaux d'experts locaux grâce à la coopération Sud-Sud; e) renforcement des capacités par des formations en ligne. Toutes les activités auront pour objet de répondre aux demandes des États membres et reposeront sur la coordination avec les autres organismes des Nations Unies.</p> <p>Les données d'expérience recueillies et les apports techniques élaborés dans le cadre d'un projet relevant du Compte pour le développement qui sera exécuté en 2016-2017 et est intitulé « Renforcer la capacité des gouvernements des pays des régions de la CESAP, de la CEA et de la CESAO d'élaborer des politiques de développement viables et sans exclusive répondant aux besoins des jeunes » seront pris en compte dans la conception des activités et exploités pour les supports de formation et d'autres matériels.</p> <p>La Division continuera de nouer des partenariats et de mobiliser l'appui d'autres entités des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail thématique sur la jeunesse du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, du Mécanisme de coordination régionale, du Groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes du Mécanisme de coordination régionale, du Groupe de travail thématique sur la santé du Mécanisme de coordination régionale et de l'Équipe régionale interinstitutions des Nations Unies pour la lutte contre le sida. Au niveau mondial, la collaboration se poursuivra avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, le Groupe mondial sur la migration et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.</p>																
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;"><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th style="width: 20%; text-align: center;"><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th style="width: 30%; text-align: center;"><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	18	18	11	Séminaires/ateliers	11	11	6	Total	29	29	17	<p>Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, plus de dix activités de formation et ateliers auront été organisés dans le cadre du sous-programme en vue de renforcer les capacités des institutions et des responsables gouvernementaux en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de programmes visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la Déclaration politique sur le VIH et le sida, du Programme d'action mondial pour la jeunesse, du document final de la Conférence</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	18	18	11															
Séminaires/ateliers	11	11	6															
Total	29	29	17															

des Nations Unies sur le développement durable, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, et d'accélérer cette mise en œuvre. Une attention particulière a été accordée aux politiques tournées vers l'avenir dans le domaine social et celui de l'égalité entre les sexes; au suivi et à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique; à la défense et à la protection des droits des personnes âgées; à la suppression des obstacles politiques et juridiques qui entravent l'accès universel au traitement du VIH/sida; à la promotion de régimes de pensions de vieillesse et à l'amélioration de la qualité de la couverture sanitaire en vue de renforcer la protection sociale. Les activités d'information et de formation sur l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ont été davantage développées. En outre, selon les prévisions, cinq pays au moins (Bangladesh, Cambodge, Mongolie, Philippines et République de Corée) devraient adopter un plan d'action national fondé sur les objectifs et les cibles de la Stratégie d'Incheon d'ici à la fin de 2015.

En 2016-2017, les acquis indiqués ci-dessus seront développés et on s'attachera à renforcer l'impact du sous-programme sur le renforcement de la capacité des pays à concevoir et définir des politiques, programmes et services efficaces pour prendre en compte les dimensions sociales du développement durable, renforcer les systèmes de collecte de données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale et régionale, améliorer les moyens de mise en œuvre des programmes d'action susmentionnés dans les domaines de la population et le développement, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la protection sociale, de la défense des droits des handicapés, des jeunes et des personnes âgées, et promouvoir des partenariats visant à renforcer les capacités afin d'accélérer la réalisation des objectifs et l'obtention des résultats convenus au niveau international dans le domaine du développement social. Plus précisément, les gouvernements seront mieux en mesure de suivre et d'appliquer la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique dans la perspective de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2013-2022) qui aura lieu en 2017. Les moyens d'action dont les États Membres disposent pour le renforcement des institutions et des mécanismes de responsabilisation seront développés afin d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing. La connaissance et la perception des lacunes décelées, des difficultés rencontrées et des enseignements retenus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement seront améliorées grâce à l'élaboration de pratiques, de politiques et de mesures adaptées pour la promotion des droits des personnes âgées. Les connaissances et les savoir-faire sur l'élaboration de systèmes globaux de protection sociale plus complets seront renforcés. Des compétences techniques et des outils seront fournis pour renforcer les dispositifs nationaux qui permettent d'encourager la participation des jeunes aux processus de développement dans le contexte des politiques de développement durable. Les États Membres seront plus aptes à identifier les enjeux et les tendances concernant la population et le développement et à y faire face grâce à des formations, à des services consultatifs et à des outils de renforcement des capacités.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 7. Statistiques

Entité responsable : Division de statistique de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 16, sous-programme 7		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Améliorer la disponibilité, la qualité, la pertinence et l'utilisation des statistiques à l'appui de politiques efficaces pour favoriser un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	58,7	374,9	782,5
		Consultants	235,4	35,2	53,5
		Voyages du personnel	47,7	70,9	87,8
		Bourses, subventions et contributions	203,4	86,5	86,0
		Total	545,2	567,5	1 009,8
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Plus grande sensibilisation des États membres aux stratégies et politiques en faveur d'un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce à une plus grande disponibilité des produits et des services statistiques pertinents	<p>a) i) Pourcentage de participants interrogés sur les initiatives de la CESAP qui se disent mieux informés des stratégies et politiques en faveur d'un développement durable ouvert à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce aux produits et services statistiques de la CESAP</p> <p>2012-2013 : 65 2014-2015 (estimation) : 60 2016-2017 (objectif) : 65</p> <p>ii) Nombre accru de téléchargements de produits statistiques mis en ligne par la CESAP</p> <p>2012-2013 : 1 809 2014-2015 (estimation) : 5 000 2016-2017 (objectif) : 7 000</p>	<p>Les activités de coopération technique porteront sur les domaines suivants : statistiques économiques, statistiques environnementales, statistiques démographiques et statistiques sociales, y compris les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion des statistiques de l'état civil. Une attention particulière sera par ailleurs prêtée à l'amélioration des mécanismes de mesure des progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés au niveau international et le développement durable, à la modernisation des systèmes statistiques, à la promotion de réformes institutionnelles devant permettre de répondre pleinement aux besoins des clients, au renforcement des mécanismes institutionnels nécessaires au suivi et à l'application du principe de responsabilité, à la mise en place de systèmes efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion des statistiques de l'état civil et à la production de statistiques de base dans les pays ayant des besoins particuliers.</p> <p>Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs, fournis par l'intermédiaire de conseillers régionaux, sur les statistiques, les statistiques environnementales et la comptabilité environnementale et économique, en vue de renforcer les capacités dans les domaines susvisés;</p>			
b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres en Asie et dans le Pacifique pour produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de sorte à favoriser un développement durable qui profite à tous et prenne notamment en compte la problématique hommes-femmes en Asie et dans le Pacifique	<p>b) i) Pourcentage des participants aux activités de la CESAP plus aptes à produire, diffuser ou utiliser les statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence</p> <p>2012-2013 : 97 2014-2015 (estimation) : 60 2016-2017 (objectif) : 70</p>	<p>b) des ateliers ayant pour objectifs d'améliorer l'application des normes et directives internationales relatives aux statistiques économiques, aux statistiques environnementales, à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques sociales et démographiques, et de développer et perfectionner certaines infrastructures statistiques, en particulier les registres d'entreprises, les techniques de vérification et de correction des données, les bases de métadonnées, les dispositifs d'évaluation de la qualité et les systèmes d'enregistrement des données d'état civil.</p> <p>En outre, ces activités feront fond sur les travaux réalisés dans le cadre du projet du Compte pour le développement visant à promouvoir la coopération interrégionale en vue de donner aux pays les moyens de mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, qui devrait être achevé en décembre 2015.</p>			

	<p>ii) Pourcentage de fonctionnaires des systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique formés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique plus aptes à produire, diffuser ou utiliser les statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence</p> <p>2012-2013 : 76 2014-2015 (estimation) : 65 2016-2017 (objectif) : 70</p>	<p>Ces activités seront menées en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les autres commissions régionales, des fonds et programmes des Nations Unies (notamment le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), des institutions spécialisées (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UIT, l'Organisation mondiale de la Santé, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale) et des organisations non gouvernementales telles que Plan International et World Vision. Les principaux partenaires régionaux seront la Banque asiatique de développement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. La collaboration se poursuivra également avec EUROSTATt et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui jouent eux aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes statistiques mondiales et le renforcement des capacités dans le domaine de la statistique.</p>																
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>20</td> <td>18</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>26</td> <td>23</td> <td>41</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	20	18	36	Séminaires/ateliers	6	5	5	Total	26	23	41	<p>Pendant l'exercice 2014-2015, les activités du programme ordinaire de coopération technique ont aidé les statisticiens à être mieux à même de produire des statistiques de base en se conformant aux normes internationales et aux pratiques de référence, et d'utiliser et de promouvoir les nouvelles techniques et méthodes et les nouveaux cadres analytiques pour produire des statistiques de qualité aux fins du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris des systèmes d'enregistrement des faits civils et de gestion des statistiques de l'état civil. Ces activités correspondaient aux deux objectifs stratégiques adoptés par le Comité de statistique à sa deuxième session, en 2010, à savoir : a) faire en sorte que, d'ici à 2020, tous les pays de la région soient en mesure de fournir un ensemble prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; b) permettre aux bureaux statistiques nationaux de gérer l'information de façon plus souple et plus économique grâce à une collaboration plus étroite. Les services consultatifs fournis au Bhoutan, à la Mongolie, au Myanmar et à la République démocratique populaire lao, notamment, ont permis à ces pays d'améliorer la précision de leurs estimations et projections démographiques, de renforcer le cadre juridique des statistiques, d'améliorer les indicateurs de la pauvreté et des inégalités, d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les statistiques officielles, de mettre en œuvre le système de comptabilité environnementale et économique et d'établir des statistiques sur les catastrophes.</p> <p>Au cours de l'exercice 2016-2017, les services consultatifs aideront les bénéficiaires à mieux comprendre comment utiliser les méthodes de suivi et les indicateurs pour mesurer les progrès du développement (notamment par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement), ainsi que les techniques de mesure permettant d'établir des statistiques sur les inégalités entre les sexes et des statistiques économiques, et contribueront à la mise en place de systèmes et de bases de données statistiques mieux intégrés.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>															
Services consultatifs	20	18	36															
Séminaires/ateliers	6	5	5															
Total	26	23	41															

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement

<i>Entités responsables</i> : Bureaux sous-régionaux de la CESAP pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et l'Asie du Sud-Est		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 16, sous-programme 8		<i>2012-2013</i> (dépenses effectives)	<i>2014-2015</i> (crédits ouverts)	<i>2016-2017</i> (montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement des sous-régions du Pacifique, de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et de l'Asie du Sud-Est, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	416,1	480,8	445,3
		Consultants	173,6	185,9	44,7
		Voyages du personnel	121,0	150,4	31,7
		Bourses, subventions et contributions	511,9	285,3	149,7
		Total	1 222,6	1 102,4	671,4
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement de l'aptitude des sous-régions à élaborer et mettre en œuvre des politiques sociales et économiques ouvertes à tous, équitables et viables qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes	a) Pourcentage de participants plus aptes à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement ouverts à tous, équitables et viables pour régler les principaux problèmes de développement, y compris la problématique hommes-femmes 2012-2013 : 70 2014-2015 (estimation) : 75 2016-2017 (objectif) : 75	Les activités de coopération technique porteront surtout sur le développement social, les transports, l'énergie et la connectivité informatique, le commerce et la facilitation des transport, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de renforcer les moyens dont disposent les pays pour élaborer et mettre en œuvre des politiques en faveur du développement durable. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs fournis à la demande des États membres par un conseiller régional sur le développement social pour la sous-région du Pacifique et par des experts internes et/ou recrutés à court terme pour les autres sous-régions, afin de renforcer les moyens dont disposent ces États pour mettre au point des politiques et programmes de développement durable, notamment dans les domaines de la protection sociale, de l'élimination de la pauvreté et de la faim, de la sécurité alimentaire et énergétique, de la réduction des risques de catastrophe et de la connectivité régionale; b) des activités de formation visant à favoriser le développement durable, la participation aux échanges commerciaux et aux marchés de capitaux régionaux et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Ces activités viendront s'ajouter aux projets de la neuvième tranche du Compte pour le développement qui visent à renforcer les moyens dont disposent les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique pour évaluer le patrimoine environnemental et le coût économique des inégalités entre les sexes, d'une part, et à renforcer les moyens dont disposent les pays enclavés et les pays les moins avancés d'Asie du Sud et d'Asie centrale pour se raccorder aux réseaux régionaux et sous-régionaux de transport et d'échanges commerciaux, d'autre part.			
b) Renforcement de l'efficacité des échanges de connaissances et de l'établissement de partenariats entre les États membres de la CESAP, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés afin de traiter les questions prioritaires relatives au développement durable, ouvert à tous et équitable, et de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international	b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent que l'échange de connaissances et la coopération ont accru leurs connaissances et leur accès à l'information à l'appui des priorités de développement, notamment les objectifs de développement arrêtés sur le plan international et le développement durable 2012-2013 : 40 2014-2015 : 60 2016-2017 (objectif) : 60 ii) Augmentation du nombre d'institutions partenaires des sous-régions qui participent aux activités d'échange de connaissances organisées par la CESAP 2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 4 2016-2017 (objectif) : 8				

				Afin de mobiliser des ressources, de combler les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'accroître l'impact du sous-programme, les entités responsables noueront des partenariats avec les entités du système des Nations Unies, des organisations sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération économique, la Banque eurasiennne de développement, la Commission économique eurasiennne, la Banque islamique de développement, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Forum des îles du Pacifique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est, et des organisations de la société civile.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Pendant l'exercice biennal 2014-2015, la CESAP a renforcé la capacité de ses États membres d'élaborer des politiques sur une vaste gamme de questions. Elle a offert des services consultatifs et dispensé des ateliers nationaux à ses États membres de la région du Pacifique pour les doter des moyens de mieux formuler des politiques, y compris sur une économie verte, dans le cadre de leurs préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Samoa du 1 ^{er} au 4 septembre 2014. En Asie de l'Est et du Nord-Est, les principales parties prenantes ont établi un partenariat pour l'échange d'informations, l'évaluation et le renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies de développement urbain à faible émission de carbone. Tirant parti de l'expérience d'autres organisations sous-régionales, les membres du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont renforcé leurs capacités en matière de gestion de l'eau et de l'énergie. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, des formations ont été dispensées en vue de faciliter l'accession de l'Afghanistan à l'OMC et d'incorporer les objectifs de développement dans la modélisation macroéconomique au niveau national. En Asie du Sud-Est, la CESAP a renforcé les capacités du Timor-Leste en matière d'échanges commerciaux et d'investissement et en ce qui concerne la mise en place d'une infrastructure informatique et de communications. En 2016-2017, les activités viseront essentiellement à doter les décideurs des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral des moyens de mieux négocier et mettre en œuvre des plans favorisant leur intégration dans le commerce et les marchés de capitaux régionaux et mondiaux, notamment les politiques relatives à l'accession à l'OMC et à la période suivant l'accession.
Services consultatifs	22	22	18	
Séminaires/ateliers	49	47	35	
Total	71	69	53	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

3. Développement économique en Europe : 3 751 500 dollars

23.44 Les activités entreprises dans ce domaine seront exécutées par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et viseront à assurer la réalisation des objectifs du programme 17 (Développement économique en Europe) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Des activités de coopération technique seront menées dans les pays en transition en vue de renforcer les moyens dont ceux-ci disposent pour adhérer aux instruments juridiques, normes et règlements internationaux, dont ceux de la CEE, et les appliquer. Des activités seront également menées dans le but de promouvoir l'intégration et la coopération régionales, notamment sur les questions transfrontalières, et d'appuyer les efforts faits par les pays pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 23.16 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-20153 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	2 786,1	3 206,6	54,8	1,7	3 261,4	3,7	3 265,1
Consultants	100,3	39,3	22,7	57,8	62,0	0,1	62,1
Voyages du personnel	352,6	377,3	(138,1)	(36,6)	239,2	11,1	250,3
Frais généraux de fonctionnement	0,1	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	260,7	168,7	5,3	3,1	174,0	–	174,0
Total	3 499,8	3 791,9	(55,3)	(1,5)	3 736,6	14,9	3 751,5

Sous-programme 1. Environnement

Entité responsable : Division de l'environnement de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 17, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer les capacités nationales et les mécanismes de coopération transfrontière des pays de la région pour la gestion transfrontière des ressources en eau et de l'environnement grâce à la mise en œuvre effective des conventions de la CEE relatives à l'environnement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	544,7	542,4	692,2
		Consultants	1,5	9,8	–
		Voyages du personnel	60,1	57,1	38,6
		Participation à des séminaires	47,5	22,7	24,9
		Total	653,8	632,0	755,7
Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
Amélioration de la gestion transfrontière des ressources en eau et de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est	<p>Nombre d'accords ou de plans d'action bilatéraux ou multilatéraux établis en vue d'améliorer la gestion transfrontière de l'eau et de l'environnement conformément aux principes énoncés dans les conventions de la CEE sur l'environnement</p> <p>2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 6</p>	<p>Outre la réalisation de l'objectif, le sous-programme vise à apporter aux pays de la région un appui pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et la réalisation des objectifs de développement durable.</p> <p>La coopération transfrontière en matière d'environnement et de ressources naturelles partagées, en particulier l'eau, constitue un défi majeur pour le développement durable de la région de la CEE. À cet égard, les conventions de la CEE sur l'environnement offrent un cadre de choix pour le développement de la coopération régionale aux fins de la gestion des problèmes interdépendants liés à la gestion de l'eau et à l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie d'assistance technique dans ce domaine, la CEE prévoit notamment de mettre sur pied des missions consultatives et des projets opérationnels qui seront élaborés en collaboration avec les pays membres et auxquels participeront les secrétariats des conventions.</p> <p>Cette stratégie sera mise en œuvre en coopération avec des organisations telles que le PNUD, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Partenariat mondial pour l'eau, dans le cadre des projets opérationnels visant à :</p> <p>a) Renforcer la coopération entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en ce qui concerne les eaux et l'environnement du bassin du haut Amou-Daria;</p> <p>b) Organiser des missions consultatives en vue de fournir des conseils sur le renforcement de la coopération en matière de gestion de la qualité de l'eau en Asie centrale;</p> <p>c) Assurer la coopération transfrontière et la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins du Tchou et de la Talas;</p> <p>d) Assurer la coopération transfrontière et la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Dniestr;</p>			

- e) Assurer la coopération transfrontière et la gestion intégrée des ressources en eau dans la zone du bassin du Drin;
- f) Assurer la tenue des concertations nationales sur la gestion intégrée des ressources en eau prévues par l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau.
- Les activités menées dans le cadre des projets seront mises en œuvre en collaboration avec les parties concernées à l'échelle nationale et régionale, notamment les organismes des Nations Unies, les organisations et institutions financières régionales et internationales, le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>
Services consultatifs	29	20	20
Séminaires/ateliers	15 (612)	14 (300)	14 (300)
Projets opérationnels	7	6	6
Total	51	40	40

Les résultats ci-après devraient être obtenus au cours de l'exercice biennal 2014 -2015 :

a) création d'un groupe de travail sur la coopération en matière d'eau et d'environnement entre le Tadjikistan et l'Afghanistan; b) renforcement de la coopération des groupes d'experts communs à l'Ukraine et à la République de Moldova en matière de gestion des ressources en eau dans le bassin du Dniestr; c) création d'une base de données commune sur la qualité de l'eau en Asie centrale; d) lancement des travaux d'un groupe d'experts créé par le Kazakhstan et le Kirghizistan sur les écosystèmes aquatiques des bassins du Tchou et de la Talas; e) création d'un système de partage des informations relatives à la gestion des ressources en eau du bassin du Drin; f) mise en œuvre de mesures à court terme de suivi du mémorandum d'accord sur une vision stratégique commune de la gestion durable du bassin du Drin.

Durant l'exercice biennal 2016-2017, les capacités et l'état de préparation de 13 pays riverains participant aux projets favorisant la coopération concernant les eaux transfrontières dans les bassins fluviaux seront renforcés. Les activités ci-après seront menées à cet effet :

a) expéditions mixtes afghano-tadjikes dans le bassin du Pjanj; b) contrôles réguliers de la qualité de l'eau dans les bassins du Tchou et de la Talas; c) analyse diagnostique transfrontière dans le bassin du Dniestr; d) analyse diagnostique transfrontière du bassin du Drin; e) analyse de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau au Kazakhstan, dont s'inspireront les futures politiques nationales.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Transports

Entité responsable : Division des transports de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 17, sous-programme 2, réalisations escomptées c) et d)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer les moyens dont les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale disposent pour appliquer efficacement les instruments juridiques, les normes et les règlements concernant les questions de transport		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	450,6	550,0	399,5
		Consultants	24,5	9,7	–
		Voyages du personnel	37,7	51,9	33,8
		Participation à des séminaires	18,1	27,5	24,8
		Total	530,9	639,1	458,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer les infrastructures de transport, la facilitation du passage des frontières et la sécurité routière	a) Nombre d'adhésions de pays bénéficiaires aux instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports 2012-2013 : 1 693 2014-2015 (estimation) : 1 700 2016-2017 (objectif) : 1 710	<p>Le développement durable de l'Europe orientale, de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale passe par la mise en place de systèmes de transport viables et l'amélioration des services et des infrastructures de transport. Le sous-programme a pour principal objectif de renforcer les capacités des pays bénéficiaires en vue de la mise en place de systèmes de transport viables grâce à la mise en œuvre effective des conventions, des normes, des règlements et des recommandations de la CEE concernant les questions de transport. Il vise également à appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, en promouvant la coopération et l'intégration régionale, facilitant la circulation des personnes et des biens à l'échelle internationale et améliorant la compétitivité, la sûreté, l'efficacité énergétique et la sécurité dans le secteur des transports. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays en développement sans littoral en vue d'assurer une bonne interconnexion des systèmes de transport.</p> <p>L'objectif du sous-programme sera atteint grâce aux activités suivantes :</p> <p>a) Missions consultatives sur les instruments juridiques relatifs à la facilitation des transports, au passage des frontières, à la sécurité routière et aux infrastructures de transport;</p> <p>b) Ateliers et séminaires techniques portant sur certaines questions relatives aux infrastructures de transport (interconnexion, systèmes de transport intelligents, transport intermodal, interopérabilité et moyens de transport respectueux de l'environnement), à la facilitation du passage des frontières et à la sécurité routière, sur la base des éléments suivants :</p> <p>i) Analyses et études sur la sécurité routière dans les pays et élaboration de stratégies nationales de sécurité routière;</p> <p>ii) Activités d'information sur le plan d'action 2011-2020 pour la Décennie d'action pour la sécurité routière.</p>			
b) Renforcement de la coopération régionale concernant les infrastructures de transport et la facilitation du passage des frontières	b) Nombre d'États Membres de l'ONU participant à des projets sous-régionaux de la CEE relatifs aux infrastructures de transport 2012-2013 : 52 2014-2015 (estimation) : 53 2016-2017 (objectif) : 55				
c) Renforcement des capacités nationales aux fins du développement stratégique de la sécurité routière	c) Nombre de pays ayant fixé des objectifs de sécurité routière au niveau national ou régional 2012-2013 : 30 2014-2015 (estimation) : 37 2016-2017 (objectif) : 40				

Ces activités seront financées au moyen de ressources du programme ordinaire de coopération technique, qui seront mobilisées dans le cadre du projet de renforcement des capacités de gestion de la sécurité routière relevant de la neuvième tranche du Compte pour le développement, qui doit être mis en œuvre en coopération avec la CESAP et la CEPALC, et de ressources extrabudgétaires. Pour accroître l'impact et la viabilité à long terme des activités de coopération technique, le sous-programme sera exécuté en coopération avec les partenaires nationaux concernés et des organisations et institutions régionales (Coopération économique de la mer Noire, Initiative de l'Europe centrale et Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et internationales.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	17	20	20	<p>En 2014-2015, l'accent a été mis sur le renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour faciliter les transports et le passage des frontières. La plupart des pays de la CEE ont donc appliqué la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (1975) et la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982). L'exécution du sous-programme contribue également à la mise en place de systèmes de transport viables grâce à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur la facilitation du passage des frontières, la sécurité routière et le développement des infrastructures de transport. Des ateliers sur la facilitation du passage des frontières ont été organisés au Tadjikistan en 2014 à l'intention de 50 experts des pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et un séminaire sur la gestion de la sécurité routière, qui s'est tenu à Belgrade en 2014, a rassemblé plus de 80 experts de la sécurité routière de la région de la CEE. Des ateliers ciblés reposant sur des études de fond sur la sécurité routière seront organisés en 2015 pour renforcer les capacités de sept pays du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale de façon à améliorer les systèmes de gestion de la sécurité routière et à faciliter l'échange de données d'expérience en matière de gestion de la sécurité routière entre les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est. Des missions consultatives favoriseront la coopération régionale dans le domaine des transports (Coopération économique de la mer Noire, Initiative de l'Europe centrale, Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et une meilleure intégration des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme aura pour but d'appuyer le projet de la neuvième tranche du Compte pour le développement, dans le cadre duquel la CEE, la CEPALC et la CESAP procéderont à une évaluation commune du système de gestion de la sécurité routière et des objectifs connexes dans quatre pays, dont deux (Albanie et Géorgie) dans la région de la CEE. SafeFITS, le module d'évaluation actuellement mis au point par la CEE, aidera les pays en développement d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale à définir et analyser leurs objectifs de sécurité routière conformément au plan d'action pour la Décennie d'action pour la sécurité routière. Des missions consultatives et des ateliers de renforcement des capacités consacrés aux infrastructures de transport et à la facilitation des mouvements transfrontières (projets relatifs à l'autoroute transeuropéenne et groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur les projets relatifs aux transports et aux mouvements transfrontières) seront organisés en vue d'appuyer la mise en place d'un système de transport viable à long terme et de faciliter l'intégration des pays en transition</p>
Séminaires/ateliers	3 (209)	4 (200)	4 (200)	
Projets opérationnels	–	–	–	
Total	20	24	24	

dans l'économie mondiale. En outre, un réseau d'experts nationaux et régionaux des transports créé dans le cadre de projets régionaux sur les infrastructures de transport permettra la mise en commun des meilleures pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments juridiques, normes, règlements et recommandations de la CEE pour des transports durables, efficaces et sûrs.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Statistiques

<i>Entité responsable</i> : Division de statistique de la CEE		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 17, sous-programme 3, réalisation escomptée c)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en transition économique de la région de la CEE, et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en particulier, pour appliquer efficacement les normes et les bonnes pratiques internationales à la production de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, l'accent étant mis sur les indicateurs de suivi des stratégies de développement durable et des objectifs de développement convenus au niveau international		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	493,8	530,0	510,5
		Consultants	5,8	–	–
		Voyages	115,6	76,3	36,2
		Participation à des séminaires	43,4	13,2	24,8
		Total	658,6	619,5	571,5
<i>Réalizations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement des moyens dont disposent les pays pour produire et diffuser des indicateurs statistiques utiles pour le suivi des objectifs de développement durable	a) Nombre de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale diffusant au moins 50 % des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur leur site Web 2012-2013: – 2014-2015 (estimation) : – 2016-2017 (objectif) : 4	Compte tenu des nouveaux besoins des utilisateurs en données sociales, démographiques, économiques et environnementales, il sera nécessaire de continuer de doter les bureaux de statistique des pays bénéficiaires des moyens organisationnels et techniques de mieux collecter, traiter et diffuser des statistiques officielles. L'objectif général du sous-programme est d'améliorer la qualité des statistiques officielles et leur comparabilité au niveau international aux fins de l'élaboration de politiques économiques, sociales et environnementales fondées sur des observations factuelles et de l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne le développement durable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le sous-programme vise tout particulièrement à améliorer l'efficacité de la production de statistiques, à accroître la portée et l'exactitude des indicateurs statistiques et à renforcer la capacité des pays de diffuser des statistiques fiables, en particulier aux fins du suivi du programme de développement pour l'après-2015 et des progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable. L'objectif du sous-programme sera atteint grâce à la mise en commun des meilleures pratiques nationales au niveau sous-régional, à la réalisation d'études de référence et à l'établissement d'un réseau actif d'experts. Des missions consultatives et des ateliers de formation seront organisés sur demande pour améliorer les capacités statistiques des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale dans divers domaines, tels que les statistiques économiques et les statistiques des entreprises, les statistiques démographiques et sociales, les statistiques ventilées par sexe et les indicateurs relatifs à l'environnement et au développement durable. Les activités s'appuieront largement sur les évaluations d'ensemble des systèmes statistiques nationaux qui ont été réalisées récemment par la CEE dans la			
b) Renforcement de l'aptitude des pays dotés de systèmes statistiques moins perfectionnés à combler leurs lacunes en matière de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques conformément aux normes internationales, recommandations et pratiques optimales, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies	b) i) Nombre de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale qui ont intégré les recommandations issues des évaluations d'ensemble à leurs stratégies nationales de développement de la statistique 2012-2013: 3 2014-2015 (estimation) : 8 2016-2017 (objectif) : 9 ii) Nombre de pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale qui fournissent des rapports de qualité et formalisent les procédures d'élaboration des statistiques économiques, sociales et environnementales 2012-2013: 10 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 17				

				<p>plupart des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est et sur les recommandations connexes concernant le développement des capacités statistiques. Les stratégies nationales de développement de la statistique qui ont été mises au point par la Banque mondiale en collaboration avec les bureaux de statistique de la plupart des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sur la base des recommandations issues des évaluations d'ensemble serviront de cadre pour l'aide internationale et bilatérale et la mobilisation de ressources.</p> <p>Aux ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront s'ajouter des fonds provenant des neuvième et dixième tranches du Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires. Pour que les activités de coopération technique soient efficacement menées, des partenariats seront noués avec des partenaires internationaux et bilatéraux jouant un rôle clef dans la sous-région, notamment la Banque mondiale, Eurostat, le CIS-STAT, l'Association européenne de libre-échange, l'OCDE, le FNUAP, l'UNICEF, le PNUD, l'OIT et le FMI.</p>
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimation 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<p>Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les systèmes nationaux de statistique de tous les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est feront l'objet d'une évaluation d'ensemble réalisée par la CEE en collaboration avec des organisations partenaires. Ces évaluations, qui porteront sur tous les producteurs de statistiques officielles de chaque pays, permettront d'obtenir une analyse approfondie et détaillée des moyens institutionnels, organisationnels et techniques dont ce pays dispose pour produire des données statistiques et des indicateurs conformes aux directives et aux normes internationales et européennes, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. Elles donneront lieu à des rapports contenant des recommandations précises en vue du renforcement durable des capacités statistiques nationales, qui devraient être incorporées dans les stratégies nationales avec l'appui de grandes organisations internationales.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme contribuera à faire en sorte que ces recommandations soient appliquées de façon cohérente et coordonnée. Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, la CEE dirigera le processus, lequel devrait améliorer la capacité des systèmes statistiques moins perfectionnés de se conformer aux normes internationales et, en particulier, de produire et de diffuser des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Les activités menées au titre du sous-programme compléteront celles de la neuvième tranche du Compte pour le développement et viseront essentiellement à mettre en place des mécanismes et des outils institutionnels solides pour la production de statistiques officielles, et notamment à instaurer dans les pays bénéficiaires des échanges réguliers entre producteurs et utilisateurs de statistiques officielles, à transformer les processus de production de statistiques grâce à des méthodes modernes de collecte et de traitement des données, et à exploiter davantage les nouvelles technologies de l'information aux fins de la diffusion des données.</p>
Services consultatifs	29	24	30	
Séminaires et ateliers	10 (551)	12 (300)	14 (600)	
Projets opérationnels	–	–	–	
Total	39	36	44	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Composante 4. Coopération et intégration économiques

Entité responsable : Division de l'intégration et de la coopération économiques de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 17, sous-programme 4, réalisations escomptées a) et b)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer la coopération économique à l'échelon sous-régional et l'intégration des pays en transition, en particulier de ceux qui participent au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	572,5	602,6	751,5
		Consultants	8,5	9,8	–
		Voyages	45,3	58,1	33,0
		Frais généraux de fonctionnement	0,1	–	–
		Participation à des séminaires	48,2	70,1	25,0
		Total	674,6	740,6	809,5
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la connaissance des meilleures pratiques et des directives relatives aux questions d'intégration économique, en particulier celles visées par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	a) Pourcentage de pays ayant utilisé les informations qu'ils ont reçues à l'occasion des missions consultatives de la CEE 2012-2013: 6 2014-2015 (estimation) : 72 2016-2017 (objectif) : 85	<p>Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a pour but de promouvoir la coopération sous-régionale en Asie centrale et de faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale. Le principal défi est de faire en sorte que le Programme demeure une entité de l'ONU neutre et impartiale capable d'aider à régler des questions très complexes et souvent très sensibles relatives à la coopération économique et environnementale au niveau sous-régional. La mise en œuvre du Programme requiert la participation de décideurs de haut niveau qui, par l'intermédiaire des organes directeurs, fournissent régulièrement aux six groupes de travail sur les projets des orientations stratégiques tenant compte des priorités et besoins des pays membres. Conformément à la décision prise à la huitième session du Conseil d'administration, tenue le 22 novembre 2013, le sous-programme aura également pour objectif d'appuyer le programme de développement pour l'après-2015.</p> <p>Le sous-programme vise essentiellement à assurer sur une meilleure appropriation du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale par les pays participants, en veillant à ce que ceux-ci prennent les mesures suivantes : a) renforcer leur appui et leur participation tant au niveau politique qu'à celui des experts; b) verser des contributions financières et en nature à l'appui des activités menées dans le cadre du Programme; c) faire appel directement et de manière proactive aux donateurs et coordonner l'aide fournie par ceux-ci; et d) améliorer la coordination de la collaboration avec les organisations et programmes régionaux.</p> <p>Les principales activités de coopération technique menées au titre de ce sous-programme seront les suivantes : a) conseils sur les mesures à prendre au sujet des questions touchant la coopération régionale, en particulier les réformes institutionnelles et juridiques dans les domaines visés par le Programme; b) activités de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des experts des pays bénéficiaires; c) services techniques pour l'organisation des réunions du Conseil</p>			
b) Renforcement des institutions et des cadres juridiques régionaux dans les domaines visés par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	<p>b) i) Pourcentage de pays estimant que les activités de renforcement des capacités menées par la CEE dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont contribué au renforcement de la coopération économique régionale</p> <p>2012-2013: 57 2014-2015 (estimation) : 72 2016-2017 (objectif) : 85</p> <p>ii) Nombre d'institutions régionales considérant que l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a accru leur efficacité</p>				

	2012-2013:	5		d'administration et du Forum économique; e) création d'effets de synergies entre les activités intersectorielles visées par le sous-programme.
	2014-2015 (estimation) :	5		
	2016-2017 (objectif) :	5		<p>Pour garantir la bonne exécution des produits prévus, la coopération avec les principales organisations partenaires et les donateurs présents dans la région sera renforcée. Les partenariats à long terme seront renforcés dans les domaines stratégiques de la coopération régionale, en particulier le développement durable, les changements climatiques, l'eau et l'énergie.</p> <p>Au cours de l'exercice 2016-2017, les réunions des organes directeurs (Conseil d'administration et Forum économique) et des groupes de travail sur les projets permettront à la CEE : a) de suivre de près l'évolution des besoins des pays bénéficiaires du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale; b) d'assurer les synergies et la complémentarité des travaux des groupes de travail sur les projets et les organisations partenaires; c) de concevoir et mettre en œuvre de nouveaux projets compte tenu des pratiques optimales et des recommandations de politique générale; d) d'examiner régulièrement la mise en œuvre du Programme.</p>
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif</i>	<i>Estimation</i>	<i>Prévisions</i>	<p>Au cours de l'exercice 2014-2015, les ministères et les organisations et institutions régionales devraient adopter et appliquer les bonnes pratiques et les recommandations relatives au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales établies par les organes directeurs et les groupes de travail sur les projets du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Suite au succès de la présidence afghane du Programme, les pays participants devraient renforcer leur appui en faveur de l'amélioration des liaisons entre l'Afghanistan et l'Asie centrale pendant la décennie de la transformation de l'Afghanistan. La Commission inter-États pour le développement durable devrait adopter une feuille de route prévoyant l'exécution d'un certain nombre de projets sur le renforcement institutionnel et juridique, qui doit être mise en œuvre par la CEE. Dans le cadre de la suite donnée aux décisions prises par les organisations et les institutions du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral, un groupe de coordination épaulé par la CEE devrait être chargé, au début de 2015, de diriger la création d'un portail régional pour l'information en matière d'eau et d'environnement destiné à appuyer les travaux du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral. En outre, un projet pilote sera lancé en 2015 en coopération avec la communauté de la connaissance et de l'innovation consacrée au climat, le plus grand réseau européen rassemblant le secteur public et le secteur privé, afin de promouvoir l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation à ces changements et la transition vers la durabilité en Asie centrale, en intégrant éducation, entrepreneuriat et innovation pour transformer, de manière connectée et créative, les connaissances et les idées en des produits ou des services économiquement viables.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, une assistance sera fournie en vue du transfert au Turkménistan de la présidence du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral en 2016. En tirant pleinement parti de l'intense travail de renforcement des capacités et de préparation effectué au cours de l'exercice précédent, on s'attend à des progrès considérables en ce qui concerne le renforcement institutionnel et juridique du Fonds, y compris la reprise des négociations sur un accord institutionnel. En outre, une aide sera fournie en vue d'assurer la coordination régulière des activités des organisations et institutions du Fonds et de renforcer</p>
	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	
Services consultatifs	15	16	17	
Séminaires et ateliers	10 (350)	10 (350)	11 (380)	
Projets opérationnels	2	2	2	
Total	27	28	30	

la coopération entre celles-ci. La plate-forme régionale d'information sur l'eau et l'environnement devrait devenir opérationnelle et permettre ainsi d'appuyer les travaux du Fonds. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale devrait, outre ses activités d'évaluation des besoins, d'orientation et d'évaluation de la mise en œuvre des projets par les pays participants, renforcer encore les débats de politique générale sur les principales questions liées à la coopération régionale dans le cadre de groupes de travail relatifs aux projets. Le projet pilote sur le climat qui doit être lancé au Kazakhstan en coopération avec la communauté de la connaissance et de l'innovation consacrée au climat sera étendu à l'ensemble des pays participants du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Composante 5. Énergie durable

Entité responsable : Division de l'énergie durable de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 17, sous-programme 5, réalisations escomptées a) et c)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 montant prévu)	
Objectif : Renforcer les moyens dont disposent les pays de la région pour améliorer l'accès de tous à une énergie abordable, propre et économiquement viable et aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	308,2	556,1	473,2
		Consultants	17,0	–	–
		Voyages	23,6	63,1	32,6
		Participation à des séminaires	39,2	26,2	24,9
		Total	388,0	645,4	530,7
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des moyens techniques des parties en ce qui concerne l'exploitation durable de l'énergie, notamment le rendement énergétique, la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables, la classification des ressources présentant un intérêt du point de vue énergétique et le gaz naturel	a) Nombre d'institutions indiquant que les activités de renforcement des capacités menées par la CEE ont contribué à renforcer la coopération économique régionale sur l'exploitation durable de l'énergie 2012-2013: 11 2014-2015 (estimation) : 12 2016-2017 (objectif) : 15	Le sous-programme a pour objectif d'aider les États membres à mettre en œuvre l'initiative Énergie durable pour tous, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant de la production et de la consommation d'énergie, d'améliorer la productivité du secteur de l'énergie et d'accroître l'efficacité de la gestion de l'énergie et des ressources minérales. Il contribuera également à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après -2015 et des objectifs de développement durable. Les activités ci-après seront menées pour atteindre ces objectifs : a) Conseils pour l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes en matière d'exploitation durable de l'énergie, en tirant parti des connaissances spécialisées et de l'expérience de la Division de l'énergie durable; b) Activités de renforcement des capacités visant à renforcer la viabilité des modes de production, de transmission et de consommation d'énergie; c) Création de réseaux d'experts et de décideurs en vue de promouvoir les technologies liées à l'exploitation durable de l'énergie. Aux ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront s'ajouter des fonds du Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires.			
b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CEE pour mettre au point des normes et des règles applicables à l'exploitation durable de l'énergie	a) i) Nombre de pays mettant en œuvre des normes et règles de la CEE sur l'exploitation durable de l'énergie 2012-2013: 11 2014-2015 (estimation) : 12 2016-2017 (objectif) : 14 ii) Nombre d'activités visant à favoriser la diffusion mondiale de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2012-2013: – 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 4	Le sous-programme contribuera à renforcer plus avant les partenariats avec le système des Nations Unies et les organisations internationales, le Fonds pour l'environnement mondial, les organismes du Groupe de la Banque mondiale, la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, la Communauté économique eurasiennne, le Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, la Banque asiatique de développement, Secrétariat de la Charte de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Commission européenne et d'autres organisations nationales, régionales et internationales, ainsi qu'avec le secteur privé.			

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimation 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	5	6	13	<p>Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les activités menées dans le cadre du sous-programme consisteront à organiser deux ateliers de renforcement des capacités, à effectuer six missions consultatives et à exécuter un projet opérationnel en vue de renforcer les moyens institutionnels et humains dont disposent les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour élaborer et mettre en œuvre des politiques sur l'exploitation durable de l'énergie.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :</p> <p>a) Améliorer la compréhension des problèmes qui se posent dans le secteur de l'énergie, ainsi que des avantages tirés de la réalisation des objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous;</p> <p>b) Renforcer les capacités en vue d'assurer une meilleure intégration des opérations et des infrastructures énergétiques dans la région;</p> <p>c) Doter les gouvernements des moyens de mieux examiner, élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux concernant l'énergie durable.</p> <p>Il est prévu d'organiser des missions consultatives et des ateliers à l'intention de 250 experts nationaux.</p>
Séminaires et ateliers	7 (402)	2 (120)	4 (250)	
Projets opérationnels	–	1	3	
Total	12	9	20	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 6. Commerce

<i>Entité responsable</i> : Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire de la CEE		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017</i> : Programme 17, sous-programme 6, réalisation escomptée b)		<i>2012-2013</i> (dépenses effectives)	<i>2014-2015</i> (crédits ouverts)	<i>2016-2017</i> montant prévu)	
<i>Objectif</i> : Aider les pays de la région de la CEE à élaborer et appliquer des politiques nationales et à mettre en place des mécanismes visant à faciliter les échanges en vue d'assurer une croissance économique soutenue et de parvenir au développement durable		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	416,2	425,5	438,2
		Consultants	43,0	10,0	–
		Voyages	70,2	70,8	36,8
		Participation à des séminaires	64,5	9,0	24,7
		Total	593,9	515,3	499,7
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités nationales pour faciliter les échanges et le commerce électronique	a) Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes nationaux de facilitation du commerce, conformément à la recommandation de la CEE 2012-2013: 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 6	Les activités de coopération technique menées au titre du sous-programme viseront essentiellement à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques nationales et de mettre en place des mécanismes à l'appui de la facilitation du commerce, en vue d'assurer une croissance économique soutenue et de parvenir au développement durable. À cet effet, l'exécution du sous-programme s'appuiera sur les normes, recommandations et instruments élaborés par la CEE, en particulier le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et les autres organes spécialisés œuvrant dans le domaine du commerce. Le sous-programme contribuera à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. La stratégie relative à ce sous-programme englobera les éléments suivants : a) Fourniture, aux États membres qui en font la demande, de services consultatifs tenant compte des résultats des évaluations des besoins qui les concernent; b) Lancement d'au moins deux projets de coopération technique à la demande des États membres; c) Organisation d'ateliers de formation aux niveaux sous-régional, régional et interrégional afin de promouvoir l'échange de données d'expérience et la mise en commun des meilleures pratiques nationales en ce qui concerne la mise en œuvre effective des normes, règles et recommandations internationales visant à faciliter le commerce et la formulation de politiques commerciales; d) Élaboration ou production d'études, de documents d'orientation et de supports pédagogiques sur certaines questions relatives à la facilitation du commerce;			
b) Renforcement de la coopération régionale en ce qui concerne la facilitation des échanges et le commerce électronique	b) i) Nombre de stratégies, politiques et mécanismes nationaux mis au point à l'appui du sous-programme 2012-2013: 2 2014-2015 (estimation) : 3 2016-2017 (objectif) : 3 ii) Nombre de réseaux d'experts et de décideurs en ce qui concerne la facilitation du commerce qui reçoivent un soutien dans le cadre du sous-programme 2012-2013: 3 2014-2015 (estimation) : 3 2016-2017 (objectif) : 3				

e) Renforcement des réseaux d'experts et de décideurs afin de faciliter l'échange d'informations et la mise en commun des meilleures pratiques dans le domaine de la facilitation du commerce.

Les activités menées au titre du sous-programme permettront d'améliorer l'application des instruments de la CEE dans des domaines tels que : la rationalisation de la documentation et des procédures commerciales, notamment grâce au Guichet unique, à l'harmonisation des données et à la normalisation des documents; le recours aux mécanismes nationaux de partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour promouvoir la facilitation du commerce; les meilleures pratiques en matière de réglementation; et le secteur agricole.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimation 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	18	20	22	<p>En 2014, au moins six pays ont fait état, dans le cadre de diverses réunions intergouvernementales, de l'effet positif des activités menées au titre du sous-programme sur leur économie. Par exemple, le Gouvernement ukrainien, la Commission économique eurasiennne et les États membres de celle-ci devraient indiquer que les projets et activités exécutés au titre du sous-programme ont largement contribué à l'application de leurs plans stratégiques de facilitation du commerce et à la mise en place d'un environnement propice à l'établissement du guichet unique. Les présidents des pays de l'Union douanière (Biélarus, Kazakhstan et Russie) doivent approuver le plan stratégique relatif à la mise en place d'un environnement propice à l'établissement du guichet unique. La Commission économique eurasiennne doit charger un groupe de travail d'achever l'élaboration de ce plan et d'en assurer l'application. Le guichet unique et d'autres instruments de facilitation du commerce seront mis en œuvre dans plusieurs autres pays en transition, notamment en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Deux études seront réalisées (sur le recours aux normes internationales pour l'échange d'informations commerciales au sein de la Commission économique eurasiennne, et sur les partenariats public-privé pour la facilitation du commerce en Ukraine). Quatre séries de recommandations sur les mesures concrètes à prendre seront adoptées, notamment en ce qui concerne l'Ukraine, le Biélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan (la Commission économique eurasiennne) et les États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, plusieurs pays en transition devraient mettre au point et adopter des stratégies nationales et régionales de facilitation du commerce, et les pays de l'Union douanière devraient commencer à mettre en œuvre le plan stratégique sur le principe du guichet unique. Le projet pilote local exécuté à Odessa sera étendu à l'ensemble du territoire national, et servira de pratique de référence pour plusieurs autres pays.</p>
Séminaires et ateliers	14 (777)	9 (400)	10 (400)	
Bourses de perfectionnement	–	–	–	
Projets opérationnels	2	2	2	
Total	34	31	34	

Sous-programme 7. Forêts, terres et logement

<i>Entité responsable</i> : Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire de la Commission économique pour l'Europe		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 17, sous-programme 7, réalisation escomptée b); sous-programme 8, réalisation escomptée a)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>
<i>Objectifs</i> : Renforcer les capacités nationales de gestion durable des forêts, des terres et du logement dans le cadre de l'application du programme de développement de la région de la CEE pour l'après-2015		Consultants	–	62,1
		Voyages du personnel	–	39,3
		Subventions et contributions	–	24,9
		Total	–	126,3
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>		
a) Amélioration des capacités dont disposent les pays de la région de la CEE pour élaborer des politiques de gestion durable des forêts fondées sur l'analyse des faits et les mettre en œuvre	<p>a) i) Augmentation du nombre d'États membres de la CEE qui fournissent des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts</p> <p>2012-2013 : 33 2014-2015 (estimation) : 35 2016-2017 (objectif) : 36</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CEE qui mettent en œuvre le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte</p> <p>2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 8 2016-2017 (objectif) : 15</p>	<p>L'objectif primordial du sous-programme est de renforcer les capacités nationales de gestion durable des forêts, des terres et du logement dans la région de la CEE dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable correspondants. En particulier, la Division s'attachera à améliorer les capacités dont disposent les États membres de la CEE pour élaborer des politiques de gestion durable des forêts, de logement, d'urbanisme et d'administration des villes qui soient fondées sur l'analyse des faits et pour les mettre en œuvre. Elle aidera les États membres à : a) recueillir des données et informations, élaborer et appliquer de nouvelles méthodes et procédures de suivi et d'évaluation contribuant à la gestion durable des forêts; b) définir des politiques contribuant à la viabilité du logement, des marchés de l'immobilier, du développement urbain, de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire; c) mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable au niveau national.</p> <p>Ces objectifs seront atteints grâce à la stratégie suivante :</p>		
b) Amélioration des capacités dont disposent les pays de la région de la CEE pour élaborer des politiques de logement, d'urbanisation et d'administration des biens fonciers qui soient fondées sur l'analyse des faits, et pour les mettre en œuvre	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays dont les politiques de logement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire reposent sur les directives ou les recommandations de la CEE</p> <p>2012-2013 : 21 2014-2015 (estimation) : 23 2016-2017 (objectif) : 24</p>	<p>a) Évaluation axée sur les résultats des systèmes de contrôle nationaux, des activités de gestion menées dans le secteur forestier, le secteur foncier et le secteur du logement (par exemple, application au niveau national du système d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR) ou examens de l'administration des biens fonciers) et des politiques et programmes (par exemple, au moyen des fiches signalétiques de pays sur le logement);</p> <p>b) Organisation de séminaires et d'ateliers destinés à aider les pays à élaborer des systèmes de contrôle et des politiques de gestion dans le secteur forestier, le secteur foncier et le secteur du logement;</p> <p>c) Facilitation des échanges de connaissances, de bonnes pratiques et d'expériences nationales (par exemple, dans le cadre des réseaux d'experts);</p>		

	<p>ii) Augmentation du nombre de pays dont les bonnes pratiques en matière de logement, d'urbanisation et d'administration des biens fonciers reposent sur des recommandations de la CEE</p> <p>2012-2013 : 10 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 25</p>	<p>d) Élaboration de supports pédagogiques portant sur la mise au point d'outils et de stratégies de contrôle et la mise en œuvre de politiques de gestion durable des forêts, des terres et du logement;</p> <p>e) Organisation de formations de fonctionnaires et de formateurs aux niveaux national et sous-régional (stratégie de formation de formateurs);</p> <p>f) Conseils aux décideurs, aux experts et à d'autres partenaires de poids de la région sur les politiques à adopter en matière de gestion durable des forêts, des terres et du logement.</p> <p>Aux ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront s'ajouter des fonds destinés aux projets du Compte pour le développement relevant des neuvième et dixième tranches. En particulier, dans le cadre des sous-programmes relevant de la dixième tranche, on mettra en œuvre des activités de renforcement des capacités en Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Les projets du Compte de développement visent aussi à suivre la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la gestion durable des forêts, des villes et des établissements humains.</p> <p>Le sous-programme sera mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut forestier européen, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Housing Europe, la Commission européenne et d'autres organisations concernées de la région de la CEE. La Division apportera des contributions régulières au Forum des Nations Unies sur les forêts, au Comité des forêts de la FAO et aux sessions d'ONU-Habitat. Par ailleurs, elle coordonnera activement les activités de renforcement des capacités menées par les partenaires cités et d'autres présents dans la région, afin d'éviter qu'elles ne se recourent. Au niveau des pays, elle travaillera en étroite coopération avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.</p>	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>	<i>Impact</i>		
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>
Services consultatifs	-	-	40
Séminaires/ateliers	-	-	12 (200)
Bourses de perfectionnement	-	-	-
Projets opérationnels	-	-	-
Total	-	-	52
	<p>En 2016-2017, le sous-programme devrait contribuer à élaborer des politiques de surveillance et de gestion des forêts, d'aménagement du territoire et du logement qui soient plus précises, plus efficaces et fondées sur l'analyse des faits. En particulier, les résultats suivants devraient être obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants aux activités répertoriées ci-dessus prendront mieux la mesure des possibilités offertes par le programme de développement pour l'après-2015 et du rôle que leurs pays respectifs ont à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable, et entreprendront les réformes nécessaires en matière de gestion des forêts, des terres et du logement; - Des stages de formation et des services consultatifs permettront de mieux appréhender les outils, moyens d'action et méthodes favorisant la gestion durable des forêts, des terres et du logement; Les informations utiles circuleront nettement mieux et des réseaux d'experts et d'intervenants intéressés par ces échanges se formeront; 		

- Les plans et programmes nationaux de gestion des forêts, des terres et du logement de la région témoigneront d'une connaissance plus approfondie de cette question et des stratégies correspondantes;
- Les activités de renforcement des capacités déboucheront sur l'élaboration de plans d'action, de stratégies et de programmes;
- Les institutions et organisations seront renforcées et adaptées aux besoins des pays, notamment à leur besoin de travailler de manière cohérente dans tous les secteurs avec d'autres institutions et parties prenantes.

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : 6 436 700 dollars

- 23.45 Les activités menées dans ce domaine le seront par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en application du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Ce programme visera à renforcer les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour concevoir, élaborer, appliquer et évaluer des politiques publiques qui leur permettent de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, d'encourager la convergence de la productivité et l'innovation dans leurs économies, de promouvoir une croissance durable d'un point de vue économique et écologique, de combler les inégalités sociales, de s'adapter à l'évolution démographique et de produire des statistiques précises pour étayer ces politiques. En particulier, il s'agira d'aider les pays à consolider les mesures et les politiques adoptées en vue de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui découlent des textes issus des grandes conférences internationales organisées dans les domaines économique, social et environnemental et ont été approuvés par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ceux du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable (dès qu'ils auront été approuvés par l'Assemblée générale).

Tableau 23.17 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	3 930,4	4 139,7	–	–	4 139,7	285,0	4 424,7
Consultants	747,3	781,1	–	–	781,1	52,7	833,8
Voyages du personnel	905,8	917,4	(91,6)	(10,0)	825,8	38,5	864,3
Subventions et contributions	294,1	313,9	–	–	313,9	–	313,9
Total (1)	5 877,6	6 152,1	(91,6)	(1,5)	6 060,5	376,2	6 436,7

Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

<i>Entité responsable</i> : Division du commerce international et de l'intégration de la CEE		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et améliorer la coopération régionale et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	360,3	159,0	169,5
		Consultants	25,9	27,9	29,6
		Voyages du personnel	52,0	52,2	49,2
		Bourses, subventions et contributions	27,7	29,0	29,0
		Total	465,9	268,1	277,3
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement de la capacité des décideurs des pays membres de la CEPALC de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations qui leur permettent de participer de manière plus active et plus équitable aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional	a) Augmentation du nombre de pays qui ont utilisé les informations et les conseils dispensés par les services de coopération technique de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de développement du commerce et des exportations 2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8	Dans le cadre du sous-programme, la Division mène des activités de renforcement des capacités dans les domaines suivants : politique commerciale, chaînes de valorisation mondiales et régionales, commerce et développement durable, commerce sans exclusive et développement des exportations, intégration régionale et passerelles entre la politique commerciale et la politique industrielle, le but étant d'aider les pays membres de la CEPALC à se doter de moyens accrus pour atteindre les objectifs de développement durable adoptés au niveau international et de donner suite aux textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, portant sur des thèmes en rapport avec le sous-programme.			
b) Renforcement de la capacité des secteurs d'exportation nationaux des pays membres de la CEPALC de répondre aux besoins et de saisir les occasions auxquels donnent lieu les objectifs environnementaux du nouveau programme de développement durable	b) Augmentation du nombre d'institutions publiques et d'associations d'entreprises et d'exportateurs des pays membres qui prennent des mesures, conformément aux recommandations de la CEPALC, pour répondre aux besoins et saisir les occasions auxquels donnent lieu les objectifs environnementaux du nouveau programme de développement durable 2010-2011 (référence) : 10 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 17	Le succès de ces activités dépendra des moyens d'analyse dont disposent la Division et les services chargés d'exécuter le sous-programme. Ces activités comprendront : a) des services consultatifs dispensés par des experts mobilisés en interne ou venus de l'extérieur et chargés de répondre à des besoins d'ordre strictement technique, b) des ateliers de formation nationaux, sous-régionaux et interrégionaux destinés à promouvoir le transfert de technologie, c) l'élaboration de supports pédagogiques spécialisés destinés à faire connaître des projets pilotes, et d) la création ou le renforcement de réseaux d'experts locaux chargés de développer les partenariats public-privé et les échanges de bonnes pratiques. Pour que le programme de travail du sous-programme soit bien exécuté, la Division continuera à établir des partenariats à différents niveaux et à exploiter les atouts et les moyens d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales – la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, les autres commissions régionales de l'Organisation			

<p>c) Renforcement des moyens dont disposent les administrations des pays membres de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion du commerce sans exclusive, axées plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises d'exportation, l'emploi, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté</p>	<p>c) Nombre d'administrations des pays membres de la CEPALC qui mettent au point un plan d'action donnant suite aux recommandations en faveur du commerce sans exclusive, axé plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises d'exportation, l'emploi, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté</p> <p>2010-2011 (référence) : 2 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 8</p>	<p>des Nations Unies, la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle invitera les pays membres à évaluer l'efficacité de ses activités de renforcement des capacités et à décrire les difficultés qu'ils s'attendent à rencontrer à l'avenir. Par ailleurs, elle continuera à compléter ses ressources internes en faisant appel à des experts venus de l'extérieur et à des consultants qu'elle fera travailler dans des domaines spécialisés en partenariat avec des donateurs extérieurs.</p> <p>Le sous-programme bénéficiera de sa complémentarité avec des projets de coopération technique financés par des donateurs extérieurs portant sur les chaînes de valorisation et le commerce sans exclusive. Il pourrait aussi tirer parti du projet du Compte de développement relevant de la huitième tranche intitulé « Vers la convergence de la productivité : échanges commerciaux, financement et technologie pour les petites entreprises », qui devrait être mis en œuvre en 2016.</p>																								
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;"><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th style="width: 20%; text-align: center;"><i>Estimations 2014-2015</i></th> <th style="width: 30%; text-align: center;"><i>Prévisions 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">22</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td style="text-align: center;">20 (300)</td> <td style="text-align: center;">25 (350)</td> <td style="text-align: center;">28 (400)</td> </tr> <tr> <td>Bourses de perfectionnement</td> <td style="text-align: center;">–</td> <td style="text-align: center;">–</td> <td style="text-align: center;">–</td> </tr> <tr> <td>Projets opérationnels</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">42</td> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: center;">54</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	Services consultatifs	18	20	22	Séminaires/ateliers	20 (300)	25 (350)	28 (400)	Bourses de perfectionnement	–	–	–	Projets opérationnels	4	4	4	Total	42	49	54	<p>En 2012-2013, dans le cadre du sous-programme, la Division a apporté une assistance technique à : a) l'Union des nations de l'Amérique du Sud, en lui adressant plusieurs recommandations pour que ses membres intensifient leurs échanges commerciaux intrarégionaux; b) à la Communauté andine, concernant la hiérarchisation des priorités de son programme de travail; et c) à l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), en créant l'Observatoire conjoint ALADI-SAD-CEPALC sur l'Amérique latine et la région Asie-Pacifique. Elle a également fourni un appui technique à l'État plurinational de Bolivie, au Costa Rica, à l'Équateur et au Paraguay pour les aider à mieux s'intégrer à l'économie mondiale par le commerce.</p> <p>Elle a par ailleurs aidé la Colombie, l'Équateur, le Honduras, le Nicaragua, le Pérou et la République dominicaine à mieux comprendre les retombées des initiatives de comptabilisation du carbone et d'étiquetage des produits pour les exportations de l'Amérique latine dans les secteurs agricole et agroalimentaire. La Division a continué à dispenser son assistance technique dans ce domaine en 2014 et devrait continuer à le faire en 2016-2017. En 2013, elle a fourni à quatre pays membres de la CEPALC des services de coopération technique axés sur le développement des petites et moyennes entreprises à l'international.</p> <p>En 2014-2015, dans le cadre du sous-programme, le nombre de pays qui mettront à profit les activités de renforcement des capacités dans les domaines de la politique commerciale, de l'intégration régionale, du volet du commerce international consacré aux changements climatiques et du développement des petites et moyennes entreprises à l'international pour donner suite aux recommandations de la CEPALC devrait passer à 10. En conséquence, ces pays devraient avoir un besoin accru d'assistance technique dans ces domaines et de données relatives à l'innovation et à la participation aux chaînes de valorisation régionales et mondiales pour faciliter le développement de leurs petites et moyennes entreprises à l'international. Jusqu'à présent, la CEPALC a prodigué une assistance technique au Brésil, au Costa Rica, à l'Équateur et au Guatemala, en particulier pour les aider à s'intégrer aux chaînes de valorisation mondiales. Elle devrait aussi dispenser davantage de programmes de renforcement des capacités techniques aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour leur permettre de mieux s'intégrer à l'économie mondiale, en particulier en tissant des liens avec la région Asie-Pacifique, caractérisée par son dynamisme. A l'issue d'une étude sur les liens commerciaux qui existent entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les pays d'Asie (en particulier la Chine), la CEPALC envisage d'organiser des missions d'assistance technique sur ce thème en 2015.</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>																							
Services consultatifs	18	20	22																							
Séminaires/ateliers	20 (300)	25 (350)	28 (400)																							
Bourses de perfectionnement	–	–	–																							
Projets opérationnels	4	4	4																							
Total	42	49	54																							

En 2016-2017, dans le cadre du sous-programme, on s'attend à une augmentation du nombre de demandes de services consultatifs, de stages et d'ateliers de formation dans les trois principaux domaines sur lesquels portent les réalisations escomptées. Un État membre a notamment demandé à la Division d'étudier le lien qui existe entre le commerce équitable et la réalisation des objectifs de développement durable.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Production et innovation

<i>Entité responsable</i> : Division du développement de la production et des entreprises de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 2, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour encourager la convergence de la productivité et l'innovation		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	295,3	314,2
		Consultants	61,5	66,5	70,8
		Voyages du personnel	57,7	57,4	54,1
		Bourses, subventions et contributions	24,5	24,8	24,8
		Total	143,7	444,0	463,9
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à accroître leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation	a) Augmentation du nombre de pays qui ont utilisé les informations et les recommandations obtenues auprès des services de coopération technique de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures propres à favoriser la productivité et l'innovation 2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7	<p>Dans le cadre du sous-programme, la Division mène des activités dans les domaines de la convergence de la productivité, du développement des entreprises, de la responsabilité sociale et de la gouvernance des entreprises, de la technologie et de l'innovation.</p> <p>Pour exécuter son programme de travail, elle s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques mises à sa disposition et tirera pleinement parti des compétences intersectorielles de son personnel. Ses activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs dispensés aux États membres de la CEPALC sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies et de politiques sectorielles destinées à encourager l'investissement, le développement des entreprises, la convergence de la productivité et l'innovation; b) des ateliers techniques permettant aux décideurs et partenaires des secteurs public et privé et aux représentants d'organisations de la société civile de débattre et de présenter des recommandations pratiques et des moyens de concevoir des politiques en faveur de la productivité et de l'innovation; c) la réalisation d'études techniques préalables à l'élaboration de supports pédagogiques destinés à faire mieux comprendre la convergence de la productivité, les sciences et la technologie, l'innovation et les investissements directs étrangers; d) le partage de connaissances avec des entreprises de la région dans les domaines de la responsabilité sociale et de la gouvernance, par la création d'une plateforme technologique destinée à recueillir des informations qui serviront à concevoir des politiques publiques, par la diffusion d'un indicateur de gouvernance d'entreprise et d'émission d'emprunts, et par l'organisation d'ateliers techniques.</p>			
b) Amélioration des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir des politiques publiques et des systèmes réglementaires régissant la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises qui soient de nature à accroître la viabilité et la productivité des entreprises, le but étant que le secteur de production contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable	b) i) Augmentation du nombre de pays et d'organismes réglementaires adoptant des directives en matière de gouvernance d'entreprise s'inspirant en totalité ou en partie des normes diffusées dans le cadre de la coopération technique établie entre la CEPALC, la SAD et l'OID, en particulier pour limiter l'asymétrie de l'information entre les organismes réglementaires et les différents opérateurs des marchés de capitaux et pour améliorer les structures de gouvernance d'entreprise 2012-2013 : 2 2014-2015 (estimation) : 3 2016-2017 (objectif) : 4				

				<p>ii) Augmentation du nombre d'entreprises évaluées au moyen de l'outil élaboré par la CEPALC et l'Organisation des États américains pour mesurer la détermination des entreprises de la région à devenir plus viables</p> <p>2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 3</p>	<p>Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, la Division continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et à mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des administrations, des universités et des instituts de recherche des différents pays, ainsi que d'autres organisations internationales [FAO, OCDE et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU)]].</p> <p>Pour exécuter le programme, la Division tirera parti du projet du Compte pour le développement relevant de la dixième tranche intitulé « Les mégadonnées, instruments de mesure de l'économie numérique dans les pays membres de la CEPALC et de conception de politiques de développement durable fondées sur l'analyse des faits après 2015 », qui devrait être mis en œuvre en 2016-2017. Ce projet complètera les activités financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique car il consistera à élaborer des indicateurs relatifs à l'économie numérique, qui permettront aux décideurs d'évaluer l'ampleur des changements structurels à l'œuvre dans leurs économies.</p>
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<p>En 2012-2013, au moins 10 pays ont bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC, notamment l'Équateur et le Paraguay, qui ont suivi les recommandations de la Commission pour réaliser leurs objectifs en matière d'économie numérique. Le Pérou a adopté une loi sur la promotion du haut débit en s'appuyant sur les travaux menés par la CEPALC dans ce domaine. Le Ministère uruguayen des finances a financé un programme destiné à informatiser le secteur naval. La CEPALC a également aidé la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Panama à installer l'autoroute de l'information mésoaméricaine, ce qui a été l'occasion de créer un réseau de décideurs dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Après avoir élaboré un projet industriel en coopération avec la CEPALC, les autorités argentines ont mis en œuvre un programme en faveur des constructeurs et des nouveaux fournisseurs de pièces détachées automobiles pour terminaux (moteurs, transmetteurs, matrices et moules, et systèmes électriques). La Commission a également créé un indicateur qualitatif destiné à évaluer l'efficacité de la gouvernance des entreprises dans le domaine de l'émission d'emprunts, à partir de données recueillies au moyen d'un questionnaire adressé à 22 entreprises de cinq pays (Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou). Les résultats ont été diffusés dans le cadre d'ateliers de formation et des réseaux de la région, tels que la table ronde de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise en Amérique latine.</p> <p>En 2014-2015, la CEPALC devrait prêter assistance à au moins 11 pays. Dans le cadre du programme, elle aidera l'Équateur, par un appui technique, à élaborer une stratégie de développement industriel. Elle aidera aussi des pays des Caraïbes à concevoir des stratégies de promotion des investissements et, pour ce faire, analysera et évaluera leurs politiques et mettra en œuvre un système destiné à mesurer le volume et le rendement des investissements étrangers effectués dans leurs économies. Jusqu'à présent, elle a ainsi prêté son appui à Sainte-Lucie et à la Trinité-et-Tobago. Le questionnaire sur la gouvernance d'entreprise sera également envoyé à des entreprises d'autres pays et à des entreprises membres du marché intégré de l'Amérique latine, car il sera une source d'informations précieuses pour les organismes réglementaires de ces pays. Au Chili et au Pérou, des représentants des secteurs public et privé ont été dotés de moyens accrus en matière de gouvernance d'entreprise.</p>	
Services consultatifs	10	11	12		
Séminaires/ateliers	4 (60)	4 (60)	4 (60)		
Bourses de perfectionnement	1	1	1		
Projets opérationnels	0	0	0		
Total	15	16	17		

En 2016-2017, dans le cadre du sous-programme, au moins 12 pays devraient bénéficier d'une assistance pour améliorer leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation. La CEPALC continuera à contribuer à développer les capacités des institutions nationales dans les domaines de la convergence de la productivité, du développement des entreprises, de la responsabilité sociale et de la gouvernance des entreprises, de la technologie et de l'innovation, le but étant de réformer les structures de production afin de permettre aux pays concernés de produire des biens et des services à plus forte valeur ajoutée.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance

<i>Entité responsable</i> : Division du développement économique de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 3, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Assurer une croissance économique durable et équitable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et financières et de politiques de renforcement de la croissance à moyen et à long terme adaptées		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 025,8	1 815,0	1 931,7
		Consultants	360,8	388,8	413,8
		Voyages du personnel	346,5	344,0	324,0
		Bourses, subventions et contributions	41,6	41,9	41,9
		Total	2 774,7	2 589,7	2 711,4
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement des moyens dont disposent les décideurs nationaux des pays membres pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques et financières visant à stabiliser la croissance et à faire correspondre les cycles économiques et les priorités de développement à moyen et à long terme	a) Augmentation du nombre de décideurs saluant l'utilité des services consultatifs fournis par la CEPALC pour la conception de politiques propres à renforcer la croissance à long terme 2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 5 2016-2017 (objectif) : 6	<p>Dans le cadre du sous-programme, la Division mène des activités de renforcement des capacités dans les domaines de la croissance macroéconomique, des cycles économiques, des politiques financières, des politiques sectorielles et de la croissance sans exclusive.</p> <p>Pour exécuter son programme de travail, elle s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques mises à sa disposition et tirera pleinement parti des compétences intersectorielles du siège sous-régional et des bureaux nationaux. Les activités de renforcement des activités comprendront : a) des services de coopération technique destinés à aider les États membres de la CEPALC à concevoir et à évaluer des politiques et programmes macroéconomiques et financiers nationaux et des politiques et mesures nationales de mobilisation de ressources financières destinées au développement productif, social et environnemental, à l'architecture financière et à la mise au point d'instruments financiers permettant de prévenir ou de limiter les dégâts causés par les crises financières; b) des séminaires, ateliers et tables rondes au cours desquels les décideurs de la région présenteront de nouveaux cadres et modèles théoriques, examineront les nouveaux enjeux et partageront leurs bonnes pratiques; c) l'analyse des politiques macroéconomiques élaborées dans des domaines qui intéressent les parties concernées ou sur des questions nouvelles; d) la coordination de réseaux de décideurs, espaces propices aux échanges d'expériences et de bonnes pratiques; e) un appui apporté aux administrations nationales et locales pour les aider à analyser et évaluer les politiques afin qu'elles contribuent mieux à la réduction de la pauvreté, et à institutionnaliser les politiques de soutien du marché de l'emploi en zone rurale; la création de mécanismes chargés de formuler des recommandations en faveur d'une politique budgétaire plus équitable; f) l'application systématique aux nouveaux objectifs de développement durable des résultats obtenus lors de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des enseignements tirés de cette expérience.</p>			
b) Amélioration des moyens dont disposent les pays de la région pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des réglementations et des mesures destinées à promouvoir une croissance à long terme et à réaliser des progrès sociaux essentiels	b) i) Augmentation du pourcentage de bénéficiaires qui affirment avoir mieux réussi à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques, réglementations et mesures destinées à promouvoir une croissance à long terme et à réaliser des progrès sociaux essentiels grâce aux services de coopération technique de la CEPALC 2012-2013 : 75 2014-2015 (estimation) : 80 2016-2017 (objectif) : 82				

ii) Augmentation du nombre de pays qui tiennent compte des conseils pratiques, des outils expérimentaux et des cadres fournis par la CEPALC pour analyser les nouveaux enjeux macroéconomiques et financiers et promouvoir une croissance sans exclusive

2012-2013 :	5
2014-2015 (estimation) :	6
2016-2017 (objectif) :	7

Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, la Division continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et à mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des administrations, des organismes régionaux et des établissements universitaires. Elle continuera aussi à renforcer ses capacités internes en faisant suivre des programmes de formation à son personnel, en sollicitant des services consultatifs à court terme et en faisant appel à des experts ou à des consultants venus de l'extérieur au fait des nouveaux enjeux.

Le sous-programme bénéficiera de sa complémentarité avec le projet du Compte pour le développement relevant de la neuvième tranche intitulé « Promotion d'une finance accessible à tous par le développement de pratiques bancaires innovantes favorables au développement social et productif et à la réforme structurelle des pays d'Amérique latine, l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises » ainsi qu'avec des projets consacrés à la croissance sans exclusive et aux politiques cycliques, qui devraient recevoir un financement extérieur.

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	
Services consultatifs	45	45	48	<p>En 2012-2013, au moins neuf pays ont tiré parti de l'assistance technique de la CEPALC pour renforcer les moyens dont ils disposaient pour analyser, concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques destinées à promouvoir une croissance économique à long terme. Ainsi, le Chili, El Salvador, l'Équateur, le Paraguay et le Pérou ont bénéficié d'une aide dans le domaine des méthodes et de l'analyse statistiques, ce qui leur a permis d'effectuer des études sur des problématiques importantes de l'activité économique, du commerce international et de l'amélioration de la productivité. Par ailleurs, El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et la République dominicaine ont reçu une assistance dans le domaine de la politique budgétaire et, en particulier, leurs décideurs ont renforcé leurs capacités dans les domaines de la réforme fiscale, de l'établissement et la planification des budgets et de la transparence fiscale. Le Chili, la Colombie et le Pérou ont, quant à eux, bénéficié des services spécialisés de la CEPALC dans le domaine des politiques du marché du travail, axés, en particulier, sur la formation professionnelle, la création d'un service public pour l'emploi et la mise en place de programmes d'urgence d'aide à l'emploi. La CEPALC a également fourni des services consultatifs à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur les systèmes de paiement, la mise au point d'un système financier régional accessible à tous et le renforcement des fonds de réserve.</p> <p>En 2014-2015, au moins six pays se doteront de moyens accrus, grâce au sous-programme, pour évaluer les nouveaux enjeux macroéconomiques et financiers, élaborer et mettre en œuvre des politiques favorables à une croissance et à un développement économiques durables et promouvoir des progrès sociaux essentiels, dans le cadre de missions de coopération technique, de services consultatifs, de séminaires, d'ateliers et de cours portant sur les politiques budgétaires et monétaires et le marché du travail. En 2014, le Chili et le Mexique ont reçu une assistance technique dans le domaine des politiques du marché du travail. El Salvador, le Guatemala et la République dominicaine en ont reçu une dans le domaine des méthodes et de l'analyse statistiques, ce qui leur a permis de mener des études sur l'élaboration de politiques économiques, en particulier de mesures d'amélioration de la productivité. Au cours de cet exercice biennal, le sous-programme prévoit également une assistance technique dans le domaine des politiques budgétaires.</p>
Séminaires/ateliers	5 (75)	5 (75)	5 (75)	
Bourses de perfectionnement	1	1	1	
Projets opérationnels	2	2	3	
Total	53	53	57	

En 2016-2017, au moins sept pays devraient se doter de moyens accrus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des politiques de renforcement de la croissance à long terme propres à encourager une croissance économique durable et équitable, dans le cadre de missions de coopération techniques, de services consultatifs, de séminaires, d'ateliers et de cours sur les politiques budgétaires et monétaires et le marché du travail.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 4. Développement social et égalité sociale

<i>Entité responsable</i> : Division du développement social de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 5, réalisations escomptées a) et b)		<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Promouvoir l'égalité économique et sociale dans la région et contribuer au bien-être général de la population selon une démarche multidimensionnelle axée sur les droits fondamentaux		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	404,4	357,2	380,0
		Consultants	66,3	71,5	76,1
		Voyages du personnel	42,5	42,3	39,9
		Bourses, subventions et contributions	33,1	33,4	33,4
		Total	546,3	504,4	529,4
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Amélioration des connaissances et des moyens techniques dont disposent les administrations nationales et infranationales pour élaborer, appliquer et évaluer des politiques, plans et programmes de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de lutte contre les inégalités structurelles ou naissantes qui se manifestent entre les groupes sociaux et entre les hommes et les femmes	<p>a) i) Augmentation du nombre de politiques, plans et programmes de protection sociale adoptés par les administrations nationales ou infranationales des pays de la région pour réduire les inégalités structurelles ou naissantes, conformément aux recommandations de la CEPALC</p> <p>2012-2013 : 6 2014-2015 (estimation) : 7 2016-2017 (objectif) : 8</p> <p>ii) Pourcentage de parties prenantes déclarant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC pour améliorer les initiatives sociales visant à réduire les inégalités</p> <p>2012-2013 : 75 2014-2015 (estimation) : 76 2016-2017 (objectif) : 77</p>	<p>Dans le cadre du sous-programme, la Division mène des activités de développement des capacités dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la protection sociale, des dépenses sociales, du handicap, de la jeunesse, des technologies de l'information et des communications et du développement social, ainsi que de la lutte contre les inégalités sociales et contre les inégalités entre les sexes.</p> <p>Elle continuera en priorité à aider les pays à élaborer des politiques permettant de concilier la prise en compte du cycle de vie et la lutte contre l'exclusion et les inégalités ancrées dans les sociétés de la région, la réduction des écarts sociaux et de la dette sociale. À cette fin, elle aidera les pays de la région à adopter des pactes sociaux qui recueillent un consensus et leur donnent une légitimité et une marge de manœuvre politiques afin de leur permettre de mener à bien les réformes et de mettre en œuvre les politiques nécessaires pour surmonter ces difficultés. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la réalisation d'études qualitatives et quantitatives appliquées, la production d'analyses, la diffusion de leurs résultats et l'élaboration de recommandations pratiques; b) l'élaboration d'une documentation technique sur l'analyse des questions sociales et les politiques sociales à l'intention des pays et des organes régionaux ou sous-régionaux; c) l'organisation de séminaires ou d'ateliers consacrés à l'examen des mesures proposées et destinés à faciliter la coordination, et les services d'assistance correspondants; d) des services d'assistance technique fournis sur demande.</p> <p>En 2016-2017, la Division continuera à encourager l'exploitation des complémentarités du sous-programme avec des projets du Compte pour le développement, notamment ceux relevant de la huitième tranche intitulés « Renforcement des moyens dont disposent les administrations nationales pour promouvoir l'intégration sociale des jeunes dans un climat de violence</p>			
b) Renforcement des moyens techniques dont disposent les organismes à vocation sociale pour mieux analyser les questions sociales et améliorer les retombées et l'efficacité de l'action menée par les pouvoirs publics dans ce domaine	<p>b) i) Nombre d'organismes à vocation sociale qui appliquent les recommandations de la CEPALC pour mieux analyser les questions sociales et améliorer les retombées et l'efficacité de l'action menée par les pouvoirs publics dans ce domaine</p>				

	<p>2012-2013 : s.o. 2014-2015 (estimation) : s.o. 2016-2017 (objectif) : 5</p> <p>ii) Pourcentage de bénéficiaires d'une assistance technique qui déclarent que l'analyse et les recommandations de la CEPALC sur les questions sociales les ont aidés à concevoir des politiques destinées à améliorer les retombées et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics</p> <p>2012-2013 : 65 2014-2015 (estimation) : 67 2016-2017 (objectif) : 68</p>	<p>et d'insécurité croissantes, dans le cadre de programmes innovants et de politiques fondées sur l'analyse des faits » et « La fin des inégalités : renforcement du cadre institutionnel des politiques sociales », qui devraient être mis en œuvre courant 2016. Par ailleurs, le projet interrégional intitulé « Promotion de l'égalité : renforcement des moyens dont disposent certains pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement de l'emploi et de développement social axés sur l'égalité » sera également mis en œuvre au cours de cette période. Ces projets compléteront les activités financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique, car ils contribueront à la mise au point de systèmes de protection sociale régis par le principe du respect des droits fondamentaux et aideront les institutions sociales à concevoir des politiques plus complètes et plus efficaces de réduction de la pauvreté et des inégalités.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme, la Division continuera, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, à aider les pays de la région à mettre au point des méthodes et à analyser leurs politiques en vue de lutter contre la pauvreté touchant les enfants (CEPALC/UNICEF), d'améliorer la protection sociale et la sécurité alimentaire (CEPALC/FAO), de lutter contre la faim et la malnutrition [CEPALC/Programme alimentaire mondial (PAM)] et de répondre aux besoins des jeunes (CEPALC/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et CEPALC/Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, entre autres).</p>	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>	<i>Impact</i>		
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>
Services consultatifs	16	18	19
Séminaires/ateliers	5 (75)	5 (75)	5 (75)
Bourses de perfectionnement	1	1	1
Projets opérationnels	2	2	2
Total	24	26	27
	<p>En 2012-2013, dans le cadre du sous-programme, la Division s'est attachée à intégrer dans les politiques sociales le principe du respect des droits fondamentaux; elle a continué de mettre au point et d'actualiser des bases de données et des méthodes, comme la méthode de calcul du coût de la faim (adoptée par la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Équateur et le Pérou) et celle de la mesure de la pauvreté touchant les enfants dans toutes ses dimensions; elle a proposé que des systèmes de protection sociale et de soins accessibles à tous soient mis en place et que des programmes de transferts monétaires assortis de conditions soient analysés rigoureusement et diffusés.</p> <p>En particulier, 11 organismes d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté des programmes et des politiques de protection sociale et de soins fondés sur le principe du respect des droits fondamentaux, conformément aux conseils et aux recommandations de la CEPALC. De plus, des progrès ont été faits dans la définition de priorités stratégiques relatives à la situation des personnes handicapées. C'est ainsi qu'a été créé un comité chargé de poursuivre le dialogue avec les personnes handicapées de la région des Caraïbes et de faire reconnaître leurs droits. En coopération avec le Département national de planification de la Colombie, la CEPALC a contribué à analyser la structure et le financement de son système de protection sociale et formulé des propositions en vue de le consolider. Le Gouvernement colombien a invité la CEPALC à participer à l'analyse visant à renforcer les villes colombiennes en les associant à un projet à long terme. Le Conseil national de politique économique et sociale a adopté une politique nationale visant à consolider le système des villes colombiennes compte tenu des résultats de cette analyse, notamment de l'étude menée par la CEPALC sur les politiques sociales des villes.</p>		

En 2014-2015, la Division fournit des services consultatifs aux pays qui en font la demande pour les aider à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier à éliminer la faim et à consolider leurs politiques sociales et leurs systèmes de protection sociale. Ainsi, l'Équateur et le Pérou ont bénéficié de services consultatifs qui les ont aidés à examiner les progrès accomplis dans leurs projets conjoints de garantie d'une protection sociale plus ouverte, ainsi que de services de coopération technique qui leur ont permis d'élaborer une stratégie nationale pour l'égalité et l'élimination de la pauvreté. Le Ministère péruvien du développement et le PAM se sont réunis pour présenter et examiner la méthode utilisée et les premiers résultats obtenus dans le cadre de l'étude sur la lutte contre la dénutrition chronique au Pérou. En Équateur, le Conseil sur l'égalité entre les générations et le Conseil national pour les enfants et les adolescents a demandé à la CEPALC de l'aider à poser un diagnostic et à élaborer une politique sociale axée sur les relations entre les générations. Le Pérou a reçu une assistance technique pour constituer un groupe de travail chargé du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. En Colombie, le plan national de développement pour la période 2014-2018 devrait prendre en compte les recommandations formulées par la CEPALC dans une étude sur la lutte contre les inégalités et sur la protection sociale de la population rurale. Grâce aux services de coopération technique fournis par la CEPALC, de grands progrès ont été faits dans la création d'une base de données destinée à recueillir des informations sur le coût du programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle lancé dans le département d'Antioquia, et dans l'évaluation de ses retombées.

En 2016-2017, au moins cinq pays devraient bénéficier des services d'assistance technique de la CEPALC pour mieux analyser les questions sociales et améliorer les retombées et l'efficacité de leurs politiques sociales, en les axant en particulier sur les droits de l'homme, la lutte contre les inégalités et la pérennité.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 5. Population et développement

<i>Entité responsable</i> : Division de la population de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 7, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (montant estimatif)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour intégrer les questions de population dans leurs politiques et programmes de développement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	338,8	338,8	360,5
		Consultants	19,5	13,8	14,7
		Voyages du personnel	40,4	47,0	44,3
		Bourses, subventions et contributions	35,9	36,5	36,5
		Total	434,6	436,1	456,0
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcement des moyens techniques dont disposent les parties concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement en vue d'élaborer des politiques et des programmes sociodémographiques	a) Nombre de bureaux nationaux de statistique ayant bénéficié de services de coopération technique qui ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations de la CEPALC lors de la préparation et de la conduite des recensements de la population et des logements et de l'évaluation de leurs résultats 2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7	<p>Dans le cadre du sous-programme, la Division mène des activités de renforcement des capacités sur les questions de population et de développement et en vue de l'application des accords internationaux tels que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ou le Consensus de Montevideo sur la population et le développement.</p> <p>Ces activités, dont le succès reposera sur les moyens d'analyse dont dispose la Division, comprendront : a) des services consultatifs dispensés aux États membres qui en feront la demande pour les aider à évaluer les tendances démographiques et à analyser les facteurs démographiques et leurs incidences sur les besoins du secteur social afin de leur permettre d'élaborer des politiques économiques et sociales; b) l'organisation de cours, d'ateliers et de séminaires permettant aux participants d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer les moyens techniques dont ils disposent pour surveiller les tendances démographiques, s'attaquer aux problèmes de population et de développement et suivre l'application des recommandations relatives à la réalisation des objectifs des accords internationaux, en particulier ceux qui concernent les peuples autochtones, l'analyse démographique et les résultats des recensements; c) l'élaboration de supports pédagogiques et la conduite de recherches dans l'optique de ces cours et ateliers.</p> <p>Pour garantir la bonne exécution de son programme de travail, la Division continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et à mettre à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des acteurs stratégiques, notamment les bureaux nationaux de statistique de la région et d'autres administrations nationales et infranationales, ainsi que les organisations non gouvernementales opérant aux niveaux régional et mondial, dont les réseaux universitaires et les centres de recherche, le FNUAP et d'autres entités compétentes des Nations Unies.</p>			
b) Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et d'autres accords internationaux portant sur ces questions, et dans la mise en œuvre des recommandations correspondantes	b) Nombre d'institutions ayant bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC qui ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations de la Commission en intégrant des considérations ethniques et le principe du respect des droits fondamentaux dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux concernés et la mise en œuvre des recommandations correspondantes 2012-2013 : 7 2014-2015 (estimation) : 9 2016-2017 (objectif) : 10				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	17	30	34	<p>En 2012-2013, la Division a renforcé les moyens techniques d'au moins sept institutions, en particulier dans les domaines de l'analyse démographique et des recensements (activités et résultats) et pour les questions relatives aux peuples autochtones. Pour ce faire : a) elle a fourni des services consultatifs sur la conduite des recensements à plus de la moitié des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, leur permettant de concevoir de meilleures méthodes d'analyse des données recensées; b) elle a organisé deux cours intensifs d'une durée de 3 mois et demi sur l'analyse démographique, auxquels ont participé 29 personnes venues de 15 pays, qui ont ainsi appris à mieux traiter les données issues des recensements; c) elle a organisé des ateliers sur la recherche de données de recensement pour des zones de faible étendue, sur la tabulation des données et sur les analyses thématiques, auxquels ont participé 120 personnes venues de pays d'Amérique latine et des Caraïbes; d) elle a offert à 50 participants venus de sept pays des services consultatifs sur les tendances sociodémographiques au sein des peuples autochtones et sur leur relation avec le développement, selon une démarche axée sur les droits de l'homme.</p> <p>En 2014-2015, le nombre de pays qui suivent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux concernés et la mise en œuvre des recommandations correspondantes devrait augmenter et englober la quasi-totalité de la région, étant donné que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement fera très prochainement l'objet d'une évaluation à l'occasion de son vingtième anniversaire (au moins 30 pays). Cela entraînera par contre-coup un accroissement de la demande de services de coopération technique dans les domaines du recensement et du traitement et de l'analyse des données sociodémographiques et pour la prise en compte des questions de population dans les politiques de développement. Il est prévu que pas moins de neuf institutions suivront les recommandations de la CEPALC en intégrant des considérations ethniques et le principe du respect des droits fondamentaux dans le suivi des progrès accomplis dans l'application des accords internationaux concernés. À ce jour, six pays ont bénéficié de services de coopération technique pour préparer et mettre au point des recensements de la population ou évaluer leurs résultats, en application des accords internationaux (Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Cuba, Paraguay et Pérou), et 230 représentants de 13 pays ont été formés pour utiliser le système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue (REDATAM) et effectuer des projections démographiques (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Uruguay, en Amérique latine, et Trinité-et-Tobago et Grenade, dans les Caraïbes).</p> <p>On estime par ailleurs que les bureaux nationaux de statistique d'au moins sept pays prendront des dispositions pour tenir compte des recommandations de la CEPALC lors de la préparation et de la conduite de recensements de la population et des logements et de l'évaluation de leurs résultats, étant donné que la plupart des pays de la région auront effectué ces recensements pour 2014 et auront besoin de services consultatifs pour en évaluer les résultats. De plus, il est prévu que pas moins de 20 institutions de la région solliciteront les services de coopération technique de la CEPALC pour le traitement et l'analyse des données recensées.</p>
Séminaires/ateliers	5 (80)	5 (80)	6 (95)	
Bourses de perfectionnement	2	2	3	
Projets opérationnels	1	1	1	
Total	25	38	44	

En 2016-2017, la Division continuera à donner plus de moyens aux États membres de la CEPALC pour procéder à des analyses démographiques et tenir compte des questions de population dans leurs politiques de développement. On estime que 10 institutions devraient suivre les recommandations de la CEPALC en intégrant des considérations ethniques et le principe du respect des droits fondamentaux dans le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations découlant des accords internationaux concernés. En outre, il est prévu qu'en 2016-2017, les bureaux nationaux de statistiques d'au moins huit pays prendront des dispositions pour tenir compte des recommandations de la CEPALC sur la préparation et la conduite des recensements de la population et des logements et sur l'évaluation de leurs résultats. Cette prévision est directement liée au nombre de demandes de traitement et d'analyse des données, qui devrait rester élevé. La CEPALC estime à une vingtaine le nombre d'institutions de la région qui feront appel à ses services de coopération technique pour exploiter au mieux les résultats de leurs recensements et les statistiques de l'état civil qu'ils auront recueillies.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 6. Développement durable et établissements humains

<i>Entité responsable</i> : Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 8, réalisations escomptées a) et b)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (Crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
<i>Objectifs</i> : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'intégrer les considérations de gestion de l'environnement dans les politiques économiques et sociales et l'aménagement du territoire selon une optique de développement durable et de prise en compte des changements climatiques		Consultants	59,6	49,9	53,1
		Voyages	55,9	62,6	59,0
		Bourses, subventions et contributions	26,3	33,9	33,9
		Total	141,9	146,4	146,0
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et les établissements humains	<p>a) i) Augmentation du nombre de gouvernements qui progressent dans l'application des registres des rejets et transferts de polluants et/ou contrôlent les coûts et dépenses environnementaux, conformément aux recommandations de la Commission</p> <p>2012-2013 : s.o. 2014-2015 (estimation) : s.o. 2016-2017 (objectif) : 2</p> <p>ii) Augmentation du nombre de gouvernements qui ont bénéficié des activités de renforcement des capacités de la Commission, qui considèrent avoir accru leur capacité globale d'évaluation de la performance environnementale, et/ou qui ont mis en place ou amélioré la comptabilité économique et environnementale intégrée qui sera utilisée dans les politiques et mesures de développement durable</p> <p>2012-2013 : s.o. 2014-2015 (estimation) : s.o. 2016-2017 (objectif) : 4</p>	<p>Le sous-programme prévoit des activités de renforcement des capacités dans les domaines du développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques et des mesures d'atténuation, et des établissements humains, dans le but d'intégrer des considérations de gestion de l'environnement dans les politiques économiques et sociales et l'aménagement du territoire.</p> <p>Ces activités prendront la forme de services consultatifs relatifs aux registres des rejets et transferts de polluants, aux coûts et aux dépenses environnementaux, aux méthodes et aux outils d'analyse pour les examens de performance environnementale et les évaluations de la durabilité, à la comptabilité environnementale et économique intégrée, à l'appui à la mise en œuvre du principe 10; ou d'ateliers réunissant plusieurs parties prenantes et consacrés au suivi des objectifs de développement durable et au dispositif d'application du principe de responsabilité, avec une attention particulière sur des objectifs et des cibles spécifiques relatifs à la consommation et à la production durables.</p> <p>Les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté les principes de développement durable et contribué activement aux processus mondiaux, y compris à la Conférence Rio +20 et à la conception du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Néanmoins, les gouvernements continuent de se heurter à de graves problèmes en ce qui concerne l'intégration des principes et concepts du développement durable dans les processus de prise de décisions au-delà du domaine de l'environnement. Le sous-programme s'efforcera donc de fournir aux pays des données et des outils analytiques portant sur l'environnement et la comptabilité environnementale et économique et qui font apparaître les conséquences des dégradations économiques et leurs conséquences financières. Des activités seront également entreprises pour renforcer les mécanismes visant à assurer la</p>			
b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres en Asie et dans le Pacifique pour	b) i) Pourcentage des participants aux activités de la CESAP plus aptes à produire, diffuser ou utiliser les statistiques				

<p>produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de sorte à favoriser un développement durable qui profite à tous et prenne notamment en compte la problématique hommes-femmes en Asie et dans le Pacifique</p>	<p>conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence</p> <p>2012-2013 : s.o. 2014-2015 (estimation) : s.o. 2016-2017 (objectif) : 4</p> <p>ii) Pourcentage de participants aux ateliers interrogés qui reconnaissent que le contenu les a aidés à renforcer leur capacité de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable relatifs au développement durable et aux établissements humains</p> <p>2012-2013 : s.o. 2014-2015 (estimation) : s.o. 2016-2017 (objectif) : 65</p>	<p>participation des citoyens et de la société civile, grâce à l'accès à l'information, à la participation et à des actions judiciaires concernant les questions d'environnement, comme cela a été énoncé par le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. À cet égard, le sous-programme appuiera les efforts déployés par les pays pour faire progresser la mise en œuvre d'un instrument régional visant à améliorer les droits d'accès à l'information, de participation et de justice en matière d'environnement. Il fournira des services consultatifs relatifs aux politiques et aux mécanismes de mise en œuvre du principe 10 au niveau national, y compris les registres des rejets et transferts de polluants. La période de mise en œuvre du sous-programme coïncidant avec la phase initiale de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, le sous-programme aidera les pays à suivre les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre le dispositif d'application du principe de responsabilité, et il permettra l'échange des expériences dans la mise en œuvre et le suivi entre les pays de la région de l'Amérique latine et les Caraïbes, l'objectif étant d'assurer une contribution régionale concertée à l'échelle mondiale.</p> <p>Ces activités viendront compléter celles dont l'exécution s'inscrit dans le cadre du projet prévu au titre du Compte pour le développement portant sur le renforcement de la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les problèmes sociaux et environnementaux essentiels et d'agir grâce à des informations de meilleure qualité, l'élaboration de stratégies fondées sur des données factuelles et la participation des parties prenantes, qui devrait être mis en œuvre au cours de la période 2016-2017. Des services consultatifs fournis à l'appui du principe 10 viendront compléter les mesures de renforcement des capacités prévues au titre du Compte pour le développement, et ils porteront sur des problèmes et préoccupations de mise en œuvre propres à chaque pays, aidant ainsi les pays à préparer la réunion intergouvernementale prévue au titre du Compte pour le développement.</p>		
<p><i>Produits (et nombre de participants)</i></p>	<p><i>Impact</i></p>			
	<p><i>Nombre effectif 2012-2013</i></p>	<p><i>Estimations 2014-2015</i></p>	<p><i>Prévisions 2016-2017</i></p>	<p>L'un des principaux obstacles sur la voie du développement durable est le manque d'outils et de données analytiques qui rendraient la détérioration de l'environnement et ses conséquences visibles pour les décideurs et le public et permettraient de les quantifier. La Commission a aidé les pays à surmonter ces obstacles, que ce soit en organisant des formations ou en appuyant les mécanismes intergouvernementaux.</p>
<p>Services consultatifs</p>	<p>12</p>	<p>12</p>	<p>13</p>	
<p>Séminaires et ateliers</p>	<p>5 (75)</p>	<p>5 (75)</p>	<p>6 (95)</p>	
<p>Bourses de perfectionnement</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	
<p>Projets opérationnels</p>	<p>2</p>	<p>4</p>	<p>4</p>	
<p>Total</p>	<p>20</p>	<p>22</p>	<p>24</p>	<p>Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la Commission a aidé 10 pays à se préparer à appliquer les conclusions du Sommet Rio +20 et à en assurer le suivi, notamment en lançant, en tant que secrétariat technique, l'élaboration d'un instrument régional sur la poursuite de la mise en œuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui porte sur l'accès à l'information, la participation et la justice en matière d'environnement (processus du principe 10), en apportant une perspective régionale et en proposant des espaces</p>

de débat sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. La Commission a aidé les pays à élaborer et à diffuser une méthode, des outils et des bases de données destinés à évaluer les incidences des changements climatiques sur les zones côtières et maritimes de la région. La majorité des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, la République dominicaine et Cuba ont adopté cette méthode.

Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la Commission assurera une coopération technique à 19 pays grâce à des activités de formation et à un appui continu au processus du principe 10, au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, y compris des activités de préparation des réunions du Forum politique de haut niveau. La Commission appuie actuellement la Colombie, El Salvador et le Pérou dans la mise en œuvre de la méthode d'évaluation des incidences des changements climatiques sur les zones côtières et maritimes de la région.

L'exercice biennal 2016-2017 correspondra à la première étape de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. La Commission devrait fournir des services consultatifs à au moins 10 pays pour les aider à élaborer leur cadre de suivi. Les activités visant à renforcer la capacité des gouvernements et de la société civile de générer, d'analyser et d'interpréter les données relatives à l'environnement et d'agir en conséquence, se poursuivront afin de soutenir les efforts déployés par les pays en faveur du développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Selon les estimations de la Commission, au moins quatre pays participant aux activités renforceront leur capacité de générer, de diffuser et d'analyser des données relatives à l'environnement et au développement durable, ainsi que leurs mécanismes juridiques et institutionnels qui permettent aux citoyens d'avoir accès à l'information, de participer à la prise de décisions et d'avoir accès à la justice sur des questions environnementales.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 7. Ressources naturelles et infrastructures

<i>Entité responsable</i> : Division de l'infrastructure et des ressources naturelles de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 9, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013</i> <i>(dépenses</i> <i>effectives)</i>	<i>2014-2015</i> <i>(Crédits</i> <i>ouverts)</i>	<i>2016-2017</i> <i>(montant</i> <i>prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer la capacité technique et institutionnelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'infrastructure afin de promouvoir le développement socioéconomique et la compétitivité		Consultants	50,7	49,8	53,0
		Voyages	53,1	62,5	58,8
		Bourses, subventions et contributions	29,3	29,0	29,0
		Total	133,1	141,3	140,8
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer et de mettre en œuvre des politiques et des outils favorisant la gestion durable des ressources naturelles	a) Augmentation du nombre d'États membres qui appliquent les recommandations de la Commission dans l'évaluation et la mise en œuvre de politiques et d'outils pour la gestion durable des ressources naturelles 2012-2013 : 7 2014-2015 (estimation) : 8 2016-2017 (objectif) : 9	Le sous-programme prévoit des activités de renforcement des capacités dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles, de l'infrastructure et de la logistique et de la mobilité, en tenant dûment compte des mécanismes d'intégration régionale. Les activités prendront les formes suivantes : a) fourniture, sur demande, de services consultatifs aux États membres de la Commission, aux organisations compétentes et aux autres parties prenantes; b) organisation d'ateliers techniques, de séminaires, octroi de bourses et organisation de tables rondes afin d'encourager les échanges de meilleures pratiques et les discussions entre les représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes; c) élaboration d'études techniques et de supports didactiques pour le secteur privé et les organisations gouvernementales et autres afin d'améliorer la compréhension, l'évaluation et la mise en œuvre de politiques publiques et de réglementations rationnelles concernant la gestion des ressources naturelles, des mécanismes innovants et coopératifs d'investissement dans les infrastructures, la fourniture de services publics et l'infrastructure, l'efficacité énergétique, la logistique et le transport, en vue de promouvoir la productivité, la durabilité environnementale et l'équité aux plans national et régional, dans le cadre des objectifs de développement durable et des mécanismes d'intégration régionale.			
b) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies globales et durables dans les domaines de l'infrastructure, de la logistique et de la mobilité, en tenant dûment compte des mécanismes d'intégration régionale	b) i) Augmentation du nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, après avoir bénéficié de services de coopération technique de la Commission, s'appuient sur les recommandations reçues pour l'élaboration de politiques globales de gestion de l'infrastructure, de la logistique et de la mobilité 2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7 ii) Augmentation du nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, après avoir bénéficié de services de coopération technique, participent à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies régionales dans les domaines de l'infrastructure, de la logistique et de la mobilité qui vont dans le sens des	Le projet de la neuvième tranche du Compte pour le développement portant sur l'intégration logistique visant à favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles des pays d'Amérique latine, dont l'exécution est prévue en 2016-2017, viendra compléter le financement du programme ordinaire de coopération technique et mettra l'accent sur le renforcement de la capacité des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes de jouer un rôle essentiel en matière de logistique en encourageant une utilisation plus diversifiée et une exploitation durable des ressources naturelles. Le projet portera principalement sur le changement des politiques et la coordination nécessaire aux plans			

	recommandations formulées par la Commission			sous-régional et régional en vue d'utiliser les ressources naturelles de manière proactive et plus dynamique, et sur la création de chaînes de valorisation régionales et intra-régionales à l'appui d'un développement et de changements structurels inclusifs en Amérique latine et dans les Caraïbes.
	2012-2013 :			2
	2014-2015 (estimation) :			4
	2016-2017 (objectif) :			6
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<p>Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la Commission a fourni des services de coopération technique à au moins sept pays en matière de conception, d'évaluation et de mise en œuvre de stratégies et d'outils permettant la gestion durable des ressources naturelles. L'aide que la Commission fournit aux États Membres pour la conception de politiques cohérentes et intégrées sur la logistique et la mobilité dans la région mésoaméricaine a été saluée dans deux déclarations ministérielles, et son appui a été sollicité pour la conception et la mise en œuvre du plan visant à faire progresser ces politiques. La Commission a également fourni des services de coopération technique aux pays de la région aux fins de la formulation d'un programme régional sur l'eau pour les Amériques, présenté à l'occasion du volet régional du sixième Forum mondial de l'eau. Par ailleurs, elle a fourni des services de coopération technique à la Communauté des Caraïbes grâce à l'organisation de séminaires, de stages et de tables rondes sur l'infrastructure et les politiques de transport et de logistique en vue d'aboutir à une politique commune d'intégration régionale, moyennant quoi les États membres participants se sont mis d'accord sur un plan d'action.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la Commission prévoit de fournir des services de coopération technique à au moins huit pays pour les aider à renforcer leurs capacités nationales en matière de conception des politiques de logistique et de mobilité dans une perspective régionale, et de promouvoir un dialogue politique visant à renforcer le cadre institutionnel mésoaméricain et son harmonisation avec d'autres initiatives d'intégration physique, en particulier le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). En 2014, une réunion des ministres des transports a été organisée conjointement par la Commission et le Secrétaire général du SIECA, à laquelle ont participé 19 représentants de pays de la région. À la suite de cette réunion, les ministres ont renforcé les mandats de la Commission, demandant : a) la tenue de six ateliers nationaux afin de débattre, au niveau national, de la mise en œuvre d'une politique logistique dans une perspective régionale; b) l'élaboration d'un document présentant la feuille de route pour la mise en œuvre de la future politique logistique dans les pays parties au SIECA (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Panama). Ces documents et recommandations seront présentés à la réunion des</p>
Services consultatifs	12	14	14	
Séminaires et ateliers	4 (60)	4 (60)	5 (50)	
Bourses de perfectionnement	1	1	1	
Projets opérationnels	1	1	1	
Total	18	20	21	

présidents du SIECA au cours du deuxième trimestre de 2015. D'autres activités de coopération technique dans les domaines de l'efficacité énergétique, des transports, des investissements dans l'infrastructure économique et de l'intégration physique régionale sont également prévues.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme devrait permettre la poursuite de la mise en œuvre des activités de coopération technique relatives à l'établissement de cadres réglementaires pour les services d'utilité publique, les investissements et les politiques régionales favorables à la gestion durable des ressources naturelles, de la logistique et des services d'infrastructure. La Commission prévoit que huit pays au moins appliqueront ses recommandations dans ces domaines. Les premières avancées concrètes vers une politique cohérente et intégrée de logistique pour les pays mésoaméricains devraient en particulier avoir été faites.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 8. Statistiques

<i>Entité responsable</i> : Division de statistique de la CEPALC		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 8, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (Crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine de collecter, d'utiliser et de compiler des données statistiques pertinentes, exactes et à jour pour l'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales des pays de la région		Consultants	630,6	731,3	778,1
		Voyages	78,6	78,5	73,9
		Bourses, subventions et contributions	27,1	27,4	27,4
		Total	736,3	837,2	879,4
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et d'adopter des politiques fondées sur des données factuelles	<p>a) i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives mises en œuvre par les pays pour appliquer les recommandations de la Commission visant à élaborer des statistiques de suivi des tendances économiques, environnementales et sociales</p> <p>2012-2013 : 9 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 11</p> <p>ii) Pourcentage de participants aux ateliers de formation qui considèrent que les recommandations de la Commission les ont aidés à progresser dans le suivi des questions sociales et des objectifs de développement durable</p> <p>2012-2013 : 75 2014-2015 (estimation) : 78 2016-2017 (objectif) : 80</p>	<p>Le sous-programme prévoit des activités de renforcement des capacités dans les domaines des statistiques économiques, environnementales et sociales, à l'appui du Système de comptabilité nationale et dans l'objectif de renforcer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux. Les activités destinées à renforcer les capacités des décideurs et des parties prenantes de la région prendront la forme de services consultatifs, de missions d'assistance technique, d'ateliers de formation et de séminaires.</p> <p>En vue de renforcer leur capacité de collecter, de compiler, d'archiver, d'analyser et de diffuser des statistiques officielles et des indicateurs dans le domaine de la comptabilité nationale et des statistiques sociales et environnementales, il est prévu que l'assistance technique soit fournie, sur demande, à au moins 15 pays de la région. Ces activités de coopération technique viseront également à renforcer les capacités des États membres de la Commission de produire des données de grande qualité destinées à aider la prise de décisions, avec une attention particulière pour les recensements, et les statistiques et les indicateurs économiques de base.</p> <p>Des ateliers de formation seront organisés afin de renforcer les capacités du personnel technique des bureaux de statistique nationaux de calculer et d'analyser les indicateurs, de concevoir des méthodes d'échantillonnage, de réaliser des analyses de données et d'utiliser des méthodes économétriques pour destinées à évaluer les incidences des politiques publiques, ainsi que de produire des statistiques comptables annuelles et trimestrielles. Plus de 200 participants venus d'au moins 10 pays de la région devraient pouvoir assister aux ateliers.</p> <p>Des séminaires nationaux et régionaux seront organisés afin de débattre de l'utilisation d'indicateurs économiques et sociaux pour suivre les cibles se rapportant à l'emploi, à la pauvreté et à l'inégalité prévues dans les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015,</p>			
b) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale et d'améliorer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux	b) Nombre d'institutions ayant bénéficié des services de coopération technique qui ont adopté de nouvelles mesures visant à mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale et à renforcer l'intégration régionale des systèmes de comptabilité nationale, en application des recommandations de la Commission				

	2012-2013 :	6		ainsi que de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale et des statistiques sur les services non-financiers. Le sous-programme créera également des synergies avec le projet de la neuvième tranche du Compte pour le développement portant sur le renforcement des capacités statistiques de concevoir des indicateurs macroéconomique et de développement durable dans les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Asie-Pacifique, qui viendront compléter d'autres activités visant à accroître les capacités techniques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances économiques, environnementales et sociales et de formuler des politiques fondées sur des données factuelles. Des synergies devraient également être créées avec la composante régionale correspondante du programme sur les statistiques et les données de la dixième tranche du Compte pour le développement, qui devrait être exécutée au cours de l'exercice biennal 2016-2017.
	2014-2015 (estimation) :	7		
	2016-2017 (objectif) :	8		Le sous-programme continuera d'établir des partenariats avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, le PNUD, la Banque mondiale, des organisations sous-régionales, telles que le Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, Panama et la République dominicaine, la Communauté des Caraïbes, la Banque centrale des Caraïbes orientales, la Communauté andine, et les organismes du système des Nations Unies présents dans la région.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	30	30	35	Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, neuf pays ont mis en œuvre les recommandations de la Commission concernant l'élaboration d'une méthode pour les enquêtes sur les ménages après avoir bénéficié de la coopération technique offerte dans le cadre du sous-programme. Ils ont ainsi pu concevoir des études et des méthodes plus efficaces et harmonisées entre les pays, ce qui a permis de renforcer la capacité d'élaborer des politiques publiques. De même, avec l'appui de la Commission, six pays ont adopté de nouvelles mesures pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale.
Séminaires et ateliers	3 (60)	4 (60)	4 (60)	
Bourses de perfectionnement	2	2	2	
Projets opérationnels	4	3	3	
Total	39	39	44	Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, il est prévu que le nombre de pays appliquant les recommandations de la Commission portant sur l'amélioration de la conception des enquêtes sur les ménages et l'adoption de nouvelles mesures visant à adopter le Système de comptabilité nationale devrait passer à dix et sept, respectivement, et que la capacité des gouvernements et des bureaux nationaux de statistique de la région d'élaborer, de suivre et d'analyser les statistiques et indicateurs sur la base d'une méthode commune soit renforcée. À ce jour, la Bolivie, Cuba, El Salvador, Panama et l'Uruguay ont bénéficié d'une aide dans ces domaines.
				Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le sous-programme continuera d'apporter un appui aux pays de la région pour renforcer leur capacité de concevoir des indicateurs qui soient comparables d'un pays à l'autre, viables sur le long terme, et qui puissent être suivis et mis à jour par les bureaux nationaux de statistique sans aide extérieure. Ainsi, au moins 11 politiques,

mesures et initiatives seront décidées ou prises par les pays de la région en vue de développer ou de continuer d'améliorer les statistiques permettant de suivre les tendances économiques, environnementales et sociales, et au moins huit institutions auront adopté de nouvelles mesures pour appliquer le système de comptabilité nationale et renforcer l'intégration régionale des systèmes nationaux de statistique, conformément aux recommandations de la Commission.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 9. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

<i>Entité responsable</i> : Bureau sous-régional de la CEPALC pour le Mexique et l'Amérique latine		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 12 : activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine, réalisations escomptées a) et b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (Crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer la capacité institutionnelle des pays de la sous-région de concevoir, d'évaluer, de promouvoir et d'appliquer des politiques et des mesures favorables à un développement économique et social durable et équitable		Personnel temporaire pour les réunions	43,1	–	–
		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	73,7	150,3	160,6
		Consultants	71,9	77,9	83,2
		Voyages	112,3	104,2	98,2
		Bourses, subventions et contributions	19,7	27,6	27,6
		Total	320,7	360,0	369,6
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines du développement socioéconomique, de l'intégration et du développement de la productivité, avec un accent sur les changements structurels et l'égalité multidimensionnelle	a) Augmentation du nombre d'institutions qui, ayant bénéficié des services de coopération technique de la Commission, appliquent les recommandations dans les domaines du développement socioéconomique, de l'intégration et du développement de la productivité, l'accent étant mis sur les changements structurels et l'égalité multidimensionnelle 2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7	Le sous-programme prévoit des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'énergie et de l'intégration énergétique et de l'adaptation inclusive et durable aux changements climatiques, avec une période de transition adaptée vers des économies à faible émission de carbone et une stimulation conjointe de la réalisation des objectifs de développement durable et l'essor économique de certains secteurs, y compris le développement agricole et la sécurité alimentaire, l'intégration et le développement de la productivité, l'accent étant mis sur les changements structurels et l'égalité multidimensionnelle. Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Bureau sous-régional. Le renforcement des capacités sera réalisé grâce à : a) des services consultatifs destinés à répondre à des besoins spécifiques de nature plutôt technique; b) des ateliers de formation organisés aux niveaux sous-régional et national pour favoriser l'efficacité du transfert des connaissances; c) la production de documents pédagogiques sur les méthodes permettant de partager les expériences; d) l'aide à la création ou la création de réseaux de compétences locales, afin de resserrer les liens entre les pays en développement grâce à l'échange des meilleures pratiques.			
b) Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines de	b) i) Augmentation du nombre d'institutions qui, ayant bénéficié des services de coopération technique de la Commission, appliquent les recommandations dans les domaines de l'énergie et de l'intégration énergétique et de l'adaptation inclusive et durable aux changements climatiques, avec				

<p>l'énergie et de l'intégration énergétique et de l'adaptation inclusive et durable aux changements climatiques, avec une période de transition adaptée vers des économies à faible émission de carbone et une stimulation conjointe de la réalisation des objectifs de développement durable et l'essor économique de certains secteurs, y compris le développement agricole et la sécurité alimentaire</p>	<p>une période de transition adaptée vers des économies à faible émission de carbone et une stimulation conjointe de la réalisation des objectifs de développement durable et l'essor économique de certains secteurs, y compris le développement agricole et la sécurité alimentaire</p> <table border="0"> <tr> <td>2012-2013 :</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2014-2015 (estimation) :</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2016-2017 (objectif) :</td> <td>7</td> </tr> </table> <p>ii) Pourcentage des participants aux stages de renforcement des capacités dispensés par la Commission qui saluent l'utilité des méthodes, techniques et outils mis à leur disposition s'agissant de l'adaptation inclusive et durable aux changements climatiques, avec une période de transition adaptée vers des économies à faible émission de carbone et une stimulation conjointe de la réalisation des objectifs de développement durable et l'essor économique de certains secteurs</p> <table border="0"> <tr> <td>2012-2013 :</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>2014-2015 (estimation) :</td> <td>83</td> </tr> <tr> <td>2016-2017 (objectif) :</td> <td>85</td> </tr> </table>	2012-2013 :	5	2014-2015 (estimation) :	6	2016-2017 (objectif) :	7	2012-2013 :	80	2014-2015 (estimation) :	83	2016-2017 (objectif) :	85	<p>Le sous-programme permettra également de tirer parti des effets de synergie avec le projet de la neuvième tranche du Compte pour le développement portant sur le renforcement de la capacité des pays d'Amérique centrale d'élaborer des politiques et stratégies énergétiques durables, qui sera exécuté au cours de l'exercice 2015-2016, et il viendra compléter les activités du programme régional de coopération technique. Il visera particulièrement à aider les pays dans leur recherche de solutions énergétiques durables, en prenant en compte les principes d'intégration et d'équité sociales ainsi que les possibilités offertes par la coopération régionale pour faire face à des situations contraires, l'environnement économique, géopolitique et énergétique actuel, les résolutions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) et d'autres engagements internationaux, en particulier ceux qui ont trait à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que le Cadre de suivi mondial.</p> <p>De même, le projet de la dixième tranche du Compte pour le développement, portant sur le renforcement des capacités de certains pays d'Amérique centrale et du Sud de concevoir et d'appliquer des politiques industrielles et commerciales à l'aide de tableaux entrées-sorties, qui devrait être exécutée au cours de l'exercice biennal 2016-2017, permettra de compléter le financement du programme régional de coopération technique en mettant l'accent sur la nécessité de concevoir des outils quantitatifs régionaux sur la base de données solides tirées de la comptabilité nationale. Il portera avant tout sur les tableaux entrées-sorties nationaux et régionaux qui permettent la formulation de politiques publiques par le recensement des indicateurs relatifs à la part de la valeur ajoutée nationale dans les exportations et à la part de l'emploi par rapport aux activités de production et d'exportation, et des chaînes de valorisation nationales et internationales au niveau sectoriel, notamment. Ils seront également indispensables pour suivre les avancées dans la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015.</p> <p>Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, on continuera de nouer des partenariats à différents niveaux et de tirer profit des forces, capacités et synergies existantes avec les acteurs clefs des secteurs public et privé, ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la sous-région. Le sous-programme continuera de renforcer ses capacités internes en faisant appel à des services consultatifs de courte durée, ainsi qu'à des experts et consultants spécialisés dans des domaines nouveaux.</p>
2012-2013 :	5													
2014-2015 (estimation) :	6													
2016-2017 (objectif) :	7													
2012-2013 :	80													
2014-2015 (estimation) :	83													
2016-2017 (objectif) :	85													

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	167	120	120	<p>Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, 11 institutions de la sous-région ont tenu compte des analyses et recommandations de la Commission pour la formulation des politiques publiques et la mise en œuvre de mesures spécifiques dans le domaine des politiques sociales, du développement durable, des politiques macroéconomiques, de l'innovation et de la technologie. En outre, six institutions de la sous-région ont pris en compte l'analyse et les recommandations de la Commission pour la formulation de politiques et mesures en faveur du développement de la productivité, du commerce et de l'intégration. En outre, 21 institutions de la sous-région ont pris en compte l'analyse et les recommandations de la Commission pour la formulation de politiques et mesures en faveur du développement durable, notamment en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la Commission estime qu'au moins 6 pays (El Salvador, Guatemala, Haïti, Mexique, Nicaragua et République dominicaine) mettront en œuvre les recommandations formulées dans le cadre des services de coopération technique prévus dans le sous-programme, dans les domaines du développement socioéconomique, sur des questions telles que les chaînes de valorisation mondiales, l'approvisionnement en énergie, les politiques sociales, la politique budgétaire et les statistiques. Au niveau régional, dans le domaine de l'énergie et de l'intégration énergétique, le sous-programme propose des services de coopération technique au Système d'intégration de l'Amérique centrale et s'occupe de mettre à jour la matrice des actions d'intégration énergétique pour l'Amérique centrale jusqu'en 2030. En ce qui concerne le développement agricole et les changements climatiques, le sous-programme, en coopération avec les ministères du Conseil agricole d'Amérique centrale, a organisé des stages pour former des représentants du secteur public à concevoir des outils de gestion des risques, y compris des assurances agricoles, des dispositifs de gestion de l'eau et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Le sous-programme a continué de fournir des services de coopération technique à ses pays membres de la sous-région portant sur les politiques industrielles et les stratégies d'innovation en vue de concevoir des approches intégrées pour l'introduction des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valorisation mondiales, le développement de la productivité et de la compétitivité et les politiques industrielles. Enfin, le sous-programme continuera à promouvoir la coopération Sud-Sud entre ses pays membres, à l'exemple de la coopération réussie entre l'Institut mexicain de géographie et de statistique et l'Institut haïtien de statistique et d'informatique aux fins de l'élaboration d'un indicateur mesurant l'activité économique.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, la Commission prévoit que sept pays au moins de la sous-région appliqueront les recommandations formulées à l'occasion de ses services consultatifs, avec pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines suivants : mise en œuvre, suivi et évaluation du programme de développement pour l'après-2015; viabilité des finances et de la dette publiques; utilisation de matrices entrées-sorties pour appuyer la production et les exportations; plans pour l'adaptation aux changements climatiques, gestion des risques et assurances. En particulier, la Commission prévoit de continuer de faire progresser l'intégration énergétique des pays d'Amérique centrale, en se fondant sur les résultats déjà obtenus avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale.</p>
Séminaires et ateliers	3 (292)	3 (150)	3 (150)	
Bourses de perfectionnement	7	8	10	
Projets opérationnels	9	5	4	
Total	186	136	137	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 10. Activités sous-régionales dans les Caraïbes

<i>Entité responsable</i> : Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017 : Programme 18, sous-programme 13, réalisation escomptée a)</i>		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (Crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer le processus de développement durable dans les Caraïbes et resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique latine		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	53,7	292,8	330,1
		Consultants	31,0	35,0	39,5
		Voyages	66,8	66,7	62,9
		Bourses, subventions et contributions	28,9	30,4	30,4
		Total	180,4	424,9	462,9
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental	<p>a) i) Nombre de pays ayant utilisé les recommandations issues de la recherche et des services consultatifs de la Commission pour formuler et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des mesures visant à venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental</p> <p>2012-2013 : 5 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 7</p> <p>ii) Pourcentage des participants aux ateliers qui affirment que les services de coopération technique de la Commission leur ont permis de renforcer leurs capacités de formuler des politiques, des programmes et des mesures visant à venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental</p> <p>2012-2013 : 75 2014-2015 (estimation) : 76 2016-2017 (objectif) : 80</p>	<p>Le sous-programme prévoit des activités de renforcement des capacités dans les domaines du développement économique, social et environnemental dans la sous-région en vue de renforcer le processus de développement durable dans les Caraïbes et de resserrer la coopération avec l'Amérique latine.</p> <p>Le programme de travail s'appuiera sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Bureau sous-régional. Les activités de renforcement des capacités prendront notamment les formes suivantes : a) organisation d'ateliers et de séminaires pour accroître les connaissances et appuyer le renforcement des capacités d'évaluation des catastrophes naturelles et de formulation de stratégies, politiques et mesures de réduction des risques aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets; réforme des politiques commerciales en vue d'accroître la compétitivité; suivi des accords et des résultats commerciaux, du rôle des technologies de l'information et de la communication au service du développement et de la gestion des connaissances, et des problèmes de développement relatifs à l'égalité entre les sexes, au handicap, à la protection sociale et à la migration, et à l'innovation scientifique et technique au service du développement durable; b) fourniture de services consultatifs aux États membres qui en font la demande, sur des questions relatives aux politiques macroéconomiques et à l'intégration régionale, aux technologies de l'information et des communications au service du développement, aux sociétés de l'information et aux économies du savoir, à l'égalité entre les sexes, aux questions sociales et démographiques, aux statistiques et à leur développement, au développement environnemental, à la préparation aux risques et à leur atténuation; c) préparation de documentation de recherche et d'études portant sur le développement économique, social et durable.</p>			

				<p>Le sous-programme bénéficiera des effets de synergie avec le projet de la neuvième tranche du Compte pour le développement portant sur le renforcement des capacités techniques des responsables des finances publiques de certains pays des Caraïbes dans le domaine de la gestion des finances publiques, qui viendra compléter les activités du programme ordinaire de coopération technique en mettant l'accent sur l'amélioration des connaissances et des compétences des responsables des finances publiques en matière de gestion des finances publiques et de prévision des dépenses et des recettes grâce à plusieurs ateliers de formation, et en favorisant l'intégration des meilleures pratiques et techniques aux systèmes et processus de gestion des finances publiques dans le cadre de missions consultatives techniques.</p> <p>Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, on continuera de nouer des partenariats à différents niveaux et de tirer profit des forces, capacités et synergies avec le siège de la Commission, le Bureau sous-régional du Mexique, le secrétariat de la Communauté des Caraïbes, le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le PNUD, le FNUAP et dans d'autres institutions, programmes et fonds spécialisés des Nations Unies, ainsi qu'avec les pays donateurs.</p>
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	<p>Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le sous-programme a continué d'aider les États Membres à élaborer et à renforcer les capacités institutionnelles, 45 spécialistes venant de 12 pays ayant bénéficié d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de la compilation et de la production, en temps voulu, de statistiques et d'indicateurs fiables relatifs à l'égalité entre les sexes, à l'analyse des échanges commerciaux, et à l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans la gestion des risques liés aux catastrophes. L'organisation d'un atelier a permis à 18 statisticiens spécialistes de la problématique hommes-femmes (dont 15 femmes) venus de huit pays différents de suivre une formation sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la production de données, l'analyse et la diffusion de statistiques et d'indicateurs nationaux, ainsi que sur les méthodes recommandées à l'échelle internationale pour la conception d'indicateurs sur l'égalité entre les sexes. Une enquête de suivi a montré qu'un certain nombre d'entre eux avaient utilisé avec succès leurs nouvelles connaissances et compétences dans leurs travaux, et qu'ils avaient formé à leur tour d'autres personnes, permettant ainsi de renforcer les capacités des gouvernements d'évaluer et de gérer les risques liés aux catastrophes.</p> <p>Avec l'appui de la Commission et du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications au service du développement, 15 fonctionnaires (dont 12 femmes) venus de cinq États membres et membres associés des Caraïbes ont suivi une formation sur la gestion des risques liés aux catastrophes, qui a mis l'accent sur la nécessité de mettre en adéquation les moyens informatiques et les informations nécessaires à la gestion des risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes. Les participants ont également étudié les applications technologiques existantes, y compris les avantages et inconvénients liés à leur utilisation.</p>
Services consultatifs	25	35	35	
Séminaires et ateliers	6 (60)	6 (60)	6 (60)	
Bourses de perfectionnement	0	0	0	
Projets opérationnels	3	3	4	
Total	34	44	45	

Le sous-programme a dispensé une formation sur l'utilisation de trois progiciels commerciaux, le Trade and the Competitiveness of Nations (TradeCAN 2009), le Module for the Analysis of Growth and International Commerce (MAGIC Plus) et le World Integrated Trade System (WITS), à 12 spécialistes (dont 7 femmes) venus de neuf États membres et membres associés des Caraïbes. Les participants ont appris comment élaborer des stratégies commerciales fondées sur des données factuelles, et renforcer les capacités des chercheurs et des négociateurs commerciaux de faire preuve de davantage de rigueur dans l'analyse des politiques pour étayer de futures négociations commerciales.

Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la Commission s'attend à ce qu'au moins six pays de la sous-région appliquent les recommandations formulée dans le cadre de la coopération technique prévue par le sous-programme. Des ateliers et des séminaires seront organisés afin de renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de préparation, d'analyse et de diffusion des données, et de les sensibiliser à cette question. Le sous-programme visera en particulier à élargir l'accès des utilisateurs aux données de recensement et d'accroître les niveaux de la prise de décisions fondées sur des données factuelles et des résultats de recherche. À cette fin, des ateliers de renforcement des capacités en matière d'analyse et de diffusion des données recueillies lors de récentes enquêtes de recensement seront proposés aux plans régional et national. Dans le domaine du développement social, l'assistance technique sera axée sur l'élaboration de projections démographiques à 15 ans, dans le but de renforcer la fiabilité des indicateurs démographiques et sociaux. Les gouvernements de la sous-région disposeront ainsi d'estimations démographiques plus précises qui les guideront dans la formulation de politiques efficaces. En 2014, une assistance technique a été fournie à : la Jamaïque, sur les prévisions économiques et sectorielles; à Antigua-et-Barbuda, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Sainte-Lucie, sur le commerce et la formulation des politiques économiques axées sur la diversification, le développement des exportations et l'amélioration de la résilience économique; au Guyana, sur certains domaines clefs de la performance économique et de l'élaboration des politiques; et aux Bahamas et au Belize, sur les difficultés rencontrées par ces pays en 2014 et les perspectives pour 2015. Enfin, les pays recevront une assistance technique pour appuyer l'action des pouvoirs publics face au maraudage et pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le maraudage est un problème de plus en plus préoccupant pour les pays des Caraïbes, et cette aide servira de base à l'élaboration de stratégies ciblant les jeunes des zones rurales, les agriculteurs, les femmes, les institutions chargées de faire respecter la loi et la justice, ainsi que les vendeurs et les transformateurs de produits agricoles, et visant à en réduire les incidences à court terme. En 2014, une étude sur le maraudage en Jamaïque a été présentée à 22 hauts fonctionnaires du Ministère de l'agriculture. Globalement, ces initiatives permettront d'accroître la capacité des pays concernés de résoudre les problèmes se posant sur les plans économique, social et du développement durable.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, la coopération technique devrait permettre à au moins sept pays d'appliquer les recommandations de la Commission dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de la réduction des risques, du suivi des accords et des résultats commerciaux, de la réforme des politiques commerciales, des technologies de l'information et des communications au service du développement, du handicap, des migrations, de la conception d'indicateurs sociaux, et de la science, des techniques et de l'innovation au service du développement. En outre, afin d'aider les décideurs à adopter des stratégies et des politiques

appropriées pour faire face aux défis posés par le développement, des séminaires seront organisés pour promouvoir : a) le renforcement de la résilience et la réduction des risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes; b) des stratégies d'innovation en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En ce qui concerne le Programme de comparaison internationale, un atelier régional devrait être organisé pour les experts des comptes nationaux et des prix des bureaux nationaux de statistique, aux fins de renforcer les capacités du personnel technique. Il devrait assurer la poursuite de la participation des pays des Caraïbes au Programme, et faciliter la production de parités de pouvoir d'achat mises à jour au niveau régional. Enfin, un atelier régional sera organisé pour donner un aperçu général de la situation et dispenser une formation technique sur l'utilisation du module d'analyse de la croissance du commerce international et de la compétitivité des pays. Il devrait déboucher sur des recherches plus rigoureuses et analytiques concernant les politiques, et l'élaboration de stratégies fondées sur plus de données factuelles, avec notamment une meilleure hiérarchisation des secteurs et des activités afin de favoriser l'augmentation des exportations sur les principaux marchés.

5. Développement économique et social en Asie occidentale : 5 836 600 dollars

23.46 Les activités dans cette région sont exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et correspondent au programme 19, (Développement économique et social en Asie occidentale) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les activités mises en œuvre viseront à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et d'encadrement des pays membres en développement afin de leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes nationaux en faveur du développement durable, en particulier pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et donner suite aux recommandations issues des principales conférences des Nations Unies. Le programme prévoit également des interventions pour répondre aux besoins naissants des pays les moins avancés, des pays qui sortent d'un conflit et des pays en transition. On s'attachera en particulier à recenser et à tester les meilleures pratiques, à en favoriser l'adoption et l'adaptation et à promouvoir les échanges de connaissances dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie, des politiques sociales, des transports, de la mondialisation et des technologies de l'information et des communications.

Tableau 23.18 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	2 806,2	3 824,9	(30,1)	(0,8)	3 794,8	309,6	4 104,4
Consultants	354,5	568,6	(51,2)	(9,0)	517,4	42,4	559,8
Experts	14,2	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	452,3	516,7	(71,0)	(13,7)	445,7	21,0	466,7
Subventions et contributions	584,9	622,0	70,7	11,4	692,27	13,0	705,7
Total	4 212,1	5 532,2	(81,6)	(1,5)	5 450,6	386,0	5 836,6

Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

Entité responsable : Division du développement durable et de la productivité de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 19, sous-programme 1, réalisation escomptée a)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Mettre au point des stratégies et des plans d'action multisectoriels durables en faveur de la gestion intégrée des ressources naturelles		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	417,6	407,3	435,8
		Consultants	85,7	81,8	88,5
		Voyages du personnel	72,8	68,3	64,3
		Bourses, subventions et contributions	94,4	112,5	112,5
		Total	670,5	669,9	701,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des stratégies, plans et politiques en faveur de la gestion intégrée des ressources naturelles	a) Augmentation du nombre de politiques, stratégies et programmes intégrés de gestion des ressources naturelles dans les États membres 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : – 2016-2017 (objectif) : 3	En 2016-2017, le sous-programme s'articulera autour de trois axes thématiques : a) la gestion durable des ressources naturelles; b) la coopération et la coordination entre les secteurs de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie; c) les politiques, stratégies et cadres visant à atténuer les effets des changements climatiques, à s'y adapter et à réduire les risques de catastrophe. Les États membres tireront profit des outils de renforcement des capacités proposés par la CESAO dans les thématiques suivantes : la promotion des services fournis par les services d'assistance verts pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté; l'amélioration de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie en vue de donner suite aux objectifs liés au développement durable; l'accès aux services énergétiques modernes dans les zones rurales; la gestion intégrée des ressources en eau et le renforcement des capacités correspondantes dans le cadre du Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (AWARENET); l'éclairage des négociations des États arabes sur les enjeux et les évolutions mondiales liés aux changements climatiques; l'appui au Centre régional arabe du savoir sur les changements climatiques. Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de ce sous-programme prendront les formes suivantes : a) Promotion des politiques, prescriptions de politique et appui technique : des services consultatifs seront fournis à la demande des États membres en vue de répondre aux problèmes prioritaires entravant le développement durable dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de la sécurité alimentaire, de l'énergie, de la réduction des risques de catastrophe et autres secteurs connexes;			
b) Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la coopération et la coordination dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie	b) Augmentation du nombre de résolutions et recommandations tendant à renforcer la coopération régionale dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie, adoptées par les États membres de la CESAO 2012-2013 : 0 2014-2015 (estimation) : 0 2016-2017 (objectif) : 3				
c) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques, stratégies et cadres visant à atténuer les effets des changements climatiques, à s'y adapter et à réduire les risques de catastrophe	c) Augmentation du nombre d'États membres élaborant des politiques, stratégies et cadres visant à atténuer les effets des changements climatiques, à s'y adapter et à réduire les risques de catastrophe 2012-2013 : 0 2014-2015 (estimation) : 0 2016-2017 (objectif) : 3				

b) Renforcement des capacités des pouvoirs publics grâce à des séminaires et ateliers de formation, des bourses, des voyages d'étude, ainsi qu'au partage des connaissances et à la création de réseaux aux niveaux régional, sous-régional et national. Il est prévu d'organiser des ateliers de formation sur les thèmes suivants : « Répondre aux besoins et recenser les lacunes en vue de la création de processus régionaux et nationaux permettant de donner suite aux objectifs liés au développement durable »; « Accès aux services énergétiques modernes dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous »; « Formation technique spécialisée aux techniques de négociation à l'intention des États arabes ». On prévoit en outre d'offrir plusieurs bourses pour permettre aux États membres de participer à la Semaine arabe de l'eau organisée par l'Association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes, à la douzième Conférence de l'eau des pays du Golfe organisée par la Water Science and Technology Association, au Forum arabe de l'eau organisé par le Conseil arabe de l'eau et à la conférence annuelle du Forum arabe pour l'environnement et le développement, en vue de renforcer les capacités des ministères de l'environnement et du développement durable. Il est enfin prévu de mettre en place deux nouveaux services d'assistance verts dans deux États membres.

Une formation sur l'amélioration des techniques de négociation à l'intention des États arabes sera dispensée en coopération avec la Ligue des États arabes en vue de faire mieux comprendre le cadre d'action mondial en matière de changements climatiques et les difficultés qui empêchent les négociateurs de progresser vers de nouveaux accords sur les changements climatiques. La CESAO aidera également le Centre régional arabe du savoir sur les changements climatiques en donnant suite aux demandes de formation et de services liés aux changements climatiques présentées par ses États membres.

Les ressources du sous-programme serviront à compléter les activités menées au titre du Compte pour le développement dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau.

--	--	--	--

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	14	20	20	<p>En 2014-2015, les États membres ont tiré profit des outils de renforcement des capacités proposés par la CESAO sous la forme d'ateliers de formation, de services consultatifs et de bourses, dans les domaines de la production à faibles émissions de carbone, de l'efficacité énergétique, des changements climatiques et de la gestion de l'eau.</p> <p>Un certain nombre d'États ont mené les activités suivantes : mise en place et gestion d'un service d'assistance vert indépendant en matière de production à faibles émissions de carbone; établissement et examen du volet environnemental des plans de développement nationaux (Arabie saoudite et Jordanie); formulation d'objectifs et d'indicateurs de développement durable; atténuation des effets des changements climatiques.</p> <p>Plusieurs experts des États membres ont participé à la Semaine mondiale de l'eau, à une conférence sur les études en sciences sociales consacrées à l'eau dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et à la quarante et unième réunion du Congrès annuel de l'Association internationale des hydrogéologues sur les défis et stratégies liés aux eaux souterraines, avec l'appui du sous-programme.</p>
Séminaires/ateliers	19 (380)	20 (400)	20 (400)	
Bourses	1	2	2	
Projets opérationnels	–	–	1	
Total	34	42	43	

Des services d'analyse et de conseil seront fournis aux États membres dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de l'utilisation optimale de l'eau et de la réutilisation des eaux usées traitées. Les pays actuellement envisagés sont notamment, mais pas exclusivement, l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc, la Palestine, le Soudan, la Syrie et la Tunisie.

En 2016-2017, le sous-programme devrait permettre de renforcer les capacités des États membres dans les domaines suivants : a) la gestion durable des ressources naturelles; b) la coopération et la coordination régionales sur les ressources en eau, les questions énergétiques et la viabilité environnementale, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique; c) les politiques, stratégies et cadres d'action en matière d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à leurs effets et de réduction des risques de catastrophe. Plus précisément, l'action portera sur les axes suivants : la promotion des services d'assistance verts en matière de développement durable et d'élimination de la pauvreté; l'amélioration de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie, en vue de donner suite aux objectifs liés au développement durable; l'accès aux services énergétiques modernes dans les zones rurales; la gestion intégrée des ressources en eau et le renforcement des capacités correspondantes dans le cadre du réseau AWARENET; l'éclairage des négociations des États arabes sur les enjeux et les évolutions liés aux changements climatiques; l'aide à la mise en place d'un centre de savoir régional sur les changements climatiques.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Développement social

Entité responsable : Division du développement social de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 : Programme 19, sous-programme 2, réalisation escomptée a)		2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)	
Objectif : Renforcer la capacité des États membres d'élaborer des politiques et des programmes sociaux axés sur les droits qui favorisent la cohésion, l'inclusion et la protection sociales, et offrent à tous des prestations sociales adaptées		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	187,8	407,4	436,4
		Consultants	54,5	70,6	80,3
		Voyages du personnel	32,9	65,7	62,0
		Bourses, subventions et contributions	46,3	43,9	40,3
		Total	321,6	587,6	619,0
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des gouvernements de mettre au point des politiques intégrées axées sur les droits en faveur d'un développement social inclusif	a) Augmentation du nombre d'États membres favorisant le développement social inclusif par des déclarations officielles, des expressions d'engagement ou des mesures de politique générale 2012-2013 : - 2014-2015 (estimation) : 1 2016-2017 (objectif) : 2	<p>Dans le cadre du sous-programme seront menées des activités de renforcement des capacités dans les différents domaines du développement social afin de renforcer la capacité des États membres d'adopter une approche participative de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques sociales par le biais de la concertation sociale, de la recherche du consensus et de l'autonomisation de la société civile. Pour atteindre les objectifs fixés pour le sous-programme, on s'appuiera sur les atouts normatifs et analytiques de ce dernier et l'on tirera pleinement parti des services des spécialistes internes et des conseillers et experts techniques externes (court terme) pour mieux répondre aux besoins techniques spécifiques. Le renforcement des capacités prendra les formes suivantes : a) services consultatifs; b) ateliers de formation sous-régionaux visant à promouvoir un transfert de connaissances plus efficace; c) supports de formation sur les méthodes et approches spécifiques permettant de transférer les connaissances.</p> <p>Les activités seront les suivantes :</p> <p>1. Fourniture de services consultatifs et de conseils techniques, à la demande des États membres, en vue de sensibiliser et de renforcer les capacités d'élaborer des politiques et programmes destinés à promouvoir un développement social inclusif fondé sur les cadres relatifs au développement et aux droits de l'homme arrêtés au niveau international, notamment le pilier social du programme de développement pour l'après-2015 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées;</p> <p>2. Fourniture de services consultatifs, à la demande des États membres, en vue de les aider à intégrer les questions migratoires dans les plans et programmes de développement;</p>			
b) Renforcement de la capacité des gouvernements d'intégrer les questions migratoires à leurs plans de développement	b) i) Augmentation du nombre de déclarations officielles témoignant de la volonté des États membres d'intégrer les questions migratoires à la planification du développement 2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 3 ii) Augmentation du nombre d'États membres qui affirment avoir fait des progrès dans l'élaboration de plans d'action nationaux sur les migrations et le développement 2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 3				

<p>c) Renforcement de la capacité des gouvernements d'adopter des mécanismes participatifs et de veiller à la participation de la société civile aux dialogues sur les politiques et aux réformes</p>	<p>c) Augmentation du nombre d'engagements ou de mesures pris par les acteurs étatiques et non étatiques pour adopter des mécanismes participatifs et participer aux dialogues sur les politiques et aux réformes</p> <p>2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 3 2016-2017 (objectif) : 4</p>	<p>3. Fourniture de services consultatifs et de conseils techniques, à la demande des États membres, en particulier ceux qui connaissent une période de transition politique, en vue de les aider à adopter une approche participative de l'élaboration des politiques;</p> <p>4. Organisation d'un atelier régional de renforcement des capacités à l'intention des pays d'origine sur les migrations internationales et le développement;</p> <p>5. Organisation d'un atelier sous-régional de renforcement des capacités sur les moyens d'élaborer, de suivre et d'évaluer les politiques de protection sociale à l'aide d'une approche participative;</p> <p>6. Organisation d'un atelier régional ou sous-régional de renforcement des capacités sur le développement tenant compte du handicap;</p> <p>7. Élaboration d'un dossier de formation sur le développement tenant compte du handicap dans la région arabe;</p> <p>8. Création d'un dossier de formation sur les supports de formation destinés à la formation des formateurs sur le partenariat et la gouvernance démocratique.</p> <p>Dans le cadre du sous-programme sera également mis en œuvre un projet du Compte pour le développement sur la justice sociale destiné en particulier aux pays traversant une période de transition politique, en vue de favoriser l'application des textes issus de la vingt-huitième session ministérielle de la CESAO sur la justice sociale.</p> <p>Ces activités seront menées en partenariat avec les principales organisations internationales et institutions régionales de développement (OIT, OIM, Banque mondiale, ONU-Habitat, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Union européenne, Ligue des États arabes, membres du Groupe mondial sur la migration, membres du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées, Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, Arab Thought Foundation, Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement), ainsi qu'avec les autorités gouvernementales, les établissements de recherche, les centres de réflexion et les organisations de la société civile nationales et régionales (dont les organisations représentant les personnes handicapées). Enfin, on continuera de recueillir les avis des États membres sur les activités menées dans le cadre du sous-programme par l'intermédiaire du Comité du développement social.</p>
---	--	---

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>Estimations 2014-2015</i>	<i>Prévisions 2016-2017</i>	
Services consultatifs	6	6	7	<p>En 2014-2015, les États membres ont bénéficié des activités du sous-programme destinées à promouvoir une approche intégrée de la politique de protection sociale. Les activités du programme ont débouché sur la création de trois nouveaux profils de pays sur la protection sociale et sur le lancement d'un ensemble d'outils visant à renforcer les capacités des acteurs nationaux de mettre en place un système de protection sociale complet et efficace tout en utilisant une approche participative.</p> <p>La capacité des pouvoirs publics libanais a été renforcée à la suite d'un atelier consacré à la conception et à la mise en œuvre de programmes de développement social et à la promotion d'une approche axée sur les droits de la gestion des cycles de programmation. Les activités consultatives menées en Palestine ont permis d'améliorer les capacités en matière de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques sociales et devraient contribuer à l'établissement de la version définitive du plan national de développement et des stratégies sous-sectorielles de développement social pour 2014-2016.</p> <p>Une conférence régionale sur le handicap a permis aux pouvoirs publics, aux associations de la société civile et aux organisations régionales d'échanger des données d'expérience et de donner une impulsion à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ces activités ont débouché sur la publication d'un rapport de synthèse et d'un manuel largement admis sur les politiques du handicap dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (juin 2014). La CESAO a été autorisée par 16 États membres participant à la Réunion régionale consultative sur la migration et le développement à intégrer la migration dans les stratégies nationales de développement dans le cadre du document final.</p> <p>En 2016-2017, les activités menées dans le cadre du sous-programme viseront à renforcer encore les capacités des gouvernements de mettre au point des politiques et programmes sociaux davantage inclusifs et axés sur les droits, l'accent étant mis sur les personnes handicapées et le pilier social du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Un atelier de formation régional sur les migrations internationales et le développement sera organisé et un appui technique sera fourni à 3 à 5 États membres dans le domaine de l'évaluation de l'impact des migrations forcées sur les secteurs de l'éducation et de la santé, du recensement des besoins qui en découlent et de la conception des programmes ou projets nécessaires pour y répondre. Des activités seront également menées pour aider sept pays des deux sous-régions (Machreq et Maghreb) à élaborer, suivre et évaluer les politiques de protection sociale.</p> <p>Un certain nombre de missions devraient être menées en 2016-2017 pour aider les États membres de la CESAO, en particulier ceux qui traversent une période de transition politique, à adopter une approche participative de l'élaboration des politiques, ainsi qu'à recenser les insuffisances et les difficultés observées, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, dans l'optique d'améliorer les activités de renforcement des capacités.</p>
Séminaires/ateliers/ voyages d'études	3 (75)	6 (150)	7 (175)	
Projets opérationnels	–	–	–	
Total	9	12	14	

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Développement économique et intégration

<i>Entité responsable</i> : Division du développement économique et de l'intégration de la CESAO		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 18, sous-programme 3, réalisations escomptées a), b), c), d) et e)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)*</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer la capacité des pays membres de la région d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies macroéconomiques favorisant une croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	883,5	1 380,0	1 487,0
		Consultants	89,8	156,0	119,8
		Experts	14,2	–	–
		Voyages du personnel	134,2	128,6	97,9
		Bourses, subventions et contributions	54,6	91,5	171,9
		Total	1 176,3	1 756,1	1 876,6
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement de la capacité des pays membres de la région d'élaborer et d'appliquer les politiques et stratégies macroéconomiques appropriées pour une croissance économique durable en ce qui concerne la diversité et la mise en œuvre des objectifs de développement durable	a) Nombre de pays membres prenant des mesures pour lancer, élaborer et publier des « indicateurs économiques composites » 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : 3 2016-2017 (objectif) : 6	La Division s'emploiera à renforcer les capacités de développement et d'intégration économique de la région en appliquant une approche technique interdisciplinaire qui couvrira les analyses macroéconomiques, l'élaboration de politiques de développement, le commerce international et régional, et le financement du développement en général, et mettant l'accent sur le développement durable et les transports. Le programme de travail sera exécuté de telle sorte que l'augmentation de la portée des activités normatives et analytiques aboutisse à des résultats qui soient en rapport avec les activités opérationnelles des acteurs régionaux. Les activités de renforcement des capacités comprendront: a) des services consultatifs assurés par des conseillers régionaux engagés à titre temporaire, afin de répondre à certains besoins techniques à moyen terme (périodes de 6 à 12 mois); b) des services consultatifs spéciaux à court terme assurés par des spécialistes internes et externes; c) des ateliers de formation nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux destinés à promouvoir le transfert des connaissances (en matière d'intégration régionale, de politiques macroéconomiques, de gouvernance, de mesure de la pauvreté, de facilitation du commerce et de transports); d) l'élaboration de supports de formation sur des méthodes spécifiques, l'idée étant de transférer des données d'expérience des pays pilotes aux autres États membres; e) la création et le renforcement de réseaux régionaux de compétences par le partage de données d'expérience, d'études de cas et de pratiques exemplaires; f) l'apport aux pays membres de la CESAO, à leur demande, d'une assistance technique spéciale destinée à les aider à élaborer et à appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques favorisant la croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté. Il est prévu, en particulier, de mener, dans le cadre du sous-programme, les activités suivantes :			
b) Renforcement de la capacité des pays membres de continuer à appliquer les accords conclus dans le domaine du transport international pour améliorer l'intégration régionale, et à mettre en place les autres éléments du système de transport intégré du Machrek arabe, notamment les institutions et les dispositifs de développement des transports et des échanges, et de promotion de la sécurité routière	b) Augmentation du nombre de pays membres jugeant utile la coopération technique de la CESAO en ce qui concerne la mise en place des éléments du système de transport intégré du Machrek arabe 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : 3 2016-2017 (objectif) : 5				
c) Renforcement de la capacité des pays membres de la région d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies macroéconomiques favorisant une croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté	c) Augmentation du nombre de pays membres adoptant des orientations générales justes et profitables à tous en matière sociale et macroéconomique 2012-2013 : – 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 9				

<p>d) Renforcement de la capacité des pays membres de comprendre les enjeux de l'intégration de la région et d'adopter des politiques macroéconomiques appropriées à l'appui de l'intégration régionale et de la croissance économique</p>	<p>d) Nombre de pays prenant des mesures pour coordonner leurs politiques macroéconomiques</p> <p>2012-2013 : - 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 4</p>	<p>a) Un atelier annuel de renforcement des capacités concernant l'enquête polyvalente panarabe et la mesure de la pauvreté multidimensionnelle destiné à aider les fonctionnaires des pays membres à mieux comprendre les problèmes liés à la mesure de la pauvreté multidimensionnelle et à renforcer leur capacité de contrôler et de combattre la pauvreté multidimensionnelle et les compétences requises à cette fin, tout en luttant contre la pauvreté monétaire;</p> <p>b) Deux stages régionaux de formation sur la planification du développement national et un atelier de formation régional sur l'étude d'impact de la réglementation, qui seront l'occasion de présenter aux pays membres un manuel sur la planification du développement national et de former des formateurs dans ce domaine;</p> <p>c) Deux ateliers nationaux destinés à renforcer les capacités de consultation et de planification des Gouvernements marocain et omanais de façon qu'ils puissent concevoir, exécuter, surveiller et évaluer des plans nationaux de développement équilibrés, durables et universels;</p> <p>d) Un atelier de formation régional destiné à sensibiliser et à former les fonctionnaires des pays membres au système d'information géographique du système de transport intégré du Machrek arabe et à sa mise au point en tant qu'outil opérationnel offert en ligne via le site Web de la CESAO;</p> <p>e) Un atelier sur le financement du développement durable dans la région arabe destiné à aider les responsables gouvernementaux à concevoir et appliquer des politiques liées au financement des plans de développement;</p> <p>f) Deux plans d'action (l'un destiné au Yémen, l'autre à la Jordanie) pour l'analyse et l'élaboration d'un programme de réformes de la performance logistique et des procédures douanières visant à accroître l'efficacité commerciale par la mise au point des interventions requises pour combler les lacunes;</p> <p>g) Un atelier régional sur la coopération, les débouchés et les défis arabo-africains destiné à aider les pays arabes (4 au moins) à réduire les mesures non tarifaires qui entravent le commerce et à recenser les possibilités d'accroître le commerce entre la région arabe et l'Afrique subsaharienne.</p>															
<i>Produits (participants)</i>		<i>Impact</i>															
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><i>Vombre effectif*</i></th> <th style="text-align: center;"><i>(Estimations)</i></th> <th style="text-align: center;"><i>(Prévisions)</i></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;"><i>2012-2013</i></th> <th style="text-align: center;"><i>2014-2015</i></th> <th style="text-align: center;"><i>2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> <tr> <td>Séminaires et ateliers</td> <td style="text-align: center;">16 (400)</td> <td style="text-align: center;">17 (425)</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">39</td> <td style="text-align: center;">42</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Vombre effectif*</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Prévisions)</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>	Services consultatifs	23	25	Séminaires et ateliers	16 (400)	17 (425)	Total	39	42	<p>En partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies, la CESAO a dirigé le travail effectué pour adapter les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte national irakien, jordanien, palestinien, soudanais et yéménite, de manière à permettre aux partenaires de développement d'accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'action en vue de la réalisation des objectifs de développement. En 2014-2015, les pays membres ont bénéficié de services consultatifs fournis, dans le cadre d'un renforcement des capacités en matière de modélisation économique, pour les aider à élaborer des plans d'action en faveur de la réalisation des objectifs de développement. En Arabie saoudite, le sous-programme a été l'occasion d'aider le Gouvernement à élaborer le dixième Plan de développement national quinquennal (2015-2019)</p>
<i>Vombre effectif*</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Prévisions)</i>															
<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>															
Services consultatifs	23	25															
Séminaires et ateliers	16 (400)	17 (425)															
Total	39	42															

du Royaume; la CESAO entend mettre au point le modèle socioéconomique de manière à aider les décideurs à définir les actions de politique et de programme adaptées aux défis de l'État en matière de développement. Un descriptif de projet sur la fourniture d'une assistance technique au Gouvernement en vue de l'établissement du Plan national 2015-2019 a été présenté en Jordanie. Au Soudan, la CESAO a proposé de mettre au point un modèle intégré permettant de mettre en relation les politiques avec la pauvreté, l'emploi et la diversification de l'économie, et d'élaborer un plan d'action pour la création d'emplois.

Le Maroc, la Tunisie et la Libye devraient probablement, par suite des services consultatifs fournis dans le cadre du sous-programme, adopter et planifier la mise en œuvre de trois grands accords sur les transports visant à promouvoir l'intégration et la coopération régionales, la croissance durable, le développement des infrastructures en général, et de l'infrastructure des transports en particulier.

En 2016-2017, les pays membres devraient tirer parti des études analytiques menées par la CESAO en 2014-2015 qui permettront de mettre au point des outils et techniques destinés à mesurer le développement humain et la gouvernance, le développement économique, les progrès accomplis dans le financement du développement, et l'intégration régionale.

Sous-programme 4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

<i>Entité responsable</i> : Division de la technologie au service du développement de la CESAO		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 19, sous-programme 4, réalisation escomptée b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)*</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Les pays membres coordonnent la mise en œuvre de politiques et de cadres législatifs et réglementaires harmonisés dans les domaines de la science, de la technologie et l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications, pour favoriser le développement de programmes et de services régionaux		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	377,4	407,5	436,5
		Consultants	21,1	60,1	63,0
		Voyages du personnel	64,4	77,0	74,6
		Bourses, subventions et contributions	64,3	48,0	48,0
		Total	527,3	592,6	622,1
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Les pays membres tirent parti des technologies de l'information et des communications et de l'innovation pour renforcer les effets sur le développement économique et social	a) Augmentation du nombre de pays membres qui élaborent ou actualisent des stratégies et des politiques qui tirent parti des technologies de l'information et des communications et de l'innovation pour renforcer les effets sur le développement économique et social 2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8	<p>La CESAO fournira aux États membres des conseils pratiques et un appui technique sur les politiques, l'innovation et la recherche-développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications, de manière à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et de programmes aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p>Les activités de coopération technique porteront sur :</p> <p>a) L'élaboration de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, l'accent étant mis notamment sur les grandes orientations et les stratégies, les cadres juridiques et réglementaires, les contenus numériques en arabe, la gouvernance de l'Internet, la cybergouvernance, les services en ligne, la recherche, le développement et l'innovation ainsi que l'innovation et l'esprit d'entreprise;</p> <p>b) La conception et l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités sur : i) la gouvernance de l'Internet; ii) les méthodes novatrices de prestation de services publics et iii) les domaines prévus pour l'utilisation pacifique des technologies spatiales et satellitaires dans la région arabe;</p> <p>c) L'échange de données d'expérience et la coopération entre les pays de la région, notamment la promotion des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans le domaine de la société de l'information et de l'économie du savoir.</p> <p>On organisera, au titre du sous-programme, des ateliers sur des domaines de priorité pour l'utilisation pacifique des technologies spatiales et satellitaires dans la région arabe et des ateliers de renforcement des capacités sur les méthodes novatrices de prestation des services publics, et on offrira aux pays membres une série de services consultatifs sur les politiques de l'innovation et l'écosystème de l'économie du savoir et des ateliers de coopération technique sur la gouvernance de l'Internet.</p>			
b) Les pays membres mettent en œuvre des politiques ou des cadres législatifs et réglementaires harmonisés dans les domaines de la science, de la technologie et l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications	b) Augmentation du nombre de pays membres qui mettent en œuvre des politiques ou des cadres législatifs et réglementaires harmonisés dans les domaines de la science, de la technologie et l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications 2012-2013 : 4 2014-2015 (estimation) : 7 2016-2017 (objectif) : 9				

				<p>La CESAO collaborera avec différents partenaires internationaux et régionaux, tels que la Ligue des États arabes, la CNUCED, l'UIT, l'UNESCO et des institutions spécialisées de la Ligue et d'autres commissions régionales.</p> <p>Les activités prévues pendant l'exercice 2016-2017, particulièrement les ateliers de renforcement des capacités, sont étroitement liées aux activités et produits inscrits au budget ordinaire. L'étude sur les meilleures pratiques innovantes du secteur public pour l'amélioration des services sera le principal document de référence utilisé dans le cadre des ateliers de renforcement des capacités consacrés aux méthodes novatrices de prestation de services publics. De même, des ateliers de coopération technique sur la gouvernance de l'Internet aideront les pays membres dans ce domaine et représenteront une contribution aux travaux du groupe d'experts sur la gouvernance de l'Internet au-delà de 2015 : phase II.</p> <p>En 2016-2017, la Division exécutera un projet visant à mettre en place des systèmes nationaux de développement et de transfert de technologies dans certains États membres de la CESAO. En outre, elle travaillera, en partenariat avec le cabinet du Premier ministre des Émirats arabes unis, à la promotion de la société du savoir.</p> <p>Les ressources du sous-programme serviront à compléter les activités menées au titre du projet Compte pour le développement sur la mise en place de systèmes nationaux de développement et de transfert de technologies dans certains pays membres de la CESAO.</p>
<i>Produits (participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Vombre effectif*</i> 2012-2013	<i>(Estimations)</i> 2014-2015	<i>(Prévisions)</i> 2016-2017	
Services consultatifs	13	15	15	
Séminaires et ateliers	4 (100)	5 (125)	5 (125)	
Total	17	20	20	
<p>En 2014-2015, des services de renforcement des capacités et des services consultatifs ont été fournis sur les questions suivantes : cybergouvernance, Forum sur la gouvernance de l'Internet dans les pays arabes, cyber-législation, cyber-services/services mobiles, pépinières technologiques, innovation, informatique/TIC en nuage, reconfiguration des processus, cyber-recensement, portail de la cybergouvernance, cyber-apprentissage, réseaux nationaux, science, technologie et innovation, systèmes informatiques, et contenus numériques en arabe.</p> <p>Le sous-programme a permis d'offrir une assistance et des compétences spécialisées pour la révision de la législation sur les TIC en vigueur dans la région arabe dans le but d'améliorer l'environnement porteur et de permettre ainsi de déployer ces technologies dans la prestation de services publics modernes. Il a également encouragé la transformation de services étatiques offerts sur support papier en services électroniques et mobiles afin d'augmenter l'efficacité de l'administration gouvernementale.</p> <p>Le sous-programme a permis d'appuyer des initiatives destinées à permettre aux jeunes entrepreneurs et innovateurs de tirer parti du vaste potentiel qu'il y a à mettre au point des applications à contenus numériques en arabe. En outre, il a permis d'aider les pays arabes à mesurer les progrès accomplis dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation en créant des observatoires consacrés à ces questions.</p>				

En 2016-2017, le sous-programme contribuera également à améliorer l'efficacité du travail en réseau et du partage des connaissances grâce à la constitution de réseaux de praticiens dans différents domaines tels que l'élaboration de politiques concernant les TIC, les contenus numériques en arabe, les politiques de l'innovation, la science, la technologie et l'innovation, la gouvernance de l'Internet dans la région arabe, le recours aux TIC aux fins du développement socioéconomique, et autres questions, ainsi qu'à l'utilisation efficace des technologies, dont les TIC, aux niveaux national et régional.

Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

<i>Entité responsable</i> : Division de statistique de la CESAO		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 19, sous-programme 5, réalisation escomptée b)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Aider les systèmes statistiques nationaux de la région à renforcer leur capacité interne d'établir et de diffuser des statistiques pertinentes, fiables et comparables au niveau international, conformément aux pratiques optimales et aux normes internationales en la matière		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	452,7	407,5	435,6
		Consultants	33,4	117,6	78,6
		Voyages du personnel	88,9	84,7	80,2
		Bourses, subventions et contributions	144,6	108,7	154,1
		Total	719,6	718,5	748,5
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Application, par les bureaux nationaux de statistique, de méthodes conformes aux bonnes pratiques et aux normes et recommandations internationales	a) Nombre de pays membres qui ont adopté, avec l'aide de la CESAO, des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, y compris le système de comptabilité nationale et des classifications socioéconomiques générales 2012-2013 122 2014-2015 (estimation) : 130 2016-2017 (objectif) : 150	<p>La qualité, la pertinence, la disponibilité et la comparabilité des statistiques dans la région doivent sans cesse être améliorées. Ces améliorations doivent d'abord intervenir dans les systèmes statistiques nationaux des pays membres.</p> <p>La première priorité de la CESAO restera le développement institutionnel des statistiques officielles afin de permettre aux pays membres de produire des statistiques de qualité répondant aux recommandations et aux normes internationales. Il s'agira de renforcer les capacités techniques des pays, de leur donner les moyens de mener des enquêtes statistiques et de procéder à des recensements, ainsi que de promouvoir l'échange de connaissances et des pratiques de référence portant en priorité sur la comptabilité nationale; les statistiques économiques à court terme; les recensements de la population et des logements de 2020; les conditions de vie, les revenus et la pauvreté; l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques de l'état civil; les statistiques de l'environnement et de l'énergie; les statistiques de la science et des technologies; les statistiques ventilées par sexe, et la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines de la statistique. La CESAO travaillera aussi en collaboration avec des partenaires régionaux et mondiaux, parmi lesquels la Ligue des États arabes, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, la Division de statistique de l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.</p> <p>La CESAO aidera les pays membres à améliorer leur dispositif institutionnel et leur cadre juridique en matière de statistiques officielles, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Elle les aidera aussi à évaluer les systèmes statistiques nationaux pour définir des stratégies de développement des statistiques.</p>			
b) Meilleure utilisation, par les parties prenantes, des statistiques de qualité et des études méthodologiques réalisées et diffusées par le sous-programme dans un format accessible	b) Augmentation du nombre de consultations des bases de données statistiques en ligne 2012-2013 300 2014-2015 (estimation) : 400 2014-2015 (objectif) : 500				
c) Adoption, par les bureaux régionaux et nationaux de statistique, d'accords et de principes généraux pour l'harmonisation et la comparabilité des statistiques officielles	c) Nombre de stratégies adoptées entre la CESAO et les bureaux nationaux de statistique pour l'harmonisation des statistiques dans la région 2012-2013 1 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 3				

En coopération avec les bureaux régionaux et nationaux de statistique, la CESAO s'efforcera d'établir des accords et des principes généraux consensuels pour favoriser l'harmonisation et la comparabilité des statistiques officielles. Sous les auspices du Comité de statistique de la CESAO, cette activité sera confiée à des groupes consultatifs créés par domaines prioritaires. La CESAO s'efforcera ensuite, avec les systèmes statistiques nationaux, de mettre en application les nouvelles méthodes et orientations définies par ces groupes consultatifs.

Au cours de l'exercice 2016-2017, la Division de statistique s'efforcera en priorité : a) de servir aux pays membres de la CESAO de centre d'excellence et de plateforme d'échanges sur les questions de statistique; b) d'organiser des activités de formation aux niveaux national, sous-régional et régional; c) de s'occuper, en collaboration étroite ou directe avec les administrateurs des bureaux de statistique nationaux des pays membres, de l'assurance de la qualité des données et de la mise en œuvre des recommandations et des classifications internationales; d) de répondre aux demandes d'assistance technique des pays membres; e) d'apporter son concours à la mise en commun des connaissances spécialisées entre les pays membres; f) de renforcer la confiance entre homologues de pays membres de la CESAO.

La Division de statistique nouera des partenariats avec d'autres organismes régionaux ou internationaux, et tirera parti de leurs ressources et compétences conjuguées pour mettre en œuvre les priorités des pays membres. Ses partenaires seront essentiellement la Ligue des États arabes, l'Institut arabe de formation et de recherche en statistique, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, la Division de statistique de l'ONU et d'autres acteurs. En outre, un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement devrait être exécuté pendant l'exercice 2016-2017. Des activités seront menées au titre de ce projet dans les domaines du suivi et de la communication des résultats concernant le programme de développement pour l'après-2015.

<i>Produits (participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>(Estimations) 2014-2015</i>	<i>(Prévisions) 2016-2017</i>	
Services consultatifs	22	24	24	<p>Durant l'exercice 2014-2015, des ateliers, séminaires et missions consultatives organisés par la CESAO ont contribué à renforcer la capacité des États membres d'élaborer et de diffuser des statistiques officielles. Il s'agissait notamment d'ateliers sur le système de comptabilité nationale, les statistiques du commerce international des services, les statistiques sur les budgets-temps, les statistiques industrielles, les statistiques sur l'emploi, les infrastructures statistiques et les statistiques agricoles.</p> <p>La CESAO a également organisé un atelier visant à concilier les données nationales et les données internationales sur des indicateurs spécifiques du développement. Elle a aidé des pays ou régions membres (Jordanie, Koweït, Oman et État de Palestine) à mettre en œuvre le système de comptabilité nationale de 2008, et elle a également aidé des pays en situation critique à traiter les données issues des recensements de la population et du logement.</p>
Séminaires/ateliers	15 (300)	16 (325)	16 (325)	
Bourses	–	–	–	
Total	37	40	40	

En 2016-2017, la Division de statistique continuera de perfectionner les connaissances et compétences du personnel requises des bureaux nationaux de statistique pour renforcer la disponibilité, la fréquence et l'actualité des statistiques socioéconomiques de base et permettre l'adoption de classifications et de normes internationales nouvelles ou révisées dans les domaines social et économique. Les activités de renforcement des capacités seront axées sur:

- a) les statistiques économiques (statistiques conjoncturelles, révision 2008 du Système de comptabilité nationale, indices des prix à la consommation et statistiques des prix, statistiques du commerce extérieur des biens et des services, statistiques de l'énergie et de l'industrie);
- b) les statistiques sociales et démographiques (statistiques de la population et de l'état civil, notamment information sur les migrations, enquêtes sur le budget des ménages, pauvreté, emploi/travail, santé, culture et éducation);
- c) les statistiques transversales (statistiques ventilées par sexe, environnement et développement durable et problèmes liés au développement social).

Sous-programme 6. Promotion de la femme

<i>Entité responsable</i> : Centre de la femme de la CESAO		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 19, sous-programme 6, réalisations escomptées a), b) et c)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer les connaissances et les capacités techniques et institutionnelles des États membres d'élaborer des stratégies, de promouvoir des politiques intégrées et d'appliquer des lois et règlements visant à favoriser l'autonomisation des femmes et à éliminer la discrimination fondée sur le sexe à tous les niveaux socioéconomiques et politiques		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	345,2	407,7	436,8
		Consultants	20,1	16,8	58,5
		Voyages du personnel	21,7	45,0	43,0
		Bourses, subventions et contributions	93,7	120,0	81,5
		Total	480,7	618,0	619,8
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets^a</i>			
a) Renforcer les synergies et la collaboration régionales entre les pays membres de façon à répondre aux exigences des instruments internationaux et accords mondiaux pertinents au moyen de cadres régionaux et sous-régionaux (<i>domaine prioritaire : justice sociale</i>)	a) Augmentation du nombre de réseaux régionaux de collaboration sur les questions concernant les femmes et la parité des sexes – stratégies, plateformes ou appels communs – et de plans d'action, créés avec l'aide de la CESAO 2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 2 2016-2017 (objectif) : 3	Dans le cadre du renforcement des capacités des pays membres prévu par le sous-programme, des activités seront entreprises dans le but : a) de prendre en compte les enjeux hommes-femmes dans des documents et instruments clés tels que les plans nationaux de développement ou les politiques et stratégies sectorielles; b) d'examiner les questions de parité et des droits des femmes, telles que la traite des femmes et des filles, la migration de la main-d'œuvre féminine, la paix et la sécurité, ou les pratiques préjudiciables et les droits des réfugiées; c) de remédier aux disparités entre hommes et femmes dans la sphère privée, dans l'économie et dans la société; d) d'examiner des questions telles que l'égalité des sexes, les évolutions démographiques et la migration des femmes dans la région arabe. Des activités de renforcement des capacités seront menées dans le cadre de services consultatifs, d'ateliers et de stages de formation.			
b) Aider les pays membres à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des législations nationales tendant à éliminer la discrimination hommes-femmes dans tous les domaines socioéconomiques et politiques (<i>domaine prioritaire: cohérence des politiques</i>)	b) Augmentation du nombre de stratégies sans exclusive tenant compte de la dimension hommes-femmes conçues avec l'aide de la CESAO 2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 3	Outre la prestation aux pays membres de services consultatifs axés sur la demande et consacrés à des domaines précis, le sous-programme donnera lieu à l'organisation : 1) d'un atelier consultatif (table ronde) sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les législations, les politiques et les stratégies; 2) d'un atelier régional sur la création et la mise en place d'un observatoire des bases de données régionales en ligne sur les réformes législatives et les évolutions institutionnelles; 3) d'un atelier régional de renforcement des capacités sur la formulation de politiques et de règlements sur la protection des migrantes arabes.			
c) Améliorer l'accès des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions et leur représentation au sein des structures de gouvernance, en particulier en période de conflit et d'occupation, notamment en	c) i) Augmentation du nombre de comités qui associent les organisations pertinentes et les mécanismes nationaux de promotion de la femme créés avec l'aide de la CESAO, en vue de collaborer à la rédaction de rapports nationaux sur les droits de la femme et l'égalité des sexes	Les réunions organisées dans le cadre du sous-programme pour analyser et examiner la condition de la femme à l'échelle régionale ont permis de resserrer les liens entre les organes gouvernementaux responsables de l'autonomisation et			

<p>assurant la participation véritable des femmes au sein des organes exécutifs, législatifs et judiciaires (<i>domaine prioritaire : participation et citoyenneté</i>)</p>	<p>2012-2013 – 2014-2015 (estimation) : 1 2016-2017 (objectif) : 2</p>	<p>de la promotion de la femme et les organisations de la société civile. Pour consolider et renforcer les effets de l'aide au développement dans le domaine de la promotion de la femme dans la région, la CESAO continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre de contact sous-régional pour les États arabes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail, la Ligue des États arabes, l'Organisation des femmes arabes et le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes.</p> <p>Le sous-programme contribue également à l'exécution de deux projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement : l'un visant à accélérer les progrès dans la réalisation du développement durable grâce à l'intégration régionale, l'autre tendant à promouvoir la justice sociale pour accroître les incidences des objectifs de développement durable.</p>																				
<i>Produits (participants)</i>		<i>Impact</i>																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Nombre effectif 2012-2013</i></th> <th><i>(Estimations) 2014-2015</i></th> <th><i>(Prévisions) 2016-2017</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services consultatifs</td> <td>3</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Séminaires/ateliers</td> <td>8 (200)</td> <td>9 (225)</td> <td>9 (225)</td> </tr> <tr> <td>Bourses</td> <td>–</td> <td>–</td> <td>–</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11</td> <td>17</td> <td>17</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>(Estimations) 2014-2015</i>	<i>(Prévisions) 2016-2017</i>	Services consultatifs	3	8	8	Séminaires/ateliers	8 (200)	9 (225)	9 (225)	Bourses	–	–	–	Total	11	17	17	<p>En 2014-2015, 17 pays membres ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre de stages de formation consacrées à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing (Beijing +20). Plusieurs pays membres seront les destinataires de deux ateliers de renforcement des capacités, prévus pour 2015, l'un visant à remédier aux lacunes et aux problèmes en matière de prestation de services aux femmes ayant subi des violences sexistes, l'autre concernant l'utilisation de la trousse d'outils de la CESAO pour la prestation de services aux femmes ayant subi des violences sexistes. D'autres services consultatifs et ateliers de renforcement des capacités prévus pour 2014-2015 devraient permettre de promouvoir la mise en œuvre des conventions et déclarations des Nations Unies et des instruments internationaux en offrant aux pays membres des outils pour un suivi et une évaluation permanents et de nouveaux instruments de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En outre, quatre pays devraient être, en 2015, els destinataires d'un atelier de formation sous-régional sur le développement communautaire et la gestion du changement du point de vue de la problématique hommes-femmes, ainsi que d'un autre atelier consacré au développement institutionnel de mécanismes nationaux de protection de la femme.</p> <p>La CESAO met au point une base de données régionale sur la législation existante en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Établie en partenariat avec des acteurs régionaux et nationaux, la base de données contribuera à renforcer les capacités des pays membres et aidera les décideurs à relever les défis dans ce domaine.</p> <p>En 2016-2017, la promotion de la collaboration entre les organes gouvernementaux compétents et les acteurs nationaux et régionaux se poursuivra grâce à l'organisation de réunions de groupes d'experts, d'ateliers et de conférences thématiques et à la célébration de manifestations en rapport avec les droits de la femme et l'égalité des sexes. En conséquence, il est prévu qu'une majorité de pays membres de la CESAO participe à l'élaboration et à l'adoption</p>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>(Estimations) 2014-2015</i>	<i>(Prévisions) 2016-2017</i>																			
Services consultatifs	3	8	8																			
Séminaires/ateliers	8 (200)	9 (225)	9 (225)																			
Bourses	–	–	–																			
Total	11	17	17																			

d'une stratégie régionale propre à favoriser la prise en compte des préoccupations relatives aux femmes et à la parité dans les cadres de développement pour l'après-2015. Il est également prévu que la plupart des pays membres participent à l'observatoire des bases de données en ligne sur les réformes législatives et les évolutions institutionnelles liées aux femmes et à la parité, qui sera mis sur pied en 2016-2017.

^a À titre indicatif. Les activités, produits et projets seront fonction des demandes des bénéficiaires.

Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement

<i>Entité responsable</i> : Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits de la CESAO		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2016-2017</i> : Programme 19, sous-programme 7, réalisations escomptées a), b) et c)		<i>2012-2013 (dépenses effectives)</i>	<i>2014-2015 (crédits ouverts)</i>	<i>2016-2017 (montant prévu)</i>	
<i>Objectif</i> : Renforcer les ressources techniques, humaines et institutionnelles dont disposent les pays membres touchés par un conflit ou sous occupation et les pays en transition pour réformer la gouvernance dans le sens d'une démocratisation, adopter des pratiques propres à renforcer les institutions et mettre en œuvre des plans de relèvement et de consolidation de la paix		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	141,9	407,5	436,3
		Consultants	49,8	65,7	71,1
		Voyages du personnel	37,4	47,4	44,7
		Bourses, subventions et contributions	87,0	97,4	97,4
		Total	316,1	618,0	649,5
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Amélioration de la capacité des institutions publiques d'élaborer des stratégies et de politiques de gouvernance permettant de s'acquitter efficacement des fonctions étatiques pour satisfaire des besoins nouveaux	a) Augmentation du nombre d'acteurs nationaux qui collaborent avec la CESAO et en soutiennent les initiatives tendant à promouvoir la gouvernance démocratique et à atténuer les incidences des conflits 2012-2013 : 1 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8	La Section coopère avec les pays membres pour atténuer les incidences directes et indirectes des conflits en favorisant le dialogue, la consolidation de la paix, la gouvernance et la modernisation du secteur public. À cette fin, elle compte mener les activités ci-après au cours de l'exercice biennal afin de mettre en pratique les travaux normatifs qui ont été accomplis: a) Prestation d'une assistance technique et de services consultatifs sur les politiques à suivre par des spécialistes internes et externes aux fins de répondre à des besoins précis, relatifs au suivi des progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance et l'élaboration de politiques propres à renforcer les institutions, au dialogue national, à l'élaboration de politiques de consolidation de la paix et de prévention des conflits, à la proposition de solutions adéquates aux problèmes nouveaux et à l'atténuation des conséquences socioéconomiques et des retombées indirectes des conflits; b) Organisation d'ateliers régionaux, sous-régionaux et interrégionaux visant à renforcer les capacités nécessaires pour intégrer les questions liées à la réforme de la gouvernance dans les stratégies, politiques, plans et projets, organiser le renforcement des institutions selon les priorités afin de mieux relever les défis associés à la transition démocratique ou à la réforme politique, et mieux coordonner, au niveau régional, l'assistance apportée à la Palestine; c) Élaboration de matériel de formation sur des méthodes précises aux fins de transmettre des données d'expérience ayant trait aux ateliers consacrés aux formes d'assistance relevant du mandat de la Division des questions nouvelles et des questions liées aux conflits;			
b) Participation des États membres à un dialogue sur les actions à mener pour formuler et mettre en œuvre des stratégies pilotées par les pays pour relever les défis de transformation politique	b) Pourcentage des évaluations et des retours positifs rapportés par les pays membres et les acteurs nationaux participant aux instances organisées au titre du sous-programme 2012-2013 : 90 2014-2015 (estimation) : 90 2014-2015 (objectif) : 90				
c) Mise au point par les États Membres de stratégies permettant d'atténuer les incidences néfastes de l'occupation et les ramifications du conflit ainsi que leurs retombées indirectes sur le développement humain dans la région	c) Augmentation du nombre de demandes formulées par des pays membres aux fins d'une coopération technique concernant le suivi des progrès accomplis en matière de gouvernance, de stratégies d'atténuation des conflits et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles				

	<p>2012-2013 –</p> <p>2014-2015 (estimation) : 4</p> <p>2016-2017 (objectif) : 6</p>	<p>d) Élaboration de projets ayant pour but de renforcer les capacités des pays membres et leur fournir des outils en vue de suivre les efforts accomplis pour favoriser une croissance reposant sur une large assise, le développement durable et la réduction de la pauvreté; faire mieux comprendre les processus, mécanismes et politiques de gouvernance et promouvoir un dialogue sur la gouvernance fondé sur les faits; faire que les questions de gouvernance figurent parmi les priorités des décideurs; améliorer l’aptitude des institutions arabes à mener des études et des évaluations analytiques de la gouvernance; contribuer à l’évaluation des capacités institutionnelles en recensant les lacunes à cet égard et en proposant des politiques susceptibles d’y remédier.</p> <p>Il est prévu, en particulier, d’organiser, dans le cadre du sous-programme, des ateliers sur les questions suivantes : recensement d’institutions clés qui sont essentielles pour renforcer la gouvernance démocratique, la transparence et la responsabilisation de l’administration publique et pour accroître l’efficacité de la prestation de services; analyse des conséquences de l’occupation faite dans le cadre d’une étude sur les conditions de vie prévalant en Palestine; organisation d’évaluations dans les pays sortant d’un conflit et les pays en transition; suivi des progrès accomplis dans la gouvernance en relation avec les objectifs de développement durable.</p> <p>En ce qui concerne l’appui apporté aux pays les moins avancés, la CESAO propose d’organiser un atelier régional pour le Soudan et le Yémen sur le Programme d’action d’Istanbul.</p> <p>S’agissant de l’élaboration de matériel et de méthodes de formation, l’évaluation des dommages, des besoins et des pertes sera adaptée à des situations de conflit et traduite en arabe sous forme de manuel et de supports de formation à utiliser dans les ateliers de renforcement des capacités susmentionnés.</p> <p>Le sous-programme sera l’occasion de nouer de nouveaux partenariats ou de poursuivre les partenariats existants afin de combler les lacunes constatées dans les connaissances, de renforcer la coopération intrarégionale dans le cadre de consultations permanentes avec des entités régionales telles que l’Organisation arabe de développement de l’administration ou la Ligue des États arabes, et de promouvoir la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et des entités de l’ONU telles que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la CESAP et la CEPALC. Le sous-programme devrait également favoriser la participation à l’exécution de projets de renforcement des capacités et la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et autres entités régionales dans l’élaboration, le suivi et l’évaluation de programmes et de projets par pays consacrés aux questions précitées.</p>
--	--	--

<i>Produits (participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2012-2013</i>	<i>(Estimations) 2014-2015</i>	<i>(Prévisions) 2016-2017</i>	
Services consultatifs	–	4	2	<p>Pendant l'exercice 2014-2015, le Yémen a organisé un dialogue national en juin 2014 ainsi que deux études visant à permettre la mise au point d'un descriptif de projet mettant l'accent sur la consolidation de la paix dans le pays avec l'aide du sous-programme. Les études se sont axées sur les causes profondes et les répercussions du conflit et sur une mise en œuvre en temps de crise des résultats du dialogue national. En Palestine, un plan national de développement a été élaboré avec l'aide du sous-programme. Au Liban, le sous-programme a aidé le Gouvernement à analyser la pauvreté urbaine et à élaborer un manuel sur la question; il a également assisté le Ministère des affaires sociales dans le cadre de services consultatifs techniques dans le domaine du développement institutionnel, de la pauvreté et de ses conséquences sur les réfugiés syriens. Le sous-programme facilite également l'organisation de la conférence annuelle de l'Organisation arabe de développement de l'administration, qui relève de la Ligue des États arabes et est compétente pour examiner les risques et vulnérabilités de l'administration publique dans la région. Au Bahreïn, il s'est agi essentiellement d'organiser des activités de renforcement des capacités institutionnelles en relation avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>En 2016-2017, plusieurs pays membres recevront une aide dans les domaines de la gouvernance, du développement institutionnel et de la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que sur la solution à apporter aux problèmes nouveaux nés des conflits, des crises et des situations d'urgence apparus dans la région, y compris des questions telles que le relèvement et la reconstruction, le dialogue national et la consolidation de la paix, les droits de l'homme, l'efficacité des institutions, l'appui aux pays les moins avancés et le renforcement de l'aide apportée à la Palestine.</p>
Séminaires/ateliers	4 (180)	3 (100)	3 (100)	
Bourses	–	1	1	
Total	41	8	6	